



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

RAPPORT FINANCIER **2024**

ir.attijariwafabank.com



SOMMAIRE

Vertical line

Vertical line



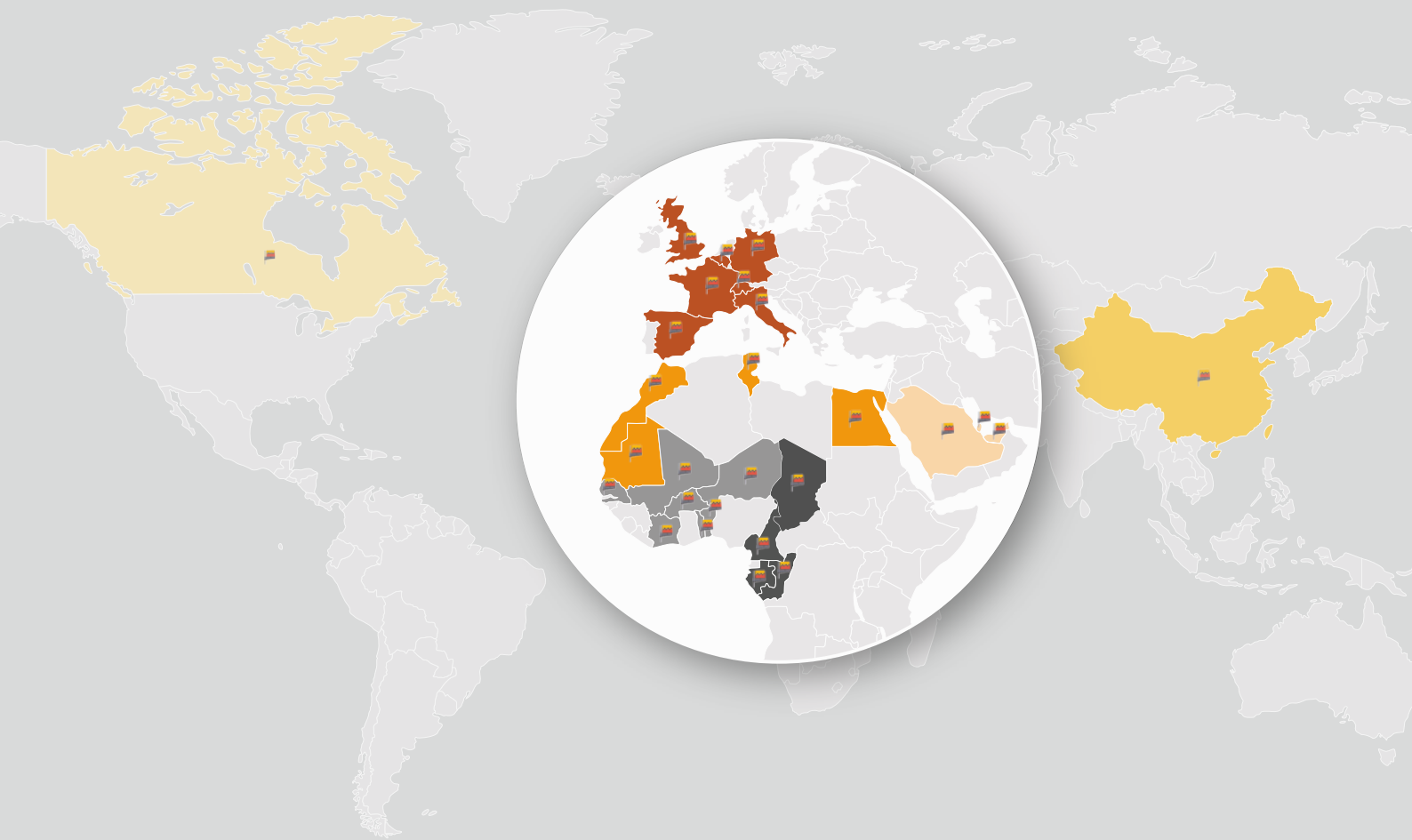
ÉTATS FINANCIERS 2024

Vertical line

Vertical line



**ATTIJARIWAFI BANK,
UN GROUPE BANCAIRE
ET FINANCIER
À VOCATION
INTERNATIONALE**



- Europe
- Afrique du Nord
- CEMAC
- UMOA
- Moyen-Orient
- Asie
- Amérique

PRÉSENTATION

Attijariwafa bank EN CHIFFRES

21 293

collaborateurs

326

agences en Afrique du Nord

53 points de vente

en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique

5 208

agences au Maroc

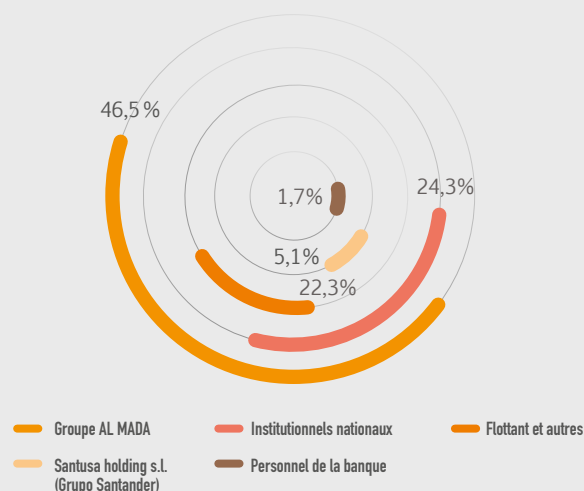
1 069

agences en Afrique de l'Ouest

761

agences en Afrique Centrale

Actionnariat au 31 décembre 2024



À propos d'Attijariwafa bank

Créé en 2004, à travers la fusion entre la Banque Commerciale du Maroc (fondée en 1911) et Wafabank (fondée en 1904), Attijariwafa bank est leader incontesté au Maroc et 5ème* en Afrique en terme du total bilan.

Attijariwafa bank est le premier groupe bancaire et financier du Maghreb et de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine) et acteur de référence de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale). En plus de l'activité bancaire, le Groupe opère, à travers des filiales spécialisées, dans tous les métiers financiers : assurance, crédit immobilier, crédit à la consommation, leasing, gestion d'actifs, intermédiation boursière, conseil, location longue durée, factoring...

Attijariwafa bank est basée au Maroc et opère dans 27 pays : en Afrique (Égypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte-d'Ivoire, Togo, Niger, Bénin, Congo, Gabon, Cameroun et Tchad) et en Europe (Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne et Suisse).

à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement

par la banque, à Dubai, Riyadh, Abu Dhabi, Londres, Montréal, Pékin et Doha à travers des bureaux de représentation.

Attijariwafa bank est un acteur panafricain de référence ayant accéléré sa croissance en Afrique au cours des dernières années, la Banque de Détail à l'International contribue à hauteur de 32,8% au produit net bancaire et de 29,3% au résultat net part du groupe au 31 décembre 2024.

Le Groupe dispose du réseau de distribution le plus large au Maroc et le plus dense en Afrique avec 7 417 agences et emploie 21 293 collaborateurs à plus de 12 millions de clients au 31 décembre 2024. Avec une action au quotidien basée sur les valeurs du leadership, de l'engagement, de la citoyenneté, de l'éthique et de la solidarité, Attijariwafa bank mobilise l'ensemble de ses ressources au service du continent africain.

Attijariwafa bank est cotée à la bourse de Casablanca avec une capitalisation boursière de 12 USD milliards (au 31 décembre 2024) et son actionnaire de référence Al Mada détient 46,5% du capital d'AWB.

(* Classement The Banker [Octobre 2024])

Notation de FITCH, STANDARD & POOR'S et MOODY'S

FITCH RATING

En janvier 2025, Fitch confirme la note d'Attijariwafa bank à BB/Stable et la note nationale Long-term à AA+. Cette note reflète les améliorations continues constatées par Fitch notamment en matière de résilience du business model, consolidation de la profitabilité, renforcement du dispositif de gestion du capital et des ratios prudentiels. D'après Fitch, les notes IDR et VR d'AWB sont actuellement les plus élevées en Afrique.

EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION FITCH

« Attijariwafa bank (AWB) a obtenu une note *****BB'** pour son **IDR (Issuer Default Rating)**** de Fitch Ratings, principalement

FITCH Rating	Janvier 2025
Long-term en devises	BB
Short-term en devises	B
Long-term National	AA+(mar)
Perspective	Stable

S&P GLOBAL

A fin octobre 2024, S&P a relevé les perspectives d'Attijariwafa bank de stable à positive grâce à la performance résiliente du groupe Attijariwafa bank et confirme les notes de long et court terme à « BB/B ».

S&P Global	Octobre 2024
Long-term	BB
Short-term	B
Perspective	Positive

MOODY'S RATING

La note de dépôt à long terme ****Ba1**** d'Attijariwafa bank repose sur son ****Baseline Credit Assessment (BCA) de ba3****, avec une amélioration de deux notch en raison d'une forte probabilité de soutien de l'État marocain (Ba1 stable) en cas de besoin.

MOODY'S Rating	Juillet 2024
Long-term en devises	Ba1
Short-term en devises	NP
Perspective	Stable

grâce à sa ****Viability Rating (VR)****, la plus élevée attribuée à une banque africaine.

Points clés :

- Position dominante : AWB est un leader du secteur financier au Maroc.
- Expansion internationale : Forte présence en Afrique , bien que jugée plus risquée que son activité domestique.
- Gestion solide : Modèle stable, revenus récurrents, bonne qualité de gestion et maîtrise des risques.
- Note nationale (AA+(mar)) : Supérieure à ses concurrents locaux , mais inférieurs à celle de BMCI, qui bénéficie du soutien de son actionnaire étranger.»

EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION DE S&P

«Les perspectives positives reflètent nos attentes selon lesquelles les indicateurs de qualité des actifs d'AWB devraient continuer à s'améliorer au cours des 12 à 18 prochains mois, tandis que la banque maintient une capitalisation modérée.»

Cette évaluation reflète la gestion des risques prudente de la banque, son financement stable, sa forte liquidité et une rentabilité supérieure à celle de ses concurrents locaux, grâce à une présence bien établie au Maroc, en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Distinctions du groupe Attijariwafa bank en 2024



- Meilleure banque
- Meilleure banque d'investissement au Maroc 2024
- Meilleure banque au Maroc 2024
- Meilleure banque de change au Maroc
- Meilleure banque pour les PME au Maroc



- Meilleure banque d'investissement au Maroc 2024
- Meilleure banque de financement du commerce international Maroc 2024
- Excellence dans la banque digitale Maroc 2024



- Meilleure banque privée domestique au Maroc
- Meilleur leader du marché national
- Meilleur service domestique



- Lauréat d'argent dans la catégorie Nouvelles méthodes de travail
- Lauréat d'argent dans la catégorie « Innovateur de l'année » de la MEA



- Meilleure banque RSE
- Meilleure banque du développement durable



- Meilleure marque de banque RSE, Maroc-2024
- Meilleure marque de banque numérique, Maroc-2024
- Meilleure marque bancaire, Maroc-2024



- Meilleure banque de financement de projets et d'infrastructures
- Meilleur programme de RSE : Dar al Moukawil



- Meilleur employeur au Maroc en 2025

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

MONDE

L'économie mondiale a démontré une résilience notable en 2024. La baisse de l'inflation a stimulé les dépenses des ménages et permis un assouplissement des politiques monétaires dans la majorité des grandes économies, compensant ainsi les incertitudes liées aux tensions géopolitiques et régionales, ainsi qu'aux préoccupations persistantes concernant le coût de la vie. Toutefois, l'intensité de l'activité économique et la reprise des revenus diffèrent significativement d'un pays à l'autre.

Selon les dernières prévisions de l'OCDE, l'économie mondiale devrait maintenir une croissance stable de 3,3 % en 2025 et 2026, après une progression de 3,2 % en 2024.

Cette dynamique est soutenue par une inflation en baisse, une croissance de l'emploi et des réductions des taux d'intérêt,

qui compensent les mesures de rigueur budgétaire adoptées dans certains pays. L'économie américaine devrait maintenir une solide performance en 2025, avec une croissance prévue de 2,4 % après 2,8 % en 2024, surpassant les autres grandes économies avancées. La zone euro devrait enregistrer une progression modérée, atteignant 1,3 % après 0,8 %. Le Japon, après une contraction de - 0,3 % en 2024, devrait rebondir à 1,5 %, tandis que le Royaume-Uni afficherait une croissance de 1,7 % après 0,9 %.

Parmi les grandes économies émergentes, un ralentissement est attendu en Chine, où la croissance passerait de 4,9 % en 2024 à 4,7 % en 2025, ainsi qu'au Brésil, avec une baisse de 3,2 % à 2,3 %, et en Russie, où elle diminuerait de 3,9 % à 1,1 %. En revanche, l'Inde devrait continuer à afficher une croissance robuste, atteignant 6,9 % après 6,8 %.

Croissance du PIB	2023	2024 ^E	2025 ^P
Monde	2,7%	2,7%	2,7%
Pays avancés	1,7%	1,7%	1,7%
Zone Euro	0,4%	0,7%	1,0%
Royaume-Uni	4,1%	0,9%	1,9%
Etats-Unis	2,9%	2,8%	2,3%
Japon	1,5%	0,0%	1,2%
Pays émergents et en développement	4,2%	4,1%	4,1%
Afrique du Nord et Moyen Orient	1,7%	1,8%	3,4%
Afrique subsaharienne	2,9%	3,2%	4,1%

Source: OCDE, Banque Mondiale

L'inflation mondiale devrait continuer à diminuer progressivement dans les prochaines années, soutenue par l'atténuation des perturbations des chaînes d'approvisionnement et les politiques monétaires restrictives mises en œuvre par les banques centrales. Selon les prévisions du FMI, le taux d'inflation global passerait de 6,7 % en 2023 à 5,8 % en 2024, puis à 4,3 % en 2025.

Dans les économies avancées, l'inflation devrait se rapprocher des cibles des banques centrales, avoisinant 2 % d'ici 2025,

En décembre 2024, le prix moyen du Brent était de 73,86 \$ le baril. Ainsi, par rapport à décembre 2023, le prix du Brent a diminué de 3,94 \$ le baril, soit une baisse d'environ 5,1 %.

Cette diminution est attribuée à une offre excédentaire et à des préoccupations concernant la croissance économique mondiale, qui ont contribué à une baisse des prix des matières premières, y compris du pétrole.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

AFRIQUE

Malgré les défis mondiaux ayant affecté les économies à l'échelle mondiale, l'Afrique devrait maintenir sa résilience. La croissance du PIB réel est estimée à 3,7 % en 2024 et à 4,3 % en 2025, dépassant ainsi les 4,1 % observés en 2022. Le rebond attendu de la croissance moyenne en Afrique sera principalement porté par l'Afrique de l'Est, avec une augmentation de 3,4 points de pourcentage, suivie de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest, chacune enregistrant une hausse de 0,6 point de pourcentage.

Cependant, les perspectives d'inflation en Afrique restent préoccupantes, avec un taux moyen prévu de 17 % en 2023, passant à 17,8 % en 2024, avant de diminuer à 12,3 % en 2025. L'augmentation attendue en 2024 est due à la persistance des prix élevés des denrées alimentaires, des déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés locaux et mondiaux, ainsi qu'aux coûts énergétiques élevés, surtout pour les pays producteurs de pétrole. La nature structurelle de cette inflation élevée a limité l'efficacité des politiques monétaires classiques, comme l'augmentation des taux directeurs, et nécessite une approche nouvelle pour la maîtriser.

Indicateurs économiques en Afrique par région

	PIB		Inflation	
	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P
Afrique	3,7	4,3	17,8	12,3
Afrique Centrale	4,1	4,7	9,6	8,5
Afrique de l'Est	4,9	5,7	13,8	8,2
Afrique du Nord	3,6	4,2	16,5	11,5
Afrique Australe	3,7	4,3	7,3	6,3
Afrique de l'Ouest	4,2	4,4	15,4	10,7

Source: BAD

La présente section décrit les principales évolutions des environnements économiques des pays de présence d'Attijariwafa bank en 2024.

AFRIQUE DU NORD

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

En Afrique du Nord, la croissance économique du PIB s'établit à 3,6% en 2024. Par pays, la croissance du PIB se présente comme suit : Tunisie [2,1% en 2024], Maroc [2,9% en 2024], Mauritanie [4,2% en 2024] et Egypte [3,3% en 2024]. Quant à l'inflation, elle s'établit à 16,5% en 2024.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (%)		Solde courant (%)	
	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P
Tunisie	2,1	2,9	7,1	6,7	-6,5	-6,0	-3,3	-4,0
Mauritanie	4,2	5,5	4,7	4,2	-8,5	-7,4	-2,0	-1,6
Egypte	3,3	4,5	35,8	22,7	-7,2	-6,3	-3,0	-3,2

FMI, octobre 2023

Pour sa part, le déficit budgétaire de la région s'est établi à 3,5% en 2024, avec des déficits par pays de :

Tunisie [-6,5% en 2024], Mauritanie [-8,5% en 2024] et Egypte [-7,2% en 2024].

Le déficit du compte courant au niveau régional s'est établi, quant à lui, à 3,0% du PIB en 2024 et devrait atteindre 2,5% du PIB en 2025.

UMOA

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Selon les dernières prévisions de la FMI, l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) devrait enregistrer une croissance économique du PIB de 6,0% en 2024. Cette croissance est soutenue par des facteurs tels que le démarrage de nouvelles productions d'hydrocarbures dans certains pays membres comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Niger. La région devrait maintenir une performance économique positive au-delà de 2024, avec une légère accélération prévue en 2025.

Principaux indicateurs économiques par pays

Selon les prévisions du FMI, l'inflation dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2024 devrait être estimée à 2,7%. Ce taux reste dans la fourchette cible de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ce qui reflète une gestion stable de la politique monétaire dans la région.

Le déficit budgétaire de l'UEMOA devrait se stabiliser à environ 3 % du PIB d'ici 2025. La région met en place des efforts de consolidation fiscale, notamment par une gestion plus rigoureuse des finances publiques et une augmentation des recettes fiscales.

Le déficit du compte courant pour l'UEMOA devrait continuer à se réduire en 2024 et 2025, bien que des pressions externes persistent. La région cherche à améliorer ses équilibres extérieurs grâce à une croissance soutenue et à une gestion des importations plus efficace.

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (% PIB)		Solde courant (% PIB)	
	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P
Bénin	6,5	6,2	2,2	2,4	-3,8	-3,3	-4,4	-4,2
Burkina Faso	4,1	4,3	2,1	2,2	-6,0	-5,4	-6,5	-5,4
Côte d'Ivoire	7,1	6,9	3,5	2,8	-4,2	-3,0	-6,9	-6,1
Niger	10,5	7,7	3,5	3,1	-4,2	-3,1	-7,8	-8,7
Mali	4,7	5,3	2,0	1,8	-4,3	-3,4	-6,4	-6,9
Sénégal	9,3	10,2	4,9	3,3	-4,0	-3,2	-10,9	-8,3
Togo	5,3	6,0	2,7	2,1	-6,6	-4,0	-3,1	-3,0

Banque Africaine de Développement

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a maintenu ses taux directeurs inchangés depuis décembre 2023. Lors de la réunion du Comité de Politique Monétaire (CPM) du décembre 2024, le taux principal auquel la Banque centrale prête aux établissements financiers est resté fixé à 3,5%, et le taux du guichet de prêt marginal à 5,5%.

CEMAC

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

En 2024, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) devrait enregistrer une croissance économique modérée avec un PIB réel en hausse de 2,8 %, principalement porté par des secteurs non pétroliers, mais pénalisé par une baisse des recettes pétrolières. L'inflation moyenne annuelle est prévue à 4,2 %, en léger repli par rapport à 2023, en raison d'une modération des pressions sur les prix des biens importés. Sur le plan budgétaire, la région devrait afficher un déficit de 1,4 % du PIB, reflétant des dépenses publiques élevées et une baisse des recettes fiscales. Le solde du compte courant, quant à lui, devrait enregistrer un déficit de 3 % du PIB, en raison de la diminution des exportations pétrolières et de l'augmentation des importations.

En 2025, la croissance économique pourrait s'accélérer à 3,5 %, accompagnée d'une légère stabilisation des déficits budgétaire et courant, respectivement autour de 1,2 % et 3,1 % du PIB. Ces projections restent sensibles aux fluctuations des cours des matières premières, notamment le pétrole, ainsi qu'aux dynamiques économiques mondiales et régionales.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (% PIB)		Solde courant (% PIB)	
	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P	2024 ^E	2025 ^P
Cameroun	4,1	4,4	6,3	4,3	-0,5	-0,2	-1,9	-1,6
Congo	4,3	4,4	3,4	3,2	3,2	2,3	4,0	2,6
Gabon	2,8	2,9	2,5	2,3	-1,1	-0,7	-0,9	0,5
Tchad	5,2	5,3	3,4	3,2	2,7	2,2	1,3	0,8

Banque Africaine de Développement

MAROC

La croissance économique nationale devrait se consolider en 2025 après sa décélération en 2024, suite à une reprise modérée du secteur agricole et à la poursuite des performances des activités non agricoles.

Croissance économique

L'économie nationale aurait progressé de 3% en variation annuelle, après une croissance de 3,4% la même période l'année dernière. Cette progression est principalement portée par la contribution positive des secteurs secondaire et tertiaire.

Inflation

En décembre 2024, l'IPC a enregistré une baisse de 0,2% par rapport au mois précédent. Sur l'ensemble de l'année 2024, l'IPC annuel moyen a augmenté de 0,9%, tandis que l'inflation sous-jacente annuelle s'est établie à 2,4%.

Finances publiques

À fin novembre 2024, le déficit budgétaire s'est atténué de 1,7% en glissement annuel, se situant à 50,6 milliards de dirhams. Cette évolution résulte d'une hausse des recettes ordinaires (+15,1%) plus importante que celle des dépenses globales (+12,5%).

Commerce extérieur

Les échanges extérieurs ont été marqués par une baisse des importations de 2,9% et une quasi-stabilité des exportations (+0,2%) à fin novembre 2024, contribuant à un allègement du déficit commercial de 7,3%.

À fin novembre 2024, l'encours des bons du Trésor émis par adjudication s'est établi à 758,8 milliards de dirhams, en augmentation de 8,5% par rapport à fin décembre 2023.

Consommation finale nationale

La consommation finale nationale a contribué positivement à la croissance économique, avec une progression de 1,3% en 2023.

Compte courant

Le besoin de financement de l'économie vis-à-vis de l'extérieur s'est établi à 3,8% du PIB au troisième trimestre 2024, en raison d'une augmentation des investissements et d'un déficit budgétaire accru.

Au 20 décembre 2024, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 373,1 milliards de dirhams, en hausse de 0,9% par rapport à la semaine précédente et de 4% en glissement annuel, couvrant ainsi environ 5 mois d'importations de biens et services.

Perspectives pour 2025

Selon les projections du HCP, la croissance du PIB devrait atteindre 3,7% en 2025, sous l'hypothèse d'une amélioration des conditions climatiques et de l'absence de chocs inflationnistes externes.

Ces indicateurs reflètent une économie marocaine en phase de redressement, malgré des défis persistants liés aux conditions climatiques et aux fluctuations économiques mondiales.

Evolution du PIB marocain en glissement annuel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
PIB	-7,2	7,9	1,3	3,4	3,0	3,8
VA agricole	-7,1	17,6	-12,7	1,4	-5,0	3,6
PIB non agricole	-7,1	6,6	3,0	3,6	3,8	4,1

(*) Données provisoires

Croissance économique nationale soutenue par des secteurs clés

En 2024, l'économie marocaine a enregistré une croissance de 3%, soutenue par plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, le tourisme, l'automobile, l'aéronautique et les phosphates.

Le secteur des phosphates, moteur clé de l'économie marocaine, a continué de montrer une performance solide, avec une augmentation des exportations de produits phosphatés. Le Maroc, qui possède les plus grandes réserves mondiales de phosphates, a renforcé sa position de leader mondial dans ce domaine. La demande soutenue en engrais et en produits dérivés a contribué à cette dynamique, permettant au secteur de générer des recettes significatives en devises.

Par ailleurs, l'agriculture a également enregistré de bons résultats, soutenue par des conditions climatiques plus favorables, avec des précipitations atteignant 50 mm entre septembre et décembre, contre 27 mm l'année précédente. Ces progrès ont permis de maintenir la stabilité des récoltes céréalières et légumineuses, et d'accentuer les efforts dans les programmes d'irrigation et de semis directs.

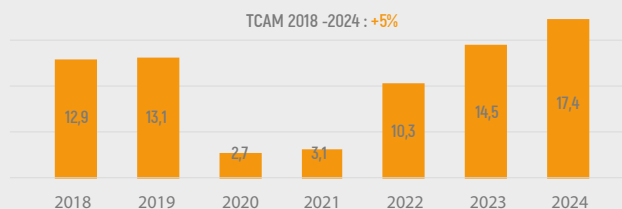
Le secteur touristique, avec 17,4 millions de visiteurs (+20%) et des recettes de 104 milliards de dirhams, et le secteur automobile, avec une hausse de 9% des exportations, ont aussi contribué à la croissance.

En 2025, le Maroc devrait maintenir une croissance de 3,5%, soutenue par la diversification des secteurs et la gestion efficace des ressources naturelles, notamment les phosphates.

Secteur du tourisme : 17 millions d'arrivées en 2024

En 2024, le secteur touristique marocain a atteint un nouveau record avec 17,4 millions d'arrivées, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre représente une hausse de 33% par rapport à 2019. La croissance provient principalement des touristes étrangers (+23%) et des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) (+16,7%). Les marchés émetteurs, notamment la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie, ont tous enregistré des augmentations significatives. Le nombre de touristes chinois a presque doublé (+98%). Les nuitées dans les établissements d'hébergement classés ont progressé de 10,3%, atteignant 24,1 millions, avec une forte hausse des nuitées des non-résidents (+16%) et une légère baisse des résidents (-1%). Marrakech a enregistré plus de 8,4 millions de nuitées (+11%), suivie d'Agadir avec 5,5 millions (+17%). Les recettes touristiques ont totalisé 96,9 milliards de dirhams, en hausse de 9,3%.

Evolution des arrivées touristiques entre 2018 et 2024 (En millions)



Evolution positive des exportations du secteur de l'agriculture et agro-alimentaire

La campagne agricole 2024-2025 a débuté dans de meilleures conditions que l'année précédente grâce à des précipitations et des réserves hydriques en hausse. Les précipitations ont atteint 50 mm (contre 27 mm en 2023), et le taux de remplissage des barrages est passé à 28,7% (+5,2 points). Malgré un état similaire du couvert végétal, des améliorations sont notées dans plusieurs régions.

Le gouvernement a reconduit et élargi des programmes pour soutenir l'agriculture :

- Irrigation : poursuite du programme visant 1 million d'hectares d'ici 2030.
- Semis directs : objectif de 260 000 hectares en 2024/2025 et 1 million d'hectares à terme.
- Céréales et légumineuses : mobilisation de 1,26 million de quintaux de semences et approvisionnement en engrais phosphatés et azotés aux mêmes prix qu'en 2023.
- Maraîchage : soutien au secteur pour améliorer la production et réduire les coûts.
- Élevage : consolidation des filières lait et viande rouge.

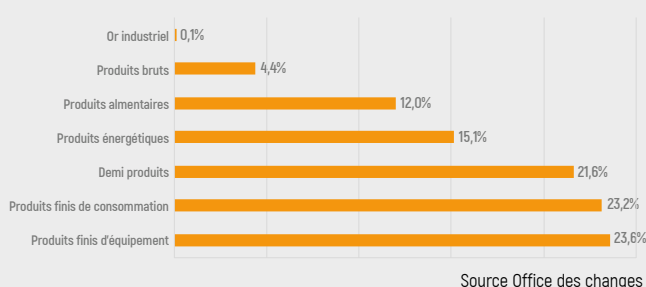
Les exportations agricoles et agroalimentaires ont progressé de 22% au dernier trimestre 2024, atteignant près de 69,8 milliards de dirhams sur les dix premiers mois (+2,9% par rapport à 2023). Cette hausse est portée par l'agriculture (+5,4%) et l'industrie alimentaire (+0,8%).

Source Ministère des Finances

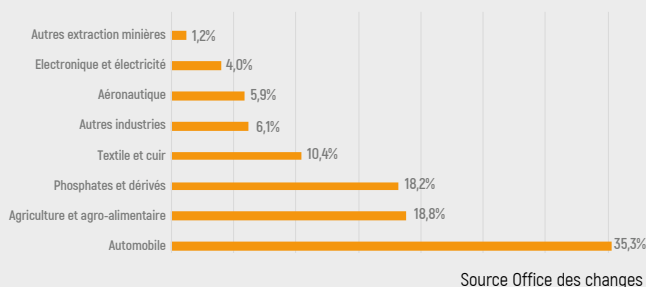
Hausse maîtrisée du déficit commercial

A fin novembre 2024, le déficit commercial du Maroc s'est établi à 275,7 milliards de dirhams, enregistrant une augmentation de 6,5% par rapport à la même période un an auparavant. Les exportations des biens ont ainsi augmenté de 5,2% et les importations des biens de 5,7%, induisant à un taux de couverture de 60,0%.

Contributions à l'évolution des importations des biens à fin novembre 2024



Contributions à l'évolution des exportations des biens à fin novembre 2024



Atténuation du déficit budgétaire

À la fin de novembre 2024, le déficit budgétaire du Maroc s'élevait à 50,6 milliards de dirhams, enregistrant une diminution de 1,7% par rapport à l'année précédente. Cette amélioration résulte d'une augmentation des recettes de 41,6 milliards de dirhams, qui a surpassé la hausse des dépenses, évaluée à 40,8 milliards de dirhams. Toutefois, un solde négatif des comptes spéciaux du Trésor, s'élevant à 2,3 milliards de dirhams, a contribué à ce déficit, contrairement à l'excédent observé l'année précédente.

Poursuite du ralentissement de l'inflation

Au terme des onze premiers mois de 2024, le taux d'inflation a augmenté de 1% (après +6,3% une année plus tôt). Cette évolution revient au ralentissement des indices des prix des produits alimentaires (+0,7% après +13,1% à fin novembre 2023) et des produits non alimentaires (+1,3% après +1,8% à fin novembre 2023). S'agissant de l'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et les produits à tarifs publics,

elle aurait également ralenti pour atteindre +2,6% au mois de novembre 2024, après +3,6% enregistré en novembre 2023.

Evolution favorable des indicateurs de la Bourse de Casablanca

Au cours de l'année 2024, les indicateurs de la Bourse de Casablanca se sont inscrits en hausse, soutenus par une bonne orientation globale des réalisations des sociétés. Ainsi, les indices MASI et MASI 20 ont clôturé l'année à 14 773,19 et 1 193,02 points respectivement, en augmentation de 22,2% et 22,5% par rapport à 2023.

Les 5 plus fortes capitalisations à la fin de l'année 2024

Société	Capitalisation	Part
Attijariwafa bank	122,4	16,3%
ITISSALAT AL-MAGHRIB	72,1	9,6%
BCP	55,9	7,4%
LafargeHolcim Maroc	45,3	6,0%
BANK OF AFRICA	44,2	5,9%
Capitalisation globale	752,4	100%

Source: Bourse de Casablanca

Dynamique exceptionnelle du marché des capitaux marocain en 2024

En 2024, le marché des capitaux marocain a affiché une performance remarquable avec une augmentation de 22% de l'indice Masi, atteignant 14 773 points.

Cette dynamique a été soutenue par des volumes d'échanges historiques, notamment un doublement des transactions par rapport à 2023. L'intérêt croissant des investisseurs particuliers a également été un facteur clé, leur part dans les échanges passant de 11% à 27% en un an. De plus, le lancement d'un marché à terme en novembre promet d'apporter des solutions innovantes pour la gestion des risques.

Le 20 novembre 2024 : un jour historique

Le 20 novembre 2024 constitue un moment significatif pour le marché boursier marocain. Ce jour-là, l'indice Masi a atteint un nouveau sommet en franchissant le seuil des 15 049 points, dépassant ainsi son précédent record établi en 2008. Cette performance indique non seulement une avancée technique importante, mais elle témoigne également d'une récupération des pertes subies lors des crises passées, y compris les impacts de la guerre en Ukraine, les répercussions inflationnistes qui en ont découlé, ainsi que les événements du printemps arabe et la crise financière de 2008.

Source: Bourse de Casablanca

ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER

AFRIQUE

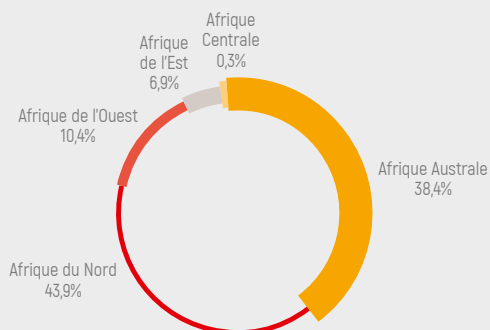
Au cours de la dernière décennie, le secteur bancaire africain a démontré une résilience remarquable en s'adaptant à un environnement économique en constante évolution. La croissance rapide des services bancaires numériques et des solutions de paiement mobile a permis d'élargir l'accès aux services financiers, favorisant une inclusion financière accrue.

En 2024, le paysage bancaire africain a présenté des résultats contrastés. Si certaines institutions ont maintenu une dynamique de croissance, l'augmentation des taux d'intérêt et les perturbations économiques mondiales, notamment liées au conflit en Ukraine et aux tensions persistantes au Moyen-Orient, ont continué à freiner les perspectives de développement économique du continent.

Au terme de l'année 2024, le classement The Banker montre une légère amélioration de 0,2% du total bilan cumulé des 100 plus grandes banques africaines, qui s'élève à 1 539 milliards de dollars contre 1 538 milliards de dollars une année auparavant.

Par région, le total bilan des 100 premières banques africaines est réparti comme suit :

Répartition du total bilan des 100 premières banques par région



Source : The Banker - Octobre 2024

L'Afrique du nord est la première région contributrice au total bilan (44%) grâce à la solide performance des banques égyptiennes et marocaines suivie par l'Afrique Australe

représentant 38% du total bilan des 100 premières banques africaines. L'Afrique de l'Ouest se positionne en troisième position en contribuant de 10% au total bilan des 100 banques africaines. L'Afrique de l'Est représente 7%. L'Afrique Centrale est la région la moins bien représentée dans le palmarès, avec seulement 0,3% de total bilan cumulé.

Tendance de croissance du secteur bancaire marocain

En 2023, le secteur bancaire marocain a enregistré une croissance remarquable, avec sept des huit banques du pays affichant des augmentations significatives de leur Tier 1, de leurs actifs et de leurs résultats avant impôts. Le Tier 1 agrégé a connu une hausse de 13,7 %, principalement grâce à Attijariwafa bank, qui a enregistré une augmentation de 15,6 %, consolidant ainsi sa position au sixième rang parmi les banques africaines. Le Groupe Banque Populaire et Bank of Africa se classent respectivement au septième et au huitième rang, avec des croissances de 10,8 % et 16,5 %. Cette dynamique place le Maroc en bonne voie pour dépasser l'Égypte dans le classement du Tier 1 l'année prochaine, en raison des dévaluations de la livre égyptienne en mars 2024.

Source: The banker October 2024

AFRIQUE DU NORD

Représentant 42% du total des actifs des 100 banques africaines, selon le classement 2024 de The Banker, le secteur bancaire en Afrique du Nord joue un rôle important dans le continent.

	Tunisie	Mauritanie	Egypte
Banques	22	19	36
Réseau d'agences	2 041	ND	4 680
Nombre de GAB/DAB	3 207	ND	23 275
Total des actifs	TND 173,3 milliards	MRO 125,7 milliards	EGP 14 200 milliards
Dépôts collectés	TND 104 milliards	MRO 110,7 milliards	EGP 10 138 milliards
Crédits distribués	TND 105,6 milliards	MRO 89,0 milliards	EGP 5 462 milliards
PNB	TND 7,7 milliards	MRO 9,5 milliards	Nd
Résultat net	TND 1,5 milliards	MRO 1,87 milliards	Nd
RoE	10,90%	8,60%	32,2%
RoA	1,1%	1,49%	2%

Source : Bnaques Centrales (Données à fin décembre 2023)

ZOOM TUNISIE

Malgré un contexte mondial difficile et incertain, le secteur bancaire tunisien a démontré sa résilience en 2023. Les dépôts ont progressé de 8 % et les crédits de 2 % par rapport à 2022, tandis que le total bilan a enregistré une hausse de 14 %, atteignant 173,3 milliards TND.

Le taux de couverture des créances classées par les provisions a diminué, passant de 54,5 % en 2022 à 51,6 % en 2023, en raison de l'augmentation du volume des créances douteuses (NPLs).

En parallèle, la couverture des créances courantes par les provisions collectives s'est améliorée, atteignant près de 2 %, grâce à la révision de la méthodologie de calcul des provisions collectives par la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Le secteur présente un bon niveau de capitalisation avec un ratio de solvabilité de 14% en 2022 à 14,5% en 2023. Pour leur part, les indicateurs de rentabilité ont augmenté en 2023 pour atteindre 1,1% pour le RoA et 10,8% pour le RoE (vs. 17,7% en 2022).

ZOOM EGYPTE

Dans un contexte global difficile et incertain, le secteur bancaire égyptien est resté résilient en 2023 avec une croissance de 18,4% des dépôts et de 33,5% des crédits comparativement à l'année 2022.

Le total bilan a, quant à lui, augmenté de 24,56% se fixant à 14 200 milliards d'EGP.

Le taux de contentialité est passé de 2,5% en 2020 à 2,0% en 2021 et à 2,2% en 2022 à 2,1% en 2023 à (1,9% en septembre 2024). Le taux de couverture s'est établi à 100% en 2023 et à 89,1% en septembre 2024. Le secteur présente un bon niveau de capitalisation avec un ratio de solvabilité de 21,3% en 2021 à 17,5% en 2022 pour passer à 17,9% en décembre 2023 à 19% en septembre 2024.

Pour leur part, les indicateurs de rentabilité ont augmenté en 2023 pour atteindre 2% pour le RoA et 32,2% pour le RoE (vs. 17,7% en 2022).

UMOA

Paysage bancaire

Au 31 décembre 2023, le système bancaire de l'UMOA compte 160 établissements de crédit agréés contre 157 en décembre 2022.

Sur le plan de densité du réseau, le nombre d'agences, bureaux et points de vente s'est consolidé de 70,8% pour s'établir à 8 299 unités. En parallèle, le nombre de Guichets

Automatiques de Billets (GAB) s'est accru de 14,6% pour se fixer à 4 214 unités.

	Banques	Établissements financiers	Total	Réseau	GAB
Bénin	14	1	15	1 579	326
Burkina Faso	16	4	20	933	577
Côte d'Ivoire	28	4	32	1 969	1 285
Guinée Bissau	6	0	6	397	92
Mali	14	3	17	1 011	537
Niger	14	6	20	449	275
Sénégal	29	4	33	1 338	741
Togo	14	3	17	623	381
Total	135	25	160	8 299	4 214

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire Données à fin décembre 2023

Activité

Le système bancaire de l'UMOA a évolué en 2023 dans un contexte économique marqué par une tendance haussière des taux d'intérêt.

Dans ce sillage, le total bilan des établissements de crédit a progressé de 1,07% à 64 997 milliards de FCFA à fin 2023. Cette croissance fait suite à l'augmentation et la diminution du total actifs dans l'ensemble des pays de l'UMOA : Bénin (+8,1%) ; Burkina Faso (-3,5%) ; Côte d'Ivoire (+2,3%) ; Sénégal (+4,0%) ; Togo (-8,3%) ; Mali (+1,9%) ; Niger (-6,3%) et Guinée Bissau (-7,6%).

	Total bilan (millions FCFA)	PDM en termes de total bilan
Bénin	5 933	9,9%
Burkina Faso	9 316	13,8%
Côte d'Ivoire	21 581	34,0%
Guinée Bissau	490	0,7%
Mali	7 347	11,5%
Niger	2 631	3,8%
Sénégal	12 272	19,6%
Togo	4 737	6,7%
Total	64 307	100,0%

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire Données à fin décembre 2023

La Côte d'Ivoire occupe le premier rang en termes de total bilan (34%), suivie du Sénégal (19,6%), du Burkina-Faso (13,8%), et du Mali (11,5%). La Guinée Bissau reste loin derrière avec 0,7% du total bilan de la région.

Les crédits à la clientèle ont évolué de 7,8% pour se fixer à 35 264 milliards de FCFA pendant que les dépôts ont augmenté de 3% pour se chiffrer à 45 054,1 milliards de FCFA. Il en ressort un coefficient d'emploi de 73,1%.

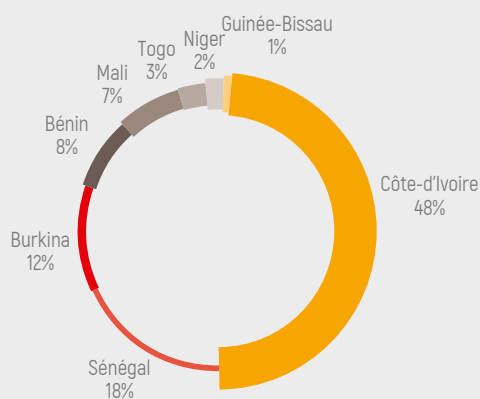
Résultats

Le produit net bancaire s'est fixé, à fin décembre 2023, à 3 354,0 milliards, en hausse de 10,0% par rapport à l'année précédente.

Avec une part de 37,8%, la Côte d'Ivoire demeure le premier contributeur au produit net bancaire de l'UMOA, suivi du Sénégal (16,8%), du Burkina Faso (12,7%) et du Mali (12,3%).

De son côté, le résultat net global provisoire a affiché une progression de 18,9%, passant de 970 milliards en 2022 à 1 153,3 milliards en 2023. Toutes les régions ont contribué à cette performance. Les bénéficiaires se répartissent comme suit : Côte d'Ivoire (48,3%), Sénégal (18,2%), Burkina Faso (12,3%), Bénin (7,9%), Mali (7,4%), Togo (3,6%), Niger (1,7%) et Guinée-Bissau (0,7%).

Produit net bancaire de l'UMOA par place bancaire en 2023



Source : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMAC

Paysage bancaire

En 2023, le système bancaire de la CEMAC compte 54 banques en activité, réparties entre 18 banques au Cameroun, 4 banques en Centrafrique, 10 banques au Congo, 7 banques au Gabon, 5 banques en Guinée Equatoriale et 10 banques au Tchad.

Activité

La Commission bancaire d'Afrique centrale fait état d'un bilan positif en 2023 de l'activité bancaire dans la sous-région, traduisant une certaine résilience du système bancaire.

Le total bilan des banques de la CEMAC s'est élevé, à fin décembre 2023, à 22 401,2 milliards de FCFA, en hausse de 12,87% par rapport à l'année précédente. Cette croissance a été observée sur toutes les places bancaires de la CEMAC, principalement dans les banques du Gabon et de la Cameroun qui ont affiché les plus fortes hausses respectivement +23%, et +18 %.

	Banques
Cameroun	18
Centrafrique	4
Congo	10
Gabon	7
Guinée Equatoriale	5
Tchad	10
Total	54

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

De même, les dépôts collectés se sont améliorés de 11,1% se fixant à 16 631 milliards de FCFA. Les crédits distribués ont augmenté de 10,5% à 11 742 milliards de FCFA. Les créances en souffrances se sont chiffrées, pour leur part, à 1 879 milliards de FCFA en 2023, soit un taux de contentialité de 16,0% en baisse par rapport à l'année précédente.

Résultats

Au terme de l'année 2023, les banques en Afrique centrale ont affiché, un produit net bancaire de 1 245,9 milliards de FCFA, en amélioration de 14,3%. Pour sa part, le résultat net de la région s'est établi à 188,8 milliards de FCFA en baisse de 6,2%. Cette baisse peut être expliquée par la baisse du résultat exceptionnel et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat. Sept banques ont extériorisé un résultat net déficitaire cumulé de -143,9 milliards FCFA en 2023.

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque des Etats de l'Afrique centrale a décidé de :

Maintenir des taux d'intérêts :

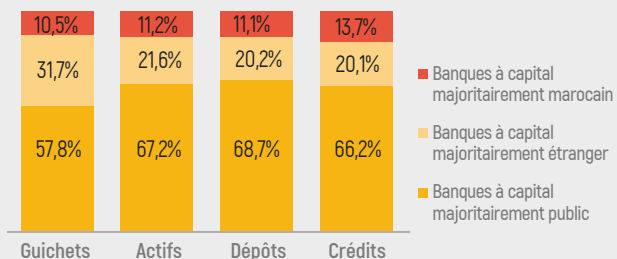
- Le taux d'intérêt des Appels d'Offres à 5,00 % ;
- Le taux de la facilité de prêt marginal à 6,75 % ;
- Le taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
- Les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

MAROC

Le secteur bancaire joue un rôle moteur dans le financement de l'économie marocaine avec un actif bancaire représentant 122 fois le PIB en 2023. En 2023, la structure du système bancaire marocain compte 88 établissements de crédit et organismes assimilés contre 90 établissements en 2022. Elle est répartie entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 16 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE) et 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques (en %)



Source : Bank Al Maghrib

Sur les 53 établissements de crédit, 6 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionnariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

En termes de présence transfrontalière, les groupes bancaires opèrent en Afrique à travers 45 filiales et 4 succursales dans 27 pays : 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et deux pays en Afrique australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

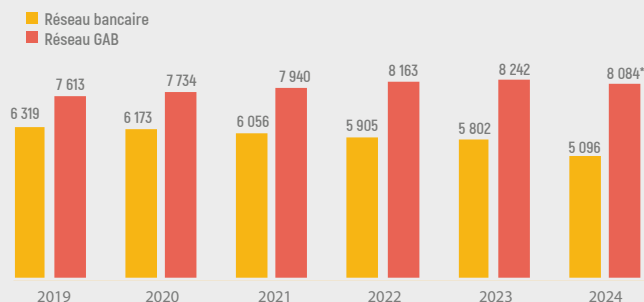
Le secteur bancaire, avec 11 établissements de crédits cotés en bourse incluant 7 banques et 4 sociétés de financement, s'est accaparé la première place de la capitalisation boursière avec une part de 38% à fin 2023.

BANCARISATION ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX BANCAIRES

Le réseau bancaire continue à se réduire sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires.

Au titre de l'année 2024, le réseau bancaire s'est établi à 5 096 agences. Pour sa part, le réseau GAB a atteint 8 084 unités durant le premier trimestre 2024, soit une baisse de 2% par rapport à 2023.

Évolution du réseau bancaire



(*) Donnée à fin mars 2024

Source: Bank Al Maghrib/CMI/GPBM

Transformation du secteur bancaire au Maroc : vers une digitalisation et une optimisation du réseau physique

À l'échelle internationale, le secteur bancaire évolue vers une adoption accrue des plateformes numériques, favorisant l'accès à distance et la gestion en ligne des services financiers.

Au Maroc, les banques ont embrassé cette dynamique en mettant en œuvre des stratégies visant à réorganiser leurs réseaux bancaires. Parmi les principales orientations de ces stratégies :

- **Fermeture ciblée d'agences physiques** : Réduction du nombre d'agences dans les zones où la demande est faible, tout en renforçant la présence dans les régions stratégiques à fort potentiel.
- **Investissement dans les canaux digitaux** : Développement d'applications mobiles, de services bancaires en ligne et de solutions de paiement électronique pour répondre à l'évolution des besoins des clients.
- **Modernisation des points de contact physiques** : Transformation des agences existantes en espaces modernes axés sur l'accompagnement personnalisé et les services à forte valeur ajoutée.
- **Déploiement accru des GAB (Guichets Automatiques Bancaires)** : Extension et amélioration des services accessibles via les guichets automatiques, incluant des fonctionnalités comme les dépôts, virements et paiements de factures.
- **Mise en place de centres régionaux** : Centralisation de certaines fonctions dans des hubs régionaux pour optimiser les coûts tout en améliorant l'efficacité et la proximité avec les clients.

Source: Bank Al Maghrib

Pour sa part, le taux de détention des comptes bancaires s'est élevé à 53% à fin 2022 à 54% en 2023 en se basant sur le nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire (hors les Marocains Résidents à l'Etranger) hausse de 3,8% contre 1,8% en 2022 pour s'établir à 15 millions, rapporté à la population adulte. Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire ressort, à fin 2023, à 9,1 millions pendant que le nombre des femmes s'élève à 5,9 millions (un taux de détention de 60% pour les hommes et 40% pour les femmes).

Pour sa part, la densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 6 400. Le nombre de guichets pour 10 000 habitants s'est établi à 1,6 guichet, contre un guichet il y a une quinzaine d'années.

De son côté, l'encours des cartes émises par les banques marocaines a poursuivi sa trajectoire ascendante et s'est

établi, au premier trimestre 2024, à 20,7 millions de cartes, en hausse de 2,3% par rapport à la même période l'année dernière.

S'agissant des transactions e-commerce, elles ont enregistré une hausse de 9,3% en nombre entre T1 2023 et T1 2024 (passant de 7,4 à 8,1 millions d'opérations entre T1 2023 et T1 2024).

LA REGLEMENTATION DU SECTEUR

S'agissant de l'évolution des prix à la consommation, après un plus haut enregistré en février 2023, l'inflation s'est inscrite sur une tendance baissière qui était prévue de se poursuivre.

Dans ces conditions, Bank Al-Maghrib a décidé de baisser le taux directeur de 50 points de base pour le fixer à 2,50% à fin 2024.

S'agissant de l'évolution des prix à la consommation, après un plus haut enregistré en février 2023, l'inflation s'est inscrite sur une tendance baissière qui était prévue de se poursuivre.

Dans ces conditions, Bank Al-Maghrib a décidé de baisser le taux directeur de 50 points de base pour le fixer à 2,50% à fin 2024.

Bank Al-Maghrib renforce la régulation des risques climatiques

Bank Al-Maghrib a émis deux directives majeures concernant la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.

Directive n°5/W/2021 (mars 2021)

Cette directive établit un cadre pour que les institutions financières identifient, mesurent, gèrent et contrôlent les risques financiers associés au changement climatique et à l'environnement. Elle impose aux établissements de crédit de mettre en place des dispositifs adaptés pour gérer ces risques de manière proactive.

Directive n°2/W/2025 (janvier 2025)

Cette directive renforce les exigences précédentes en se concentrant sur la collecte et le reporting des informations liées aux risques climatiques des grands emprunteurs. Les principales dispositions incluent :

- Collecte de données: Les banques doivent recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les risques physiques et de transition liés au changement climatique.
- Analyse des risques physiques: Évaluation de l'exposition des actifs physiques des grands emprunteurs aux risques climatiques.

- Évaluation des risques de transition : Analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) des grands emprunteurs, couvrant les scopes 1, 2 et 3.
- Examen des politiques climatiques des emprunteurs : Les banques doivent examiner les stratégies de gestion des risques climatiques de leurs principaux clients.
- Reporting à Bank Al-Maghrib: Transmission périodique d'un rapport sur l'exposition des grands emprunteurs aux risques climatiques.

Ces directives illustrent l'engagement de Bank Al-Maghrib à renforcer la résilience du secteur financier marocain face aux défis climatiques.

RESULTATS DE L'ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

En 2024, le secteur bancaire a connu une forte expansion grâce aux réformes stratégiques de l'État et de la Banque centrale. La baisse du taux directeur à deux reprises a facilité l'accès au crédit et stimulé l'investissement. Parallèlement, des mesures ont été mises en place pour assurer la liquidité et renforcer la confiance du marché. Ces initiatives ont favorisé la modernisation des services bancaires et amélioré l'inclusion financière, consolidant ainsi le rôle du secteur bancaire dans la croissance économique et la stabilité financière.

L'encours des crédits à l'économie a augmenté de 4,6% pour se situer à 1 170 milliards de dirhams à fin 2024.

L'évolution des crédits à l'économie est due essentiellement à la hausse de 4,7% des crédits clientèle à 1 100 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre principalement :

- Une hausse de 19,1% des crédits à l'équipement à 272,1 milliards de dirhams à fin 2024 ;
- Une croissance de 2,3% à 260,6 milliards de dirhams des crédits de trésorerie ;
- Une augmentation de 1,9% des crédits à la consommation à 64,7 millions de dirhams à fin 2024 ;
- Une légère croissance des crédits immobiliers de 0,5% à 282,4 milliards de dirhams à fin 2024 vs 0,1% en 2023 ;

En termes de collecte, les dépôts de la clientèle du secteur bancaire se sont consolidés de 9,6% à 1 276,6 milliards de dirhams à fin décembre 2024, suite à :

- La hausse de 11,6% des dépôts non rémunérés à 949,7 milliards de dirhams à fin 2024 contre 850,7 milliards de dirhams à fin décembre 2023 ;

- L'accroissement des dépôts à vue de 11,3% à 900,9 milliards de dirhams à fin décembre 2024 contre 809,1 milliards de dirhams en 2023 ;
- La hausse de 9,8% des comptes chèques à 630,7 milliards de dirhams contre 574,5 milliards de dirhams à fin décembre 2023 ;
- L'amélioration de 15,2% des comptes courants créditeurs à 270,2 milliards de dirhams contre 234,5 milliards de dirhams à fin décembre 2023 ;

Le coefficient d'emploi (crédits/dépôts) recule ainsi à 92%, à fin décembre 2024.

De leur côté, les engagements par signature donnés ont enregistré une croissance remarquable de 20,6% se fixant à 461,8 millions de dirhams, dont 44% proviennent des engagements de garantie.

Les créances en souffrance ont augmenté de 4,1% à 97,3 milliards de dirhams versus +4,5% l'année dernière.

Les provisions et agios réservés ont affiché, quant à eux, une hausse de 3,9%, à 66 643 millions de dirhams contre 64 170 millions de dirhams en 2023.

Il en ressort un taux de contentialité de 8,31% (vs. 8,35% en 2023) et un taux de couverture de 68,5% (vs. 68,66% en 2023).

Source : GPBM

ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE

ACTIVITÉ (ACTIVITÉ MAROC)

RESSOURCES CLIENTÈLE

Au titre de l'année 2024, les dépôts de la clientèle d'Attijariwafa bank enregistrent une progression de 13,8% à 334,2 milliards de dirhams. Cette variation résulte de :

- L'accroissement de 13,6% à 269,0 milliards des dépôts non rémunérés, en lien avec :
 - L'augmentation de 11,9% à 179,7 milliards de dirhams des comptes chèques ;
 - L'accroissement de 17% à 72,3 milliards de dirhams des comptes courants créditeurs ;
 - La hausse de 18,5% à 16,9 milliards de dirhams des autres dépôts non rémunérés.
- Et, l'amélioration de 14,8% à 65,2 milliards de dirhams des dépôts rémunérés.

En termes de dépôts clientèle, Attijariwafa bank clôture l'année avec une part de marché de 26,1% en hausse de 97 pbs par rapport à fin décembre 2023.

Crédits par décaissement

Les crédits par décaissement d'Attijariwafa bank s'accroissent, à fin décembre 2024, de 7,1% pour se situer à 309,2 milliards de dirhams. Cette progression découle essentiellement de :

- La hausse de 28,7% à 88,0 milliards de dirhams des crédits à l'équipement ;
- Et, l'augmentation de 11,9% à 69,2 milliards de dirhams des crédits à la trésorerie.
- L'amélioration de 1,9% à 72,1 milliards de dirhams des crédits immobiliers ;

En termes de crédits à l'économie, Attijariwafa bank réalise une part de marché de 27,03% en 2024.

Pour leur part, les créances en souffrance d'Attijariwafa bank augmentent de 1,7% à 19,1 milliards de dirhams. Dans le même sillage, les provisions pour créances en souffrance enregistrent une baisse de 4,1% à 12,8 milliards de dirhams, établissant le taux de couverture à 67%. Le taux de contentialité se fixe, ainsi, à 6,19%.

Engagements par signature

Au terme de l'année 2024, les engagements par signature donnés augmentent de 17,8% à 217,4 milliards de dirhams, portant ainsi leur part de marché à 47,1%.

Source : GPBM

ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE

Résultats sociaux au 31 décembre 2024

Produit net bancaire

Au 31 décembre 2024, le Produit Net Bancaire (PNB) s'établit à 17,7 milliards de dirhams en augmentation de 15,1% par rapport à l'année 2023. Cette évolution recouvre les hausses respectives de la marge d'intérêt (+7%), de la marge sur commission (+12%) et du résultat des opérations de marché (+59%).

La structure du produit net bancaire se décompose comme suit :

	2024	Part/ PNB	2023	Part/ PNB	Variations	
					MDhs	%
Marge d'intérêt	10 429	59,0%	9 718	63,2%	711	7,3%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-7	-	-2	-	-5	209,8%
Marge sur commissions	2 682	15,2%	2 384	15,5%	297	12,5%
Résultat des opérations de marché	4 587	25,9%	2 892	18,8%	1 695	58,6%
(+) Divers autres produits bancaires	1 877	10,6%	2 112	13,7%	-234	-11,1%
(-) Diverses autres charges bancaires	1 884	10,7%	1 738	11,3%	146	8,4%
Produit Net Bancaire	17 683	100%	15 365	100%	2 318	15,1%

Marge d'intérêt

La marge d'intérêt s'établit à 10,4 milliards de dirhams, en augmentation de 7,3%. La marge d'intérêt peut être ventilée comme suit :

- **Les intérêts et produits assimilés** enregistrent une hausse de 11,3% se fixant à 14,8 milliards de dirhams.

Cette hausse est due à l'augmentation respective des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+11%) et des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (+12%) et des produits sur opérations sur titres (+11%).

- **Les intérêts et charges assimilées** augmentent de 22,1% à 4,4 milliards de dirhams sous l'effet de la hausse de 17% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle et la hausse de 31% des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit et la hausse de 3% des intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis.

Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Le résultat des opérations de crédit-bail et de location se dégrade enregistrant un déficit de 6,9 millions de dirhams en 2024 contre un excédent de 2,2 millions de dirhams en 2023.

Marge sur commissions

La marge sur commissions se chiffre, à fin décembre 2024, 2,7 milliards de dirhams, en progression de 12,5% comparativement à l'année dernière.

Résultat des opérations de marché

A fin décembre 2024, le résultat des opérations de marché totalise 4,6 milliards de dirhams, en hausse de 58,6% par rapport à fin 2023.

Divers autres produits et autres charges bancaires

Les autres produits bancaires se fixent, à fin décembre 2024, à 1,8 milliard de dirhams marquant une baisse de 11,1% par rapport à fin 2023.

Pour leur part, les autres charges bancaires augmentent de 8,4% à 1,9 milliard de dirhams.

Charges générales d'exploitation

Au terme de l'année 2024, les charges générales d'exploitation totalisent 5,4 milliards de dirhams, en hausse de 6% par rapport à l'année 2023. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse de 8% des charges de personnel. Le coefficient d'exploitation s'établit à 30,6% en 2024 au lieu de 33,2% en 2023.

En MMAD	Décembre 2024	Décembre 2023	Variation	
			MDH	%
Charges du personnel	2 706	2 499	208	8,3%
Impôts et taxes	65	65	-	-
Charges externes	1 861	1 795	66	3,7%
Autres charges générales d'exploitation	95	104	-8	-8,2%
Dotations aux amortissements d'exploitation*	678	646	32	4,9%
Charges générales d'exploitation	5 405	5 108	297	5,8%

* des immobilisations corporelles et incorporelles

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation augmente de 21% à 11,9 milliards de dirhams à fin décembre 2024. Cette évolution est due principalement à la hausse du PNB de 15% et d'autre part la hausse des charges générales d'exploitation de 6%.

Résultat courant

Au terme de l'année 2024, le résultat courant se chiffre à 9,7 milliards de dirhams, en accroissement de 24% par rapport à l'année précédente.

Les dotations aux provisions nettes des reprises s'établissent à 2,2 milliards de dirhams au lieu de 2,0 milliards de dirhams une année auparavant. Ces dotations sont composées de :

- Des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 1,8 milliards de dirhams en 2024 au lieu de 2,0 milliards de dirhams en 2023 ;
- Et, d'autres dotations nettes des reprises aux provisions de -398 millions de dirhams en 2024 contre 27 millions de dirhams en 2023.

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'établit à 67% en 2024 contre 71,1% une année auparavant.

Résultat net

Le résultat net s'établit, à l'issue de l'année 2024, à 6,5 milliards de dirhams, en accroissement de 27% par rapport à l'année dernière.

Fonds propres

Les fonds propres relatifs à l'exercice 2024, hors résultat net, se sont renforcés de 4% pour se fixer à 46,2 milliards de dirhams.

Total bilan

A fin décembre 2024, le total bilan a totalisé 482,1 milliards de dirhams en appréciation de 14% par rapport à l'année précédente précédente.

Valeurs des titres de transaction, de placement et des titres d'investissement

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	81 830 067	81 830 067				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	51 910 930	51 910 930				
. OBLIGATIONS	266 956	266 956				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	11 641 602	11 641 602				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 010 579	18 010 579				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES DE PLACEMENT	881 103	863 479		6 257	17 624	17 624
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES						
. OBLIGATIONS	840 752	840 752				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	40 351	22 727		6 257	17 624	17 624
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	15 979 140	15 979 140				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	14 562 435	14 562 435				
. OBLIGATIONS	200 000	200 000				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 216 705	1 216 705				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						

Acquisition des filiales ou des participations : OPCI DYNAMIC STONE, OPCI CMR MF STONE et AFRIC 50

Difficultés rencontrées : Aucune

Événements importants survenus entre la date de clôture et la date du rapport de gestion : Aucun

Délais de paiement : La banque est conforme à la Loi 32-10 et à ses textes d'application et n'a pas de dettes fournisseurs ni de créances clientèles qui remontent à plus de deux mois.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation : Aucune

Projet d'affectation du résultat arrêté par le Conseil d'Administration du 24 février 2025

- Résultat net de l'exercice	6 536 793 902
- Mise en réserve légale	
- Report des exercices précédents	7 587 225 866
. BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	14 124 019 768
. REPARTITION :	
- Dividende statutaire 6%	129 084 503
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 19 dirhams	3 958 591 438
. SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	4 087 675 941
- Mise en réserves extraordinaires	2 449 117 961
- Report à nouveau	7 587 225 866

ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE

ACTIVITE ET RESULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

LES FILIALES DE FINANCEMENT SPECIALISEES

Wafasalaf

En 2024, Wafasalaf a enregistré une croissance de ses résultats. La production globale de la filiale a progressé de

21%, atteignant 15,1 milliards de dirhams à fin décembre. Cette évolution résulte principalement d'une hausse de 2% de la production portée, qui atteint 7,7 milliards de dirhams.

Pour sa part, l'encours global s'est amélioré de 8,5% s'établissant à 42,4 milliards de dirhams, profitant de la hausse de 11,3% à 18,6 milliards de dirhams de l'encours porté et de 4,3% à 23,8 milliards de dirhams de l'encours géré.

En MDH	2023	2024	Variation
Production globale	12 505	15 125	+21%
. Production portée	6 420	7 720	+2%
. Production gérée	6 085	7 405	+2%
Encours global	39 056	42 401	+8,5%
. Encours porté	16 726	18 617	+11,3%
. Encours géré	22 330	23 783	+4,3%

A fin septembre 2024, Wafasalaf maintient sa position de leader sur le marché du crédit à la consommation et représente ainsi une part de marché globale de 28,1%.

En termes de résultats, le produit net bancaire a enregistré une hausse de 7 % pour se fixer à 1 299 millions de dirhams. Le résultat net, quant à lui, ressort en hausse de 15,2% en s'établissant à 353 millions de dirhams contre 306 millions de dirhams en 2023.

Wafabail

Wafabail a clôturé l'année 2024 avec une production globale de 3,6 milliards de dirhams en diminution de -14 % par rapport à l'année dernière. De son côté, l'encours financier a diminué de 2,4% pour se situer à 12,5 milliards de dirhams.

En MDH	2023	2024	Variation
Production globale	4 271	3 657	-14%
Encours global	12 809	12 497	-2,4%

La filiale leasing occupe la troisième position au niveau de l'activité crédit-bail avec une part de marché de 22,3% en encours en décembre 2024.

Pour sa part, le produit net bancaire financier en amélioration de 0,8% à 411,4 millions de dirhams à fin décembre 2024. Le résultat net financier augmente de 41,2% se fixant à 127,6 millions de dirhams contre 90,4 millions de dirhams la même période l'année dernière.

Wafa Immobilier

Wafa Immobilier a réalisé, au titre de l'année 2024, un encours global de 73,5 milliards de dirhams en progression de 1% par rapport à fin 2023. Cette évolution est principalement due à la hausse de 3% à 14,1 milliards de dirhams de l'encours promoteurs.

En MDH	2023	2024	Variation
Encours global	72 734	73 547	+1%
Encours acquéreurs	59 105	59 443	+1%
Encours promoteurs	13 629	14 104	+3%

Wafa Immobilier consolide son positionnement entant que spécialiste du financement du crédit logement et de la promotion immobilière avec une part de marché global de 25,5% et de 28,4% sur marché crédits promotion immobilière.

En termes de résultats, Wafa Immobilier a réalisé, au terme de l'année 2024, un produit net bancaire de 398,3 millions de dirhams et un résultat net de 114,2 millions de dirhams, en hausse de 7 %.

Wafacash

En 2024, Wafacash a fait preuve d'une solide résilience dans un environnement économique et concurrentiel exigeant. Sur le marché national, les performances commerciales et financières se sont maintenues malgré un contexte marqué par des pressions inflationnistes persistantes, les effets de la sécheresse et une intensification de la concurrence. À l'international, les résultats ont été affectés par des contraintes politiques et une concurrence accrue, notamment dans le secteur des télécoms.

Fidèle à sa stratégie de diversification et de développement, Wafacash a poursuivi ses efforts d'adaptation et d'innovation tout au long de l'année. Le volume global des flux traités a atteint 66 milliards de dirhams, enregistrant une croissance de +6% par rapport à 2023.

Sur le plan financier, le produit net bancaire (PNB) a progressé de +8%, pour s'établir à 512,2 millions de dirhams.

Le résultat net, quant à lui, a connu une augmentation notable de +13%, atteignant 150,5 millions de dirhams.

Attijari Factoring Maroc

En 2024, le marché Factoring a connu une amélioration de son environnement faisant notamment suite à une reprise graduelle des différents secteurs et branches d'activité.

Ainsi, Attijari Factoring (AFM) a réalisé un encours global de 1,9 milliards de dirhams en baisse de - 7%. De son côté, la production s'est établie à 22,2 milliards de dirhams en augmentation de 11% par rapport à la même période l'année dernière.

En MDH	2022	2023	Variation
Production globale	20 074	22 196	+11%
Encours global	2 103	1 948	-7%

Dans ce sillage, Attijari Factoring a maintenu sa position de leader avec une part de marché de l'ordre de 38% à fin juin 2024.

Au niveau du résultat, le produit net bancaire s'est fixé à 95,1 millions de dirhams en hausse de 4,9% et le résultat net s'est établi à 39 millions de dirhams en augmentant de 14,5 %.

Wafa LLD

Au titre de l'année 2024, le marché LLD améliore ses performances dans un marché marqué par les fortes perturbations notamment en termes de disponibilité des véhicules.

Dans ce contexte, la flotte gérée de Wafa LLD, au titre de l'année 2024, s'est établie à 8 608 véhicules.

	2023	2024	Variation
Parc global géré	7 808	8 608	+1%

Par ailleurs, la filiale de Location Longue Durée compte dans son portefeuille clientèle les plus grandes entreprises et administrations publiques du Maroc.

A fin décembre 2024, la filiale LLD a réalisé un chiffre d'affaires de 364 millions de dirhams (+2%) et un résultat net financier de 49,6 millions de dirhams contre 33,2 millions de dirhams en 2023.

Bank Assafaa

A fin décembre 2024, l'encours hors marge des financements Mourabaha de Bank Assafa a atteint 5,3 milliards de dirhams contre 4,8 milliards de dirhams en 2023. A l'instar du marché, la part prépondérante dans l'activité de production de Bank

Assafa revient au financement participatif de l'immobilier avec un encours hors marge de presque 4 milliards de dirhams (soit près de 76% de l'encours total hors marge).

En ce qui concerne l'activité de collecte, l'encours des dépôts s'est établi à 3,2 milliards de dirhams, en augmentation de 25% par rapport à l'année précédente. L'encours des dépôts d'investissement s'est chiffré à 425 millions de dirhams, en accroissement de 96% par rapport à 2023.

En termes de réalisations, le total bilan de Bank Assafa a marqué, à fin décembre 2024, une augmentation de près de 8% comparativement à 2023 pour se situer à presque 8 milliards de dirhams (6,2 milliards de dirhams Hors marge).

De son côté, le produit net bancaire s'est établi à 198 millions de dirhams, en accroissement de 12% par rapport à l'année précédente. Le résultat net ressort, quant à lui, excédentaire de 1 millions de dirhams contre -12 millions de dirhams en 2023.

LES FILIALES DE LA BANQUE DE FINANCEMET ET D'INVESTISSEMENT

Corporate Finance : Attijari Finances Corp.

Au cours de l'exercice 2024, la banque d'affaires Attijari Finances Corp. s'est distinguée en matière de conseil à l'échelle locale et internationale en conseillant avec succès les opérations suivantes :

Opérations stratégiques – M&A

- Conseil de l'**Autorité déléguée de la gestion déléguée des services d'assainissement liquide et de distribution d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public de Casablanca** dans le cadre de l'acquisition des actions Lydec détenues par Veolia Environnement
- Conseil de **INWI** dans le cadre de la création d'une JV avec **IDEMIA** dans les services de la confiance numérique
- Conseil de **Wafa Assurance** dans le cadre de l'obtention d'un agrément d'assurance vie au Gabon.
- Co-Conseil de **Managem** dans le cadre de la cession de CMO auprès de Metal NRG, Junior Mining cotée à la bourse de Londres.
- Conseil d'**AI MADA** dans le cadre de la cession de la société Sopriam à Stellantis Europe

Conseil d'**Attijariwafa bank** dans le cadre de l'acquisition d'une participation supplémentaire dans le capital de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIAT).

En 2024, sur le volet des opérations de marché, la banque conseil a maintenu sa dynamique ainsi que sa présence sur les marchés Actions (Equity Capital Market) et de la dette privée (Debt Capital Market) en dénouant avec succès les opérations suivantes :

Opérations de marché - ECM

- Conseil de **Managem** dans le cadre de son augmentation de capital par apport en numéraire et/ou par compensation des créances liquides et exigibles d'un montant de 3,0 Mrds Dirhams.
- Co-Conseil de **Holmarcom Finance Company** dans le cadre de l'Offre de Vente au Public (OVP) des titres Crédit du Maroc détenus par Holmarcom Finance Company pour un montant de 1,0 Mrd Dirhams.
- Co-Conseil de **CMGP** dans le cadre de son IPO pour un montant de 1,1 Mrd Dirhams.
- Co-conseil de **Société Générale Marocaine des Banques** dans le cadre de l'OPA obligatoire sur les titres d'Eqdom suite au changement de contrôle.

Opérations de marché - DCM

- Conseil de **Attijariwafa bank** dans le cadre de deux émissions d'obligations subordonnées totalisant un montant de 2,5 Mrds Dirhams.
- Conseil de **Wafasalaf** dans le cadre d'une émission d'obligations pour un montant de 200 Millions Dirhams.
- Conseil de **Wafabail** et **Wafasalaf** dans le cadre de la mise à jour annuelle de leurs dossiers d'information respectifs relatifs à leurs programmes d'émissions de Bons de Sociétés de Financement.

Attijari Invest

Attijari Invest est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity. Sa vocation est d'offrir aux investisseurs des opportunités de placement dans des véhicules conjuguant une rentabilité financière élevée et une gestion optimale des risques.

En 2023, Attijari Invest a confirmé sa dynamique de développement et de création de valeur ajoutée, à travers les réalisations suivantes :

- Le monitoring et le suivi d'une vingtaine de participations en portefeuille ;
- La structuration et la poursuite de la levée d'un nouveau

fonds dit « Fonds Africain d'Efficacité Énergétique » (FAEE), en cours d'agrément OPCC par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;

- La participation à l'AMI du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement à travers la proposition de trois projets structurants dans des thématiques aussi variées que l'Agro-industrie, les services, la PME-PMI ou encore l'énergie ;

Sur le plan de la RSE, Attijari Invest a continué à mobiliser ses ressources humaines, dans le cadre de la Fondation Al Mada et son programme Positive Link, à travers l'accompagnement de jeunes entrepreneurs et la sensibilisation à la promotion de l'entrepreneuriat.

LES FILIALES DE LA BANQUE DES MARCHES

Gestion d'actifs : Wafa Gestion

Au terme de l'année 2024, Wafa Gestion a totalisé un encours sous gestion de 147,3 milliards de dirhams en hausse de 13,6% par rapport à l'année dernière.

Le marché marocain de la gestion d'actifs représente désormais 629 milliards de dirhams à fin décembre 2024, en progression de 12% par rapport à 2023.

Dans ce contexte, la filiale de gestion d'actifs consolide son positionnement de leader sur le marché de la gestion d'actifs avec une part de marché en encours moyen de 24,3%.

En termes de résultats, Wafa gestion a réalisé un résultat net en hausse de 1% de 93,8 millions à 85,3 millions de dirhams.

Wafa Gestion s'est, en outre, démarquée par :

- Désignation de Wafa Gestion «Best Asset Management Firm - Morocco 2024» dans la catégorie «Investment & Securities Awards» par le prestigieux Global Brands Magazine spécialisé dans la diffusion d'actualités, critiques, opinions et sondages sur les marques de renom dans le monde.
- Confirmation par l'agence Fitch Ratings de la note Investment Management Quality Rating (IMQR) nationale 'Excellent (mar) de Wafa Gestion.
- Classement pour la troisième année consécutive parmi les 10 plus importants gérants d'actifs au Moyen Orient selon le classement Forbes - Top 30 Asset Management Companies 2024.

Attijari Titrisation

Faits marquants de l'activité de titrisation au Maroc sur l'année 2024

L'activité de titrisation a connu une décélération sur l'année 2024. L'encours global sous gestion s'est établi à 14,66 milliards de dirhams à fin décembre 2024, contre 15,69 milliards de dirhams à fin décembre 2023, ce qui revient à une baisse de -6,57% des encours sous gestion sur l'année. Cette baisse s'explique principalement par l'amortissement des encours sous gestion sur l'année 2024, pour un amortissement total d'environ 3,46 milliards de dirhams (-22,06% par rapport à l'encours à fin décembre 2023), et ce malgré l'arrangement de trois nouvelles opérations de titrisation sur l'année, pour un encours total de titres émis de 2,43 milliards de dirhams (+15,49% par rapport à l'encours à fin décembre 2023).

Faits marquants Attijari Titrisation sur l'année 2024

Arrangement d'un troisième compartiment du fonds de titrisation de « FT SALAF INVEST »

Attijari Titrisation a arrangé le troisième compartiment du fonds de titrisation « FT SALAF INVEST » de WAFASALAF. Les titres du fonds ont été placés et émis en octobre 2024, pour un montant d'émission d'un milliard de dirhams, et une maturité de 12 ans et 3 mois.

L'opération a porté sur la titrisation de créances résultant de crédits à la consommation consentis par WAFASALAF à des fonctionnaires de l'Etat marocain, pour un montant global de 1 milliard de dirhams. La cession des créances au compartiment a été financée par le produit de l'émission de deux catégories d'obligations réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain, et d'une catégorie d'obligations et de parts résiduelles souscrites par WAFASALAF uniquement, en tant qu'établissement initiateur de l'opération.

Cette opération s'est inscrite dans une optique de diversification des moyens de financement de WAFASALAF, ainsi que l'optimisation de ses fonds propres.

Encours sous gestion à fin décembre 2024

Société de gestion	Actif sous gestion	PDM%
ATTIJARI TITRISATION	4 851 898 728	33,09%
MAGHREB TITRISATION	4 209 546 190	28,71%
SOFAC STRUCTURED FINANCE	3 555 059 107	24,25%
BMCE CAPITAL TITRISATION	2 045 665 246	13,95%
Total général	14 662 169 271	100,0%

Intermédiation boursière : Attijari Intermédiation

Attijari Intermédiation termine l'année 2024 sur un volume d'échanges de 26,5 milliards de dirhams sur le marché central en hausse de 53,8% et un volume de 15,4 milliards de dirhams sur le marché de blocs.

Attijari Intermédiation réalise une part de marché sur ces segments de 23,4% vs. 19,9% en 2023.

La part de marché sur le segment Bourse en ligne s'établit, quant à lui, à 47,5% vs. 47,3% en 2023.

Attijari Intermédiation a réalisé des opérations d'envergure en 2024 :

- Dynamique soutenue des opérations de marché (Augmentations de capital **Managem, Aradei et Akdital / Introduction en bourse de CMGP/ Cession de bloc CDM** par Crédit Agricole France en faveur de Holmarcom).
- Prix '**Best Equity Broker in Morocco**' décerné par l'AFCM.
- Prix « **Africa's Best Broker** » décerné par Jeune Afrique et IFC dans le cadre de l'AFIS.
- Préparation de la **mise en production de la nouvelle solution de bourse en ligne** avec un plan de communication à la clientèle.

Wafa Assurance

Les résultats sociaux au 31 décembre 2024

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 ressort à 11 747 MDH en progression de 5,2% porté par la progression de la Non-Vie qui ressort à 5 339 MDH en progression de 9,2% et la bonne performance en Vie qui progresse de 2,2% à 6 408 MDH.

En Vie, l'activité Epargne progresse de 1,5% portée par la performance de la bancassurance.

L'activité Décès ressort en progression de 4,8% portée par l'ensemble des produits.

La branche Non-Vie enregistre un chiffre d'affaires de 5 339 MDH à fin 2024 en progression de 9,2% portée par la performance sur le marché des entreprises et sur la branche Automobile.

Résultats

En Non-Vie, le résultat technique est à 375 MDH en 2024 contre 436 MDH en 2023 qui était impacté par des reprises de provisions sur titres de placements.

Le résultat technique de l'activité Vie est en progression de 20,7%, à 559 MDH suite à la croissance de l'activité en Epargne et Décès.

Quant au résultat non technique, il ressort à -19 MDH contre -82 MDH en 2023, du fait de du recul des charges non courantes.

Compte tenu de la charge d'Impôts sur les Sociétés (130 MDH), la compagnie dégage un bénéfice net sur l'exercice 2024 de 786 MDH contre 701 MDH au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 12,2%.

Analyse de l'activité consolidée

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 ressort à 13 067 MDH en hausse de 2,7% portée par la performance réalisée au Maroc sur les activités Non-vie et Prévoyance et par la croissance soutenue à l'international.

Le chiffre d'affaires 2024 est issu, à hauteur de :

- 11 087 MDH de Wafa Maroc et 388 MDH de Wafa IMA Assistance
- 455 MDH d'Attijari Assurance en Tunisie
- 1 137 MDH des filiales en zone CIMA

Comparativement à 2023, le chiffre d'affaires consolidé est en hausse tiré par la performance en Non vie (+9,4%). L'activité Epargne a été marquée par le développement soutenu des produits en Unités de compte qui ne contribuent pas au chiffre d'affaires consolidé, étant considérés comme des contrats d'investissement sous le référentiel de consolidation.

En intégrant l'activité d'Epargne en Unités de Compte, les primes émises cumulées annuelles atteignent 13 727 MDH en hausse de 6,6% portée par l'ensemble des segments d'activité au Maroc et à l'international.

La contribution des filiales dans le chiffre d'affaires consolidé ressort à 15,1% contre 13,5% en 2023 du fait de la forte progression de l'activité des filiales. Les filiales à l'international totalisent un chiffre d'affaires de 1 591 MDH soit une progression de 15,5%.

Résultat net consolidé :

Le RNPG de l'exercice 2024 ressort à 854 MDH vs 670 MDH en 2023 en hausse de +28% expliquée par l'amélioration des indicateurs techniques, la hausse des résultats des filiales, l'évolution favorable des marchés financiers et l'absence

de charges non courantes importantes à l'instar de celles enregistrées en 2023.

Activité des filiales

Wafa IMA Assistance

Les primes émises s'élèvent à 420,6 MDH, en progression de 12% par rapport à 2023.

Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève pour sa part à 54,7 MDH vs. 52,4 MDH en 2023.

Attijari Assurance (Tunisie)

Le Chiffre d'affaires ressort en hausse de 4% à 142 MTND (455 MDH) vs. 134 MTND en 2023.

Le chiffre d'affaires Décès ressort en progression de 8,16% à 23,4 MTND et le chiffre d'affaires Epargne ressort à 119 MTND en progression comparé à 113 MTND en 2023.

Le résultat net ressort bénéficiaire à 11,8 MTND vs. 13 MTND en 2023 soit une baisse de 8,9%.

Wafa Assurance Vie Sénégal

Le chiffre d'affaires à fin 2024 ressort à 21 Mrds FCFA, en croissance de 50,9%.

Le résultat net ressort à 1 711 MFCFA en progression de 31,2%.

Wafa Assurance Sénégal (Non-Vie)

Le Chiffre d'affaires ressort à 6 570 MFCFA vs 6 286 MFCFA en 2023, soit une évolution de +4,5%

Le Résultat Net Non Vie ressort déficitaire de 462 MFCFA contre un déficit de 1 108 MFCFA en 2023.

Wafa Assurance Vie Côte d'Ivoire

Le Chiffre d'affaires 2024 ressort à 20 030 MFCFA, en hausse de 10,8% par rapport à 2023.

Le résultat net ressort à 2 940 MFCFA contre 2 092 MFCFA en 2023, soit une progression de 40,6%

Wafa Assurance Côte d'Ivoire (Non-Vie)

Le Chiffre d'affaires Côte d'Ivoire Non Vie ressort à 6 989 MFCFA vs 6 143 MFCFA en 2023, soit une évolution de +13,8%.

Le Résultat net Non Vie ressort bénéficiaire de 85 MFCFA contre un déficit de 145 MFCFA en 2023.

Wafa Assurance Vie Cameroun

Le Chiffre d'Affaires ressort à 9 987 MFCFA en progression de 30,8% comparé à 2023.

Le résultat net Vie 2024 ressort à 561 MFCFA contre 373 MFCFA en 2023, soit une hausse de 50,6%.

Wafa Assurance Pro Assur SA (Non-Vie)

Le Chiffre d'Affaires Pro Assur SA ressort à 4 647 MFCFA contre 4 165 MFCFA en 2023, soit une évolution de 11,6%.

Le résultat net est déficitaire de -629 MFCFA contre un bénéfice de +277 MFCFA à fin 2023.

Wafa Life Insurance Egypt

Le Chiffre d'Affaires Wafa Life Insurance Egypt ressort à 240,6 MEGP vs. 173,5 MEGP en 2023.

Le résultat net est bénéficiaire de 96 MEGP à fin 2024 contre -38,3 MEGP en 2023.

FILIALES EN AFRIQUE

Attijariwafa bank se positionne en tant que véritable banque panafricaine avec une présence soutenue au Maghreb et dans les zones économiques intégrées UMOA et CEMAC.

Conformément à ses orientations stratégiques à l'international, le groupe Attijariwafa bank continue de conforter sa vocation d'acteur régional de référence et renforce son rôle dans le développement économique régional et la coopération Sud-Sud.

Les filiales de la Banque de Détail à l'International ont enregistré des performances en progression au titre de l'année 2024.

Afrique du Nord

Le Groupe Attijariwafa bank est implanté au Maghreb à travers ses filiales Attijari bank Tunisie (ABT) et Attijari bank Mauritanie (ABM) et Attijariwafa bank Egypt.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2024	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Mauritanie	Attijariwafa bank Egypt
Dépôts	33 758	2 113	20 720
Crédits nets	24 859	1 475	11 855
Total bilan	38 754	2 705	24 809
PNB	2 282	200	1 812
RN	743	7	829
Réseau*	182	26	63

(*) yc les bureaux directs

CONTRIBUTIONS (DONNÉES 2024)	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Mauritanie	Attijariwafa bank Egypt
Dettes envers la clientèle	7%	0,4%	3,7%
Prêts et créances sur la clientèle	6,1%	0,3%	2,8%
Total bilan	5,3%	0,4%	3,8%
PNB	6,4%	0,6%	5,2%
RN	5,7%	0,6%	5,5%

Contribution dans le groupe (comptes IFRS)

Zone UMOA

Le Groupe Attijariwafa bank opère au Sénégal à travers la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest et le Crédit du Sénégal. Il est présent en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo à travers la Société Ivoirienne de Banque, la Banque Internationale pour le Mali et la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2024	CBAO-Sénégal	CDS-Sénégal	SIB-Côte d'Ivoire	BIM-Mali	BIA-Togo
Dépôts	21 486	3 222	22 409	5 361	2 364
Crédits nets	17 128	2 775	17 656	2 302	1 828
Total bilan	26 177	4 583	27 025	6 356	3 382
PNB	2 003	309	1 681	351	174
RN	874	122	824	-37	50
Réseau	99 ¹	7	68	48	15

(1) yc Bénin, Burkina-Faso et Niger

CONTRIBUTION (DONNÉES 2024)	CBAO-Sénégal	CDS-Sénégal	SIB-Côte d'Ivoire	BIM-Mali	BIA-Togo
Dettes envers la clientèle	4,4%	0,6%	4,6%	1,1%	0,5%
Prêts et créances sur la clientèle	4,1%	0,7%	4,2%	0,5%	0,4%
Total bilan	3,6%	0,6%	3,8%	0,9%	0,5%
PNB	5,8%	0,9%	4,9%	1,0%	0,5%
RN	6,6%	0,9%	7,2%	-0,4%	0,01%

Contribution dans le groupe (comptes IFRS)

Zone CEMAC

La zone CEMAC est couverte par les filiales suivantes : l'Union Gabonaise de Banque, le Crédit du Congo et la Société Camerounaise de Banque.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2024	UGB-Gabon	CDC-Congo	SCB-Cameroun
Dépôts	7 420	3 996	10 607
Crédits nets	4 736	2 236	7 417
Total bilan	9 765	5 661	13 668
PNB	927	551	948
RN	501	323	274
Réseau	22	28	54

CONTRIBUTIONS (DONNÉES 2024)	UGB-Gabon	CDC-Congo	SCB-Cameroun
Dettes envers la clientèle	1,6%	0,9%	2,3%
Prêts et créances sur la clientèle	1,2%	0,5%	1,9%
Total bilan	1,3%	0,8%	1,9%
PNB	2,7%	1,6%	2,9%
RN	3,4%	2,4%	2,3%

Cours TND/MAD : TC : 3,1741 TM : 3,19808

Cours EGP/MAD : TC : 0,1989 TM : 0,224975

Cours MRO/MAD : TC : 0,2555 TM : 0,25164

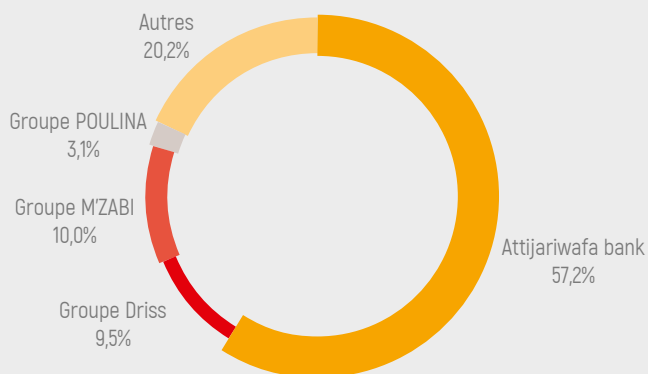
Cours FCFA/MAD : TC : 0,016036 TM : 0,01640

Zoom Attijari bank Tunisie (ABT)

FAITS MARQUANTS EN 2024

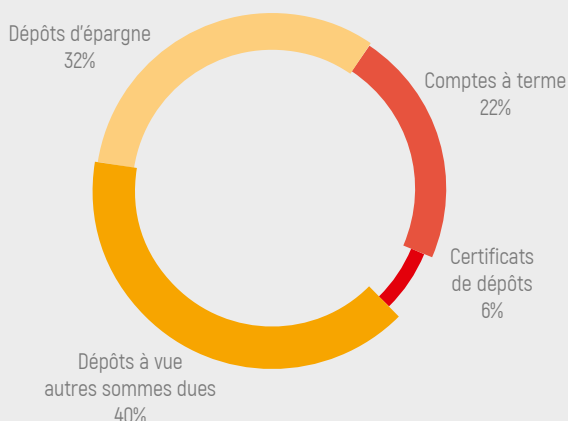
- Attijari bank Tunisie a signé une convention avec le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le ministère des Finances qui porte sur les modalités de financement des sociétés communautaires, une initiative visant à encourager une croissance économique durable et à promouvoir l'inclusion sociale.
- Attijari bank, est la première banque à signer un accord de partenariat avec le Fonds Mondial Pour La Nature, WWF Afrique du nord, ONG convergeant avec ses ambitions de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. La signature de ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la stratégie ESG d'Attijari bank, sous l'enjeu prioritaire de préservation de la biodiversité et vise à renforcer les actions de conservation de l'environnement et des écosystèmes naturels menées par le WWF NA en Tunisie.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE ABT EN 2024



PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN

Structure des dépôts en 2023



	2024	2023	2022
Nombre de banques résidentes	23	22	22
Réseau d'agences	1 905	2 031	2 031
Nombre d'habitants par agence bancaire (en milliers)	5,78	5,81	5,84
Total actifs/PIB (%)	NA	117	114
Taux directeur	8,00%	8,00%	7,25%

Source : Banque Centrale Tunisienne

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE ATTIJARI BANK TUNISIE

Au titre de l'année 2024, les réalisations d'Attijari bank Tunisie marquent une bonne performance. Les dépôts se sont accrus de 5,8% à 34,3 milliards de dirhams et les crédits se sont consolidés de 11,7% à 25,2 milliards de dirhams.

La filiale Tunisienne a réalisé un produit net bancaire de 2,3 milliards de dirhams, en hausse de 11% par rapport à 2023. Le résultat net ressort à 759 millions de dirhams en progression de 10,1%.

(En Mrds de Dhs)	2024	2023
Total Dépôts	34,3	32,4
Total Crédits nets	25,2	22,6
Total bilan	39,4	37,6
PNB (comptes sociaux)	2,3	2,1
RN (comptes sociaux)	0,76	0,69
RoE	19,7%	20,40%
PDM dépôts	10,9%	11,30%
PDM crédits	8,90%	8,60%
Nombre d'agences	182	185

Cours constant TND/MAD : TC : 3,2233, TM : 3,26824

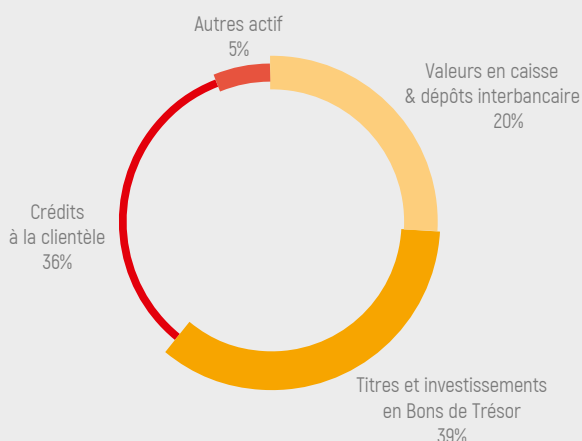
Zoom Attijariwafa bank Egypt (ABE)

FAITS MARQUANTS EN 2024

- Attijariwafa bank Egypt a inauguré sa nouvelle agence de la place Tahrir, qui s'inscrit dans sa stratégie d'atteindre le plus grand segment de ses clients et sa présence dans des zones vitales.
- Attijariwafa Bank Egypt a organisé un forum pour ses clients entreprises intitulé « L'impact du mécanisme d'ajustement de la limite carbone sur les exportateurs égyptiens vers l'Union européenne », qui s'inscrit dans le cadre d'une série d'événements à venir sous le slogan « Vers la durabilité de votre entreprise ». Le forum a abordé les défis et les moyens de s'adapter aux variables des normes de durabilité en fournissant une explication détaillée de l'impact de la modification du mécanisme sur les exportateurs ;

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE EGYPTIEN

Structure du bilan du secteur bancaire en 2023



	2024*	2022	2021
Nombre de banques	36	36	37
Réseau d'agences	4 680	4 638	4 630
Ratio de transformation	65,10%	56,50%	48,00%
Réserves obligatoires	18%	18%	18%
Taux directeur	27,25%	16,75%	16,75%
Taux de contentialité	1,90%	2,10%	3,30%
Taux de couverture	89,10%	100%	91,90%
Taux de solvabilité	19,00%	17,50%	18,90%

Source : Banque Centrale Egyptienne
Chiffres au 30 septembre 2024

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE ATTIJARIWAFABANK EGYPT

Au titre de l'année 2024, Attijariwafa bank Egypt réalise une bonne croissance de son activité. En effet, les crédits s'accroissent de 31,1% s'établissant à 19,1 milliards de dirhams. Pour leur part, les dépôts totalisent 33,3 milliards de dirhams en hausse de 36,4% par rapport à l'année 2023.

En termes de résultats, le PNB s'accroît de 50,0% à 2,6 milliards de dirhams. Le résultat net ressort, quant à lui, à 1 209 millions de dirhams en hausse de 83,7%.

(En Mrds de Dhs)	2024	2023
Total Dépôts	33,3	24,4
Total Crédits nets	19,1	14,5
Total bilan	39,9	28,4
PNB (comptes sociaux)	2,6	1,8
RN (comptes sociaux)	1,2	0,7
RoE	32,2%	27,10%
PDM dépôts	0,8%	0,80%
PDM crédits	0,7%	0,80%
Nombre d'agences	63	63

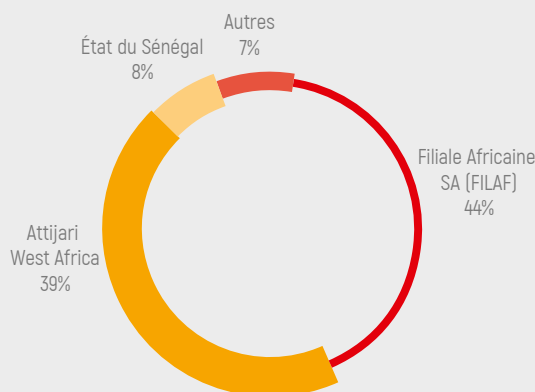
Cours constant EGP/MAD : TC : 0,3199 ; TM : 0,32827

Zoom Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest (CBAO)

FAITS MARQUANTS EN 2024

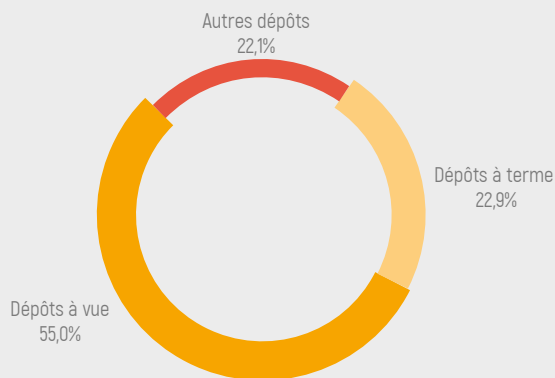
- Signature d'une nouvelle convention avec Wave Mobile Money. Ce partenariat marque un tournant dans l'engagement de la CBAO à offrir des solutions bancaires modernes, simple et accessibles à tous;
- Inauguration d'un Digital Center afin d'accompagner la transformation et l'innovation digitale.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE CBAO EN 2024



PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE SENEGALAIS

Structure des dépôts du secteur bancaire en 2023



	2024	2023	2022
Nombre de banques	Nd	33	27
Réseau d'agences	Nd	562	550
Taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités	3,50%	3,25%	2,25%
Taux du guichet de prêt marginal	5,50%	5,25%	4,25%
Coefficient des réserves obligatoires	3,00%	3,00%	3,00%

Source : BCEAO

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA CBAO

Au terme de l'année 2024, les dépôts de la CBAO s'accroissent de 10,2% à 22,4 milliards de dirhams. De son côté, l'encours des crédits nets s'établit à 17,8 milliards de dirhams en 2024, enregistrant une croissance de 7,2%.

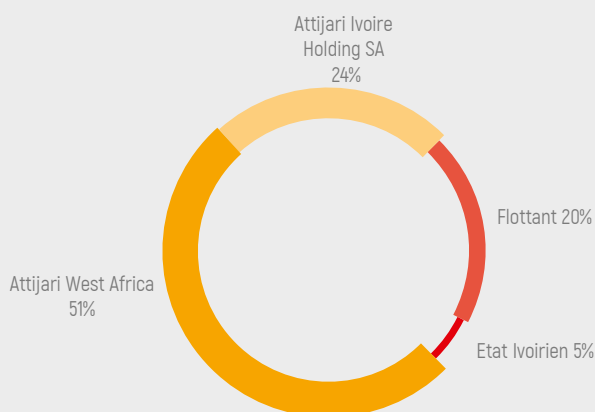
Le produit net bancaire de la CBAO se fixe à 2,0 milliard de dirhams. Pour sa part, le résultat net s'accroît de 11,8% à 890 millions de dirhams.

(En Mrds de Dhs)	2024	2023
Total Dépôts	22,4	20,3
Total Crédits nets	17,8	16,6
Total bilan	27,2	25,1
PNB (comptes sociaux)	2,0	1,9
RN (comptes sociaux)	0,89	0,8
RoE	29,30%	29,30%
PDM dépôts	14,30%	13,40%
PDM crédits	14,0%	13,40%
Nombre d'agences*	99	99

Cours FCFA/MAD : TC : 0,01669 ; TM : 0,01671
 (*) y.c. Burkina Faso, Niger et Bénin

Zoom Société Ivoirienne de Banque (SIB)

RÉPARTITION DU CAPITAL DE SIB EN 2024

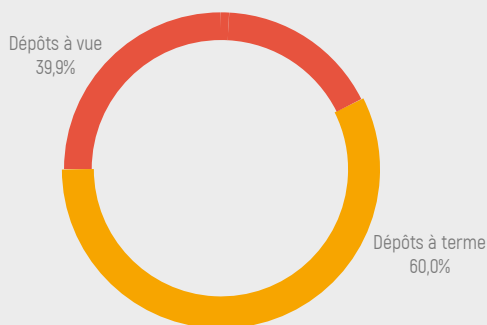


FAITS MARQUANTS EN 2024

- Fidèle à sa mission de développement social durable, la Société Ivoirienne de Banque (SIB) a organisé, le jeudi 16 janvier 2024, une cérémonie officielle de remise de dons, dans le cadre de ses engagements RSE.
- Trois associations, qui incarnent l'engagement stratégique et historique de la SIB en matière de RSE, ont bénéficié d'un renouvellement de subventions pour leurs projets prévus en 2025 : la Fondation de l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (FICA), Le Lycée Blaise Pascal, l'Unité de Néphrologie Pédiatrique du CHU de Yopougon.
- Au total, ce sont 32 millions de FCFA qui ont été attribués à ces structures, illustrant l'engagement durable et constant de la SIB en faveur de l'action sociale. À travers cette initiative, la SIB réaffirme son soutien constant aux acteurs essentiels de la santé et de l'éducation en Côte d'Ivoire.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE IVOIRIEN

Structure des dépôts du secteur bancaire en 2023



	2024	2023	2022
Nombre de banques	32	29	28
Réseau d'agences	Nd	664	664
Taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités	3,50%	3,50%	2,25%
Taux du guichet de prêt marginal	5,50%	5,50%	4,25%
Coefficient des réserves obligatoires	3,00%	3,00%	3,00%

Source : BCEAO

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA SIB

Au terme de l'année 2024, les dépôts de la SIB s'élèvent à 23,3 milliards de dirhams, marquant un accroissement de 8,0%. L'encours des crédits nets s'accroît, quant à lui, de 6,2% s'établissant à 18,4 milliards de dirhams.

Le produit net bancaire de la SIB s'établit à 1,7 milliard de dirhams. Le résultat net se fixe à 839 millions de dirhams en 2024 en progression de 15,4% par rapport à l'année précédente.

(En Mrds de Dhs)	2024	2023
Total Dépôts	23,3	21,6
Total Crédits nets	18,4	17,3
Total bilan	28,1	26,8
PNB (comptes sociaux)	1,7	1,6
RN (comptes sociaux)	0,84	0,73
RoE	28,60%	26,50%
PDM dépôts	7,70%	8,60%
PDM crédits	8,50%	9,10%
Nombre d'agences	68	70

Cours FCFA/MAD : TC : 0,01669 ; TM : 0,01671

RESULTATS CONSOLIDES

Le groupe Attijariwafa bank publie, depuis le 30 juin 2007, ses résultats consolidés selon les normes IFRS.

En plus de ses filiales spécialisées basées au Maroc, la banque a entamé son développement régional en 2005 avec l'acquisition, en consortium avec Grupo Santander, de 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie, devenue depuis Attijaribank Tunisie. A fin décembre 2023, le Groupe détient une participation de 57,21% de la banque tunisienne.

En juillet 2006, Attijariwafa bank a développé un greenfield au Sénégal et a procédé à l'ouverture de 4 agences à Dakar, marquant ainsi la première étape d'un vaste projet d'implantation du Groupe en Afrique subsaharienne. En janvier 2007, Attijariwafa bank a acquis 66,70% du capital de la Banque Sénégal-Tunisienne et a fusionné les deux entités sénégalaises, donnant naissance à Attijari bank Sénégal.

En novembre 2007, Attijariwafa bank a acquis 79,15% du capital de la CBAO (Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale). En décembre 2008, la fusion entre la CBAO et Attijari bank Sénégal a donné naissance à CBAO Groupe Attijariwafa bank.

En 2009, Attijariwafa bank, accompagnée par son actionnaire de référence SNI, a acquis 51,0% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BIM) dans le cadre de sa privatisation. Dans la même année, la banque a également procédé à l'inauguration d'un bureau de représentation à Tripoli. Au premier semestre 2018, la participation d'Attijariwafa bank dans BIM a été portée à 66,3% faisant suite à une augmentation de capital de la filiale malienne.

En décembre 2009, le Groupe a finalisé l'acquisition de 95% du Crédit du Sénégal, 58,7% de l'Union Gabonaise de Banque, 91,0% du Crédit du Congo et de 51,0% de la Société Ivoirienne de Banque.

En 2010, le Groupe a consolidé sa position d'acteur de référence régional avec l'ouverture d'une succursale de CBAO au Burkina Faso.

Au courant de l'année 2011, le périmètre s'est consolidé avec la finalisation de l'opération d'acquisition de SCB Cameroun et la prise de contrôle de 80% de BNP Paribas Mauritanie.

Au titre du quatrième trimestre 2013, Attijariwafa bank a intégré dans le périmètre de consolidation la Banque Internationale pour l'Afrique (Togo) suite à l'acquisition de 55,0% de son capital. L'année a également connu l'ouverture de la succursale de CBAO au Niger. A fin décembre 2024, le Groupe détient une participation de 62,35% de la Banque Internationale pour l'Afrique (Togo).

En septembre 2015, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition

de 39% du capital de la Société Ivoirienne de la Banque (SIB) détenus par l'Etat de la Côte d'Ivoire. Attijariwafa bank a ainsi porté sa participation dans le capital de la SIB à 90% à la suite de cette opération dont 12% destinés à être introduits en bourse et 3% cédés au personnel de la filiale. A fin décembre 2020, le Groupe détient 67% du capital de la SIB.

Attijariwafa bank a également renforcé sa participation dans le capital de CBAO (Sénégal) pour la ramener à 83,08% (contre une participation de 52% précédemment).

Dans le cadre de l'accord signé avec Barclays Bank PLC pour l'acquisition de sa filiale égyptienne, Attijariwafa bank et SNI se sont alliées dans le métier de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération a permis de donner à Attijariwafa bank les capitaux nécessaires à son développement international notamment en Egypte et plus généralement dans les pays africains anglophones.

En date du 3 mai 2017, Attijariwafa bank a finalisé la réalisation effective de 100% de Barclays Bank Egypt, devenue depuis Attijariwafa bank Egypt.

Principales filiales du périmètre de consolidation

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore (BMET)	Banque de Détail à l'International (BDI)	Filiales financières spécialisées (FFS)	Assurance (ASI)
- Attijariwafa bank	- Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	- Wafasalaf	- Wafa Assurance
- Attijariwafa bank Europe	- Attijari bank Tunisie	- Wafabail	- Attijari Assurance Tunisie
- Attijari International Bank	- La Banque Internationale pour le Mali	- Wafa Immobilier	- Wafa IMA Assistance
- Attijari Finances Corp.	- Crédit du Sénégal	- Attijari Immobilier	- Wafa Assurance Cameroun
- Wafa Gestion	- Union Gabonaise de Banque	- Attijari Factoring Maroc	- Wafa Assurance Sénégal
- Attijari Intermédiation	- Crédit du Congo	- Wafacash	- Wafa Assurance Côte d'Ivoire
	- Société Ivoirienne de Banque	- Wafa LLD	- WG Bond Fund
	- Société Commerciale de Banque Cameroun	- Bank Assafa	- Wafa Assurance UMOA
	- Attijaribank Mauritanie		
	- Banque Internationale pour l'Afrique au Togo		
	- Attijariwafa bank Egypt		
	- Succursale Burkina		
	- Succursale Benin		
	- Succursale Niger		

ANALYSE DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE

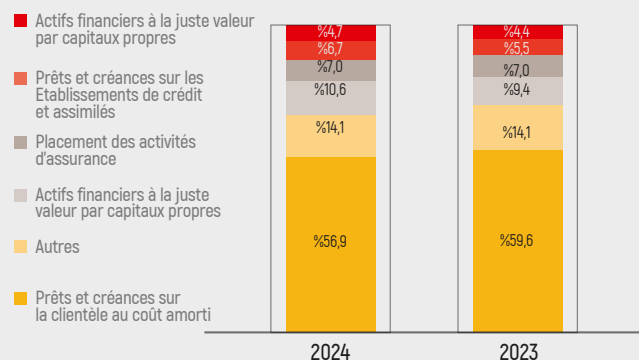
Total bilan

Au terme de l'exercice 2024, le total bilan du groupe Attijariwafa bank totalise 726,5 milliards de dirhams, en progression de 10,2% comparativement à l'année précédente.

Par zone géographique, le total bilan est concentré à hauteur de 77% au Maroc. Le reste est réparti entre l'Afrique du Nord, l'UMOA, la CEMAC.

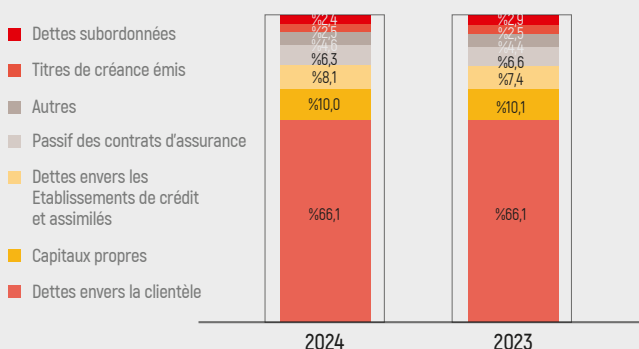
Au niveau bilanciel, le total actif est représenté pour 56,9% par les prêts et créances sur la clientèle, de 10,6% par les actifs financiers à la juste valeur par résultat et de 4,7% par les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Ces trois rubriques contribuent ensemble à 72,2% du total bilan.

Structure des emplois



L'augmentation de l'actif recouvre essentiellement des éléments ci-après :

- La hausse de 5,3% à 413,6 milliards de dirhams des prêts et créances sur la clientèle ;
- L'accroissement de 34,1% à 48,7 milliards de dirhams des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ;
- Et, la hausse de 24,3% à 76,7 milliards de dirhams des actifs financiers à la juste valeur par résultat.



En contrepartie, l'augmentation du passif est principalement redevable à :

- L'appréciation de 10,3% à 480,5 milliards de dirhams des dettes envers la clientèle ;
- L'accroissement de 21,7% à 59,0 milliards de dirhams des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- Et, l'amélioration de 8,7% à 72,5 milliards de dirhams des capitaux propres.

Ressources

Représentant 66,1% du total bilan, les dépôts clientèle totalisent, au terme de l'année 2024, 480,5 milliards de dirhams contre de 435,5 milliards de dirhams une année auparavant. Cette tendance est le résultat de :

- L'augmentation de 14,1% à 340,9 milliards de dirhams des dépôts BMET ;
- La hausse de 0,9% à 131,0 milliards de dirhams des dépôts de la BDI ;
- Et, l'accroissement de 25,2% à 8,7 milliards de dirhams des dépôts des FFS.

Emplois

A l'issue de l'année 2024, les prêts et créances sur la clientèle se raffermissent de 5,3% s'établissant à 413,6 milliards de dirhams. Cette croissance est le résultat de la hausse respective des crédits clientèle de la Banque au Maroc Tanger et zone offshore (+8,1%), des Filiales de Financement Spécialisées (+5,0%) et de l'Assurance (+12,6%).

Il en ressort un taux de transformation de 86,1% contre 90,2% une année auparavant.

Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés se chiffrent à 72,5 milliards de dirhams, en hausse de 8,7% comparativement à l'année précédente.

Solvabilité du Groupe

En termes de ratio prudentiel, le groupe Attijariwafa bank prévoit, au 31 décembre 2024, un ratio Tier 1 de 11,9% et un ratio de solvabilité de 13,1%, au-delà des seuils réglementaires de 9% et de 12% respectivement.

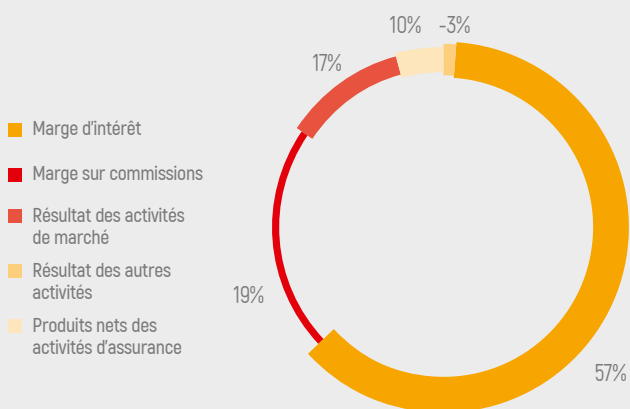
RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE Attijariwafa bank

Le produit net bancaire consolidé

Au 31 décembre 2024, le produit net bancaire consolidé s'établit à 34,5 milliards de dirhams contre 29,9 milliards de dirhams en 2023. Cette amélioration de 15,2% recouvre :

- Une hausse de 7,0% à 19,7 milliards de dirhams de la marge d'intérêt ;
- Une progression de 3,9% à 6,7 milliards de dirhams de la marge sur commissions ;
- Et, une augmentation de 39,4% du résultat des activités de marché à 5,8 milliards de dirhams contre 4,2 milliards de dirhams la même période l'année dernière ;

A fin 2024, la structure du PNB consolidé se présente comme suit :



Par pôle d'activité, cette évolution est ventilée comme suit :

- Hausse de 15,4% à 17,2 milliards de dirhams du PNB de BMET,
- Croissance de 4,1% à 11,4 milliards de dirhams du PNB de la BDI ;
- Croissance de 7,3% à 3,1 milliards de dirhams du PNB de la FFS ;
- Et, augmentation de 105,8% à 3,1 milliards de dirhams du PNB de l'Assurance.

Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (RBE) enregistre un accroissement de 24,2 % à 22,0 milliards de dirhams. Pour leur part, les charges générales d'exploitation y compris les dotations aux amortissements et aux dépréciations augmentent de 2,2% à 12,4 milliards de dirhams. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 36,1% contre 40,7% en 2023.

Le coût du risque

Le coût du risque se fixe à 4,2 milliards de dirhams. Rapporté au total encours, le coût du risque reste quasi-stable par rapport à l'année dernière à 0,95%. De son côté, le taux de contentialité se fixe à 6,6% en baisse par rapport à fin 2023 (-0,7 pt).

Le résultat net consolidé

Au terme de l'année 2024, le résultat net consolidé du Groupe s'accroît de 28,9% s'établissant à 11,7 milliards de dirhams.

Le résultat net part du groupe

Au final, le résultat net part du groupe ressort à 9,5 milliards de dirhams, en hausse de 26,6%.

La rentabilité des capitaux propres tangibles ROaE* s'établit à 16,78% en 2024. Pour sa part, le ROaA** se fixe à 1,69%.

Evolution des contributeurs au Résultat Net Part du Groupe au 31/12/2024

Banque Maroc, Europe et zone Offshore	+32,70%
Filiales Financières Spécialisées	+34,70%
Assurance	+155,70%
Banque de Détail à l'International	+3,50%

(*) ROaE = RN / Moyenne des Capitaux propres

(**) ROaA = RN / Moyenne Total bilan.

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GROUPE

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION ESG

Au cours de l'année 2024, le groupe a accéléré la mise en œuvre de sa politique de durabilité et d'ESG, en réhaussant ses ambitions stratégiques et en renforçant la gouvernance et le dispositif organisationnel associés, en phase avec les orientations de son actionnaire de référence, Al Mada, et les engagements environnementaux et climatiques du Royaume du Maroc.

Cette dynamique vise à apporter des solutions concrètes aux défis environnementaux, sociaux et sociétaux majeurs, notamment à travers les axes d'actions suivants :

- Accélération de la décarbonation, réduction des émissions propres et préservation de l'eau dans les entités du groupe AWB.
- Participation massive au financement de la transition vers les énergies vertes et de l'adaptation aux défis climatiques et au stress hydrique à l'échelle du continent africain.
- Accompagnement des entreprises africaines dans leur transformation verte.
- Accélération des programmes d'inclusion financière, de promotion de l'entrepreneuriat et des initiatives citoyennes à fort impact sur les communautés dans les pays de présence du groupe.

@MBITIONS 2025 : DERNIERE ANNEE D'EXECUTION DU PLAN STRATEGIQUE

L'exercice 2025 représente la dernière ligne droite de l'exécution du plan stratégique @mbitions 2025, lancé en 2021. Pour rappel, @mbitions 2025 a été conçu autour de trois grandes familles d'ambitions :

- Renforcer la position d'Attijariwafa bank en tant que groupe bancaire et financier africain de référence, en consolidant sa présence sur ses marchés stratégiques et en explorant de nouvelles opportunités de croissance, tout en veillant à une expansion responsable et durable.
- Construire une banque relationnelle et citoyenne innovante, agile et compétitive, en exploitant pleinement les opportunités offertes par la digitalisation, l'intelligence artificielle et la data, tout en favorisant des synergies accrues entre les différentes entités du Groupe.
- S'aligner avec les meilleurs standards internationaux en matière de gouvernance et de responsabilité sociétale et environnementale, en investissant dans le capital humain, en renforçant l'efficacité opérationnelle et en maîtrisant les risques et la conformité pour garantir une croissance pérenne.

Ce plan stratégique a permis à Attijariwafa bank, grâce à la mobilisation, au savoir-faire et à l'expertise de son capital humain, de franchir un nouveau palier en termes de positionnement à l'échelle du continent, de transformation digitale et technologique, d'efficacité opérationnelle et de standards en matière d'ESG, de gestion des risques et de conformité au bénéfice des clients et des économies de présence.

GESTION GLOBALE DES RISQUES

MISSION ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en cinq familles :

- **Risque de crédit et de contrepartie** : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché** : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...) ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.
- **Risque pays**: le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.
- **Risques Asset Liability Management** : les risques structurels de nature ALM se rapportent aux risques de pertes de valeur économique ou de baisse des marges d'intérêts futures compte tenu des décalages de taux, des échéances entre les actifs et passifs de la banque.
- L'organisation de la Gestion des Risques est calquée sur la typologie des risques telle qu'elle a été définie par les accords de Bâle II. Elle est organisée autour des entités suivantes :

Risque de contrepartie

En amont

- Formuler des recommandations en matière de politique de crédit ;
- Analyser et instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la banque par le paradigme contrepartie/transaction ;
- Evaluer la consistance et la validité des garanties ;
- Apprécier le volume d'activité de la relation, le bien-fondé économique des financements sollicités.

En aval

- Passer en revue régulièrement l'ensemble des engagements pour qualifier le portefeuille par famille de risque ;
- Appréhender les créances présentant des signes de difficulté et repérer les incidents de paiement ;
- Suivre avec le réseau la récupération de ces créances ;
- Provisionner les créances classées en souffrance.

Risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Risques Opérationnels, Juridiques, Informatiques et Humains » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques ».

L'entité ROJH a établi pour chacune des lignes métiers une cartographie des risques s'appuyant sur le référentiel des processus de la Banque. Chacun des risques de la cartographie est défini selon une fréquence d'occurrence et d'un impact en cas de survenance.

Risque pays

- Diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d'évolution par rapport à un benchmark international ;
- Elaboration d'un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d'information dédié) en vue d'une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

Risque de marché

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Risque ALM

L'ALM fournit des indicateurs de suivi des risques et de rentabilité attendue sur les différents produits du bilan et décline les règles de gestion à même de limiter l'exposition du bilan de la banque aux risques et de gérer de façon optimale ses positions.

La démarche ALM poursuit un processus d'identification, d'évaluation et de gestion des positions de risque prises. La définition des règles d'écoulement et de traitement des postes du bilan à travers des études économiques et financières est l'une des étapes fondamentales de la démarche ALM.

DISPOSITIONS GENERALES

1- Gouvernance et organisation

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques précisent et appliquent de façon systématique les principes de gestion arrêtés par les instances de la banque.

Pour une meilleure coordination des actions communes, les responsabilités des principaux acteurs ont été bien définies.

Ces acteurs sont :

1. Conseil d'Administration
2. Direction Générale
3. Comités de Décision
4. Gestion Globale des Risques

Rôle du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration a pour responsabilités :

- de définir et revoir périodiquement la stratégie commerciale et les politiques de gestion des risques ;
- d'appréhender les risques principaux auxquels s'expose la banque dans ses activités ;
- de valider les limites globales de risques et de s'assurer que la Direction Générale et les Comités de décision

- prennent les mesures nécessaires pour identifier, mesurer, suivre et contrôler ces risques, les limites de risques doivent être fixées en tenant compte des fonds propres ;
- d'approuver la structure organisationnelle ;
- de s'assurer que la Direction Générale vérifie l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Rôle de la Direction Générale :

La Direction Générale est l'organe exécutif, elle a pour responsabilités :

- de mettre en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration ;
- de mettre en œuvre les processus et les moyens permettant d'identifier, mesurer, suivre et contrôler les risques liés aux activités commerciales ;
- de mettre en place et de maintenir l'organisation chargée de la gestion des opérations commerciales et du suivi des risques ;
- de mettre en place les normes et méthodes de contrôle interne ;
- d'informer le Conseil d'Administration des éléments essentiels et des conclusions qui peuvent être dégagées des mesures des risques auxquels la banque est exposée ;
- d'associer le Conseil d'Administration dans le pilotage des activités de marché en lui soumettant, pour approbation, les politiques développées pour la gestion des risques.

Rôle des Comités :

Comité des Grands Risques

Au sein du conseil d'administration et présidé par le Président Directeur Général, ce comité examine et autorise les opérations importantes qui engagent le groupe (crédits, recouvrement, investissements, achats,...) au-delà d'un certain seuil.

Comité d'Audit et des Comptes

Au sein du conseil d'administration, le comité d'audit et des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Il est chargé particulièrement du :

- Examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur ;
- Emettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du groupe ;
- Suivre l'évolution globale du portefeuille en particulier le cout du risque.

Comité de Risque de Crédit Groupe

Au sein du conseil d'administration, ce comité supervise l'évolution des indicateurs de risque et fixe les orientations en matière de gestion des risques.

Comité Risque de Marchés (CRM)

Le Comité Risques de Marchés (CRM) est l'instance interne de décision et de suivi des risques de marchés selon toutes ses formes. Il a comme responsabilités :

- le suivi et l'analyse des risques de marchés et leur évolution ;
- il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies ;
- Il octroie des limites aux différentes lignes de produits dans le cadre des stratégies fixées par la banque.

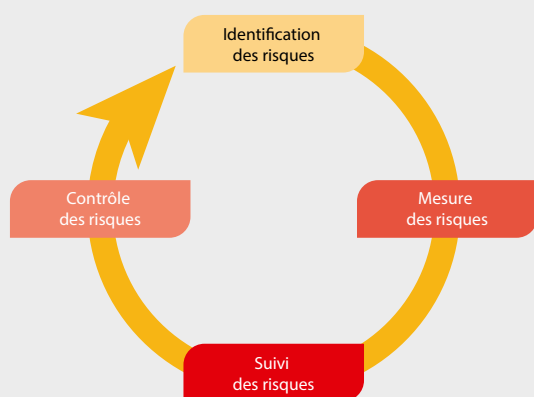
Rôle de la Gestion Globale des Risques :

Elle assure le rôle de supervision des méthodologies et des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels. Ses principales responsabilités sont :

- Formuler des recommandations en matière de politiques de risque ;
- Instruire les demandes de limites de crédit et de trading avant de les soumettre au comité compétent ;
- Assurer le suivi des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels en procédant à la consolidation de l'ensemble des expositions de la banque ;
- Valider les principes du dispositif et les méthodes de mesure en s'assurant notamment de leur homogénéité avec celles du Groupe ;
- Valider les modèles internes et les modèles des logiciels utilisés pour la valorisation des instruments financiers.

2- Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités :



L'identification des risques :

L'identification des risques consiste en un inventaire complet et détaillé des risques et des facteurs inhérents à chaque risque.

L'actualisation régulière de cet inventaire s'impose pour tenir compte de l'évolution des facteurs générateurs de risques et

des changements induits par l'actualisation des orientations et politiques de gestion.

L'entité Contrôle et Méthodes est chargée de cette fonction aussi bien dans l'activité courante et que dans la phase de lancement de nouveaux produits ou activités. Elle s'appuie également sur les rapports et notes du Contrôle Interne.

La mesure des risques :

Il s'agit d'évaluer la probabilité d'occurrence des risques et leurs conséquences financières sur les positions ou le patrimoine de la banque.

Les méthodes de mesure des risques adoptées s'inspirent largement des « saines pratiques » édictées par le Comité de Bâle et en conformité avec la réglementation prudentielle et sous le pilotage des Comités de Risques et la GGR.

La banque s'engage à investir dans la mise en place de techniques avancées en matière de gestion des risques intégrant ainsi les nouveaux développements en vue de la préparation pour l'application des méthodes internes.

La maîtrise des risques :

Il s'agit des mesures prises par la banque pour limiter les risques à des niveaux acceptables.

Le contrôle des risques :

Cette dernière étape englobe la surveillance et le pilotage de la gestion des risques et permet également d'identifier de nouvelles zones de risques et d'ajuster les limites en fonction de leur évolution.

I – Cadre d'Appétence au Risque (RAF)

1.1 Stratégie en matière de risques

La stratégie du Groupe en matière de risques consiste à employer son capital disponible afin d'optimiser l'équilibre entre rendement et risque de façon à mettre en œuvre sa stratégie tout en conservant un niveau approprié de capital économique (i.e. permettant de couvrir les risques) et de capital réglementaire. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques du Groupe sont les suivants :

- Mettre en place une gestion rigoureuse des risques à tous les niveaux de l'activité, basée sur la détermination et le respect d'appétences au risque clairs ;
- S'assurer que l'allocation de fonds propres est ainsi effectuée dans le but d'obtenir les meilleurs rendements sur une base pondérée des risques ; et
- Répondre aux attentes de nos actionnaires et parties prenantes quant au fait que nous conservons des excédents de capital afin de garantir que nous pourrions

honorer nos engagements, même dans le cas où des risques extrêmes devaient se matérialiser.

Le Cadre de gestion des risques d'Attijariwafa bank fait partie intégrante des processus et du cadre de décision du Management et du Conseil d'Administration et a vocation à aider à la réalisation de ces objectifs. Attijariwafa bank s'efforce d'intégrer la prise de décision fondée sur le risque dans l'élaboration de sa stratégie et dans son processus de planification financière et opérationnelle, permettant ainsi que le business plan soit examiné sous l'angle des risques et que le plan amène le Groupe à passer de son profil de risque actuel au profil de risque souhaité (tenant compte des préférences de risques approuvées par Attijariwafa bank).

Le processus d'élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal. Ceci implique un examen du portefeuille d'opportunités identifiées, au regard de l'environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l'organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu'il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision.

Il convient que les objectifs fixés reflètent les rendements attendus par le Groupe, au regard des risques. Le cadre de gestion de la performance doit impérativement fournir des informations pertinentes, exactes et en temps voulu, qui favorisent la compréhension des risques et des rendements afin d'étayer la prise de décision.

L'ensemble du Groupe doit impérativement disposer de mesures de l'appétence au risque, de délégations de pouvoirs et de seuils d'escalade cohérents et clairement définis, en liaison avec le plan validé, de manière à habiliter les collaborateurs à gérer les risques de manière proactive dans le respect de l'appétence au risque et à intervenir rapidement ou à escalader le sujet en cas de violations avérées ou probables.

Le Conseil d'Administration doit impérativement évaluer et approuver la stratégie et le plan d'Attijariwafa bank, en tenant compte du profil de risque implicite et de l'appétence au risque approuvée.

1.2 Définition du cadre d'appétence au risque

Le cadre de l'appétence au risque d'Attijariwafa bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte mais qu'il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

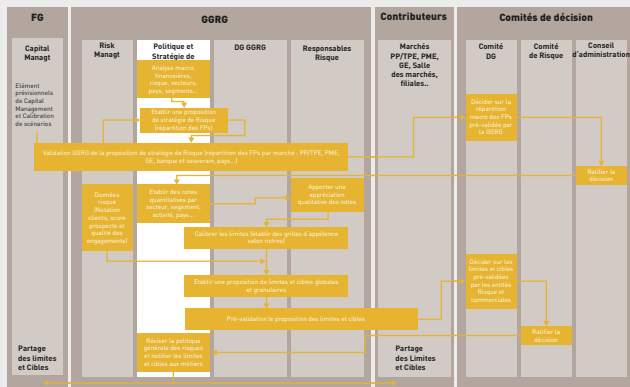
- Les appétences au risque générales - il s'agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu'Attijariwafa bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques - il s'agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu'Attijariwafa bank estime pouvoir gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu'Attijariwafa bank peut assumer mais qui nécessitent d'être maîtrisés et les risques qu'Attijariwafa bank cherche à éviter ou minimiser.
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d'Attijariwafa bank pour :
 - i. Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas ;
 - ii. Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe.

Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d'administration et/ou les

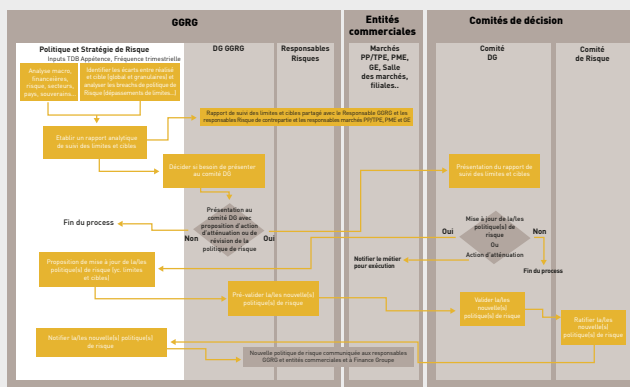
comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité des risques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l'appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

1.3 Processus d'élaboration des cibles et limites

Le cadre d'appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d'une cible vers laquelle orienter les efforts d'amélioration et d'une limite imposée par les contraintes réglementaires d'une part, et induite par les capacités maximales d'autre part. L'élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse impliquant un ensemble d'acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.



Le processus d'élaboration des cibles et limites présente un objectif double. Il s'agit en effet de définir l'ensemble des niveaux de risques les plus à même d'accompagner le groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d'établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.



II RISQUE DE CREDIT

A- Politique de crédit

I- Principes généraux

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement - livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s'appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s'appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

1.1 Déontologie et conformité : Le groupe s'astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.

1.2 Indépendance fonctionnelle des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l'objectivité dans les prises de décisions.

1.3 Responsabilité des Risques. Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d'octroi.

1.4 Collégialité des décisions : Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard : celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l'analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.

Aucune décision d'octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l'organe d'administration.

I.5 Rémunération satisfaisante : Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s'inscrire en adéquation avec la notation.

I.6 Suivi : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.

I.7 Séparation de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.

I.8 La prudence et la «consultancy» doivent être de mise en cas de doute ou d'ambiguïté.

I.9 Analyse préalable par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

I.10 Règle restrictive : Aucun financement ne peut être octroyé au profit d'une relation ayant bénéficié d'un abandon ou ayant fait l'objet d'un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

II. Structuration du risque de contrepartie :

Principes généraux de prise de risque :

La prise de risque doit s'inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- des limites globales ;
- des critères d'intervention ;
- un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- métier ;
- entité ;
- secteur d'activité ;
- et, pays.

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

II.1 La sélection de la clientèle :

Le groupe ne traite qu'avec les contreparties bénéficiant d'une bonne réputation. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur

la clientèle en excluant la clientèle répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes, chèquiers et contentieux).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès de notre Groupe ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédits auprès du Groupe. A défaut d'un règlement rapide de la créance contentieuse, AWB se désengage de la contrepartie concernée.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances, la contrepartie ne peut plus prétendre à des concours auprès d'Attijariwafabank (sauf décision contraire du comité des Grands Risques).

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne et un avis indépendant de la GGR. Le comité demeure l'instance ultime de décision.

II.2 Structure des opérations :

L'activité de crédit suppose une parfaite maîtrise de la structure des opérations de crédit selon les points suivants :

- **Objet** : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- **Structure** : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- **Maturité** : les maturités des engagements de crédits doivent être adossées à leur objet ainsi, les crédits d'investissement doivent en principe être échancés sur 7 ans sauf exception pour les crédits habitats dans le cadre d'une politique d'adossements des ressources à ces maturités ;
- **Transparence** : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- **Sécurité** : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- **Garanties ou sûretés** : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- **Notification** : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

III. le Dispositif d'encadrement de l'activité crédit :

En raison de son importance vitale mais aussi des risques

qu'elle induit, l'activité crédit est encadrée par un dispositif articulé autour de trois grandes orientations :

- Le respect des règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib ;
- La notation des contreparties visant une sélection et un suivi rigoureux des risques ;
- Et, la diversification sectorielle à même d'atténuer le risque de concentration.

III.1 Règles prudentielles :

Le risque inhérent à l'activité crédit est encadré par un corpus de règles prudentielles destinées à en atténuer l'impact étant donné qu'il représente le risque bancaire majeur. Ces règles se rapportent aux trois phases de la prise de risque :

Avant la prise de risque :

A ce stade, la banque doit veiller en permanence au respect du coefficient minimum de solvabilité de 10%. Cela revient à coupler l'accroissement de l'activité crédit à l'augmentation du niveau des fonds propres (crédit égal 10 fois les fonds propres nets) afin de limiter le niveau d'endettement de la banque qui est aussi un facteur de fragilisation.

La prise de risque :

Cette phase est soumise à des dispositions réglementaires se rapportant :

- à l'instruction des demandes de crédit en termes de check list minimale ;
- au respect du plafond d'exposition maximale limité à 20% des fonds propres au profit d'un seul bénéficiaire (individuel ou groupe) ;
- à la nécessité de déconcentration du portefeuille engagements en vue de limiter la charge de risque ;
- à l'obligation de conformité de l'activité crédit aux différentes règles de droit, règles éthiques, fiscales et autres.

Après la prise de risque :

Les risques importants encourus sur un même bénéficiaire (individuel &/ou groupes) font l'objet d'un suivi particulier en plus des contraintes réglementaires les régissant (CMDR 20% des FP et déclaration à BAM à partir de 5% des FP).

Les groupes sur lesquels notre banque a atteint son plafond réglementaire d'engagements doivent faire l'objet d'une gestion spécifique conjointe entre les entités commerciales et la GGR de manière à permettre à notre établissement de

profiter des opportunités de financement éventuelles en améliorant la rentabilité de notre intervention sans aggraver notre exposition.

De même le portefeuille engagements doit faire régulièrement l'objet de revue et de requalification en vue de structurer ce portefeuille en encours sain, en créances sous surveillance et en créances en souffrance avec une couverture appropriée en provisions.

L'efficacité de ces règles doit être assurée par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne englobant :

- la mesure de l'exposition de la banque et des filiales au titre des engagements (mobilisés et confirmés non utilisés) et au titre du risque de contrepartie sur les opérations de marché ;
- la maîtrise et la surveillance des risques au niveau du groupe grâce à une identification précise des tiers porteurs de risque afin d'assurer la cohérence et l'exhaustivité du reporting de suivi de risque et l'affectation des encours aux portefeuilles bâlois ;
- ainsi que le stress test en tant qu'outil de simulation de la capacité de la banque à résister à la détérioration du portefeuille engagements du fait de retournements défavorables de la conjoncture.

III.2 Risque de concentration :

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d'expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d'une gestion des limites (en matière à la fois d'exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d'alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en

matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d'exposition globale et les choix d'accompagnement ;
- consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d'une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d'activité ;
2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l'action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l'exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

- de l'accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n'avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l'égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité ...).

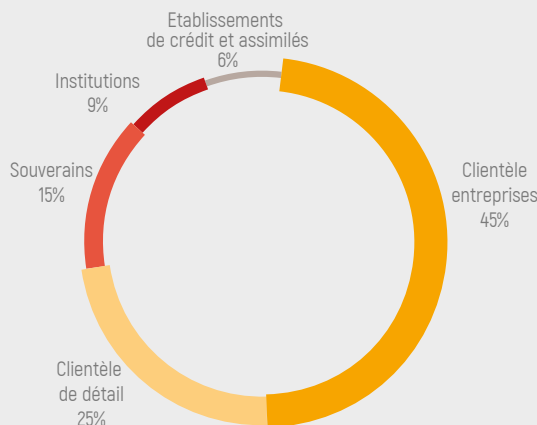
Ces limites sectorielles quantitatives sont challengées de manière concertée entre les unités commerciales (cf. business plan) et la GGR, avant leur approbation par les organes habilités. Elles doivent régir aussi bien les demandes de réévaluations que les entrées en relation. Les dépassements de ces limites doivent être soumis à cette même instance pour autorisation et mise à jour de nouveaux seuils.

III.2.1 - Diversification par contrepartie :

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même bénéficiaire, la diversification est une constante de la politique de risque de la banque. L'étendue et la variété des activités du Groupe pourraient y participer. Les

éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives.

Répartition des engagements par contrepartie à fin décembre 2024

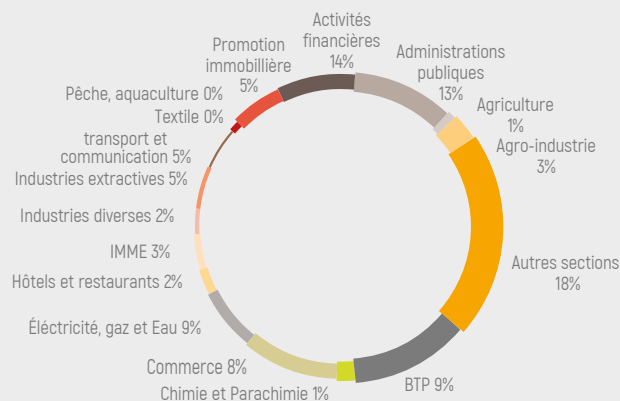


III.2.2 - Diversification sectorielle :

La répartition des risques selon les secteurs de l'économie fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur des études exprimant une opinion sur l'évolution des secteurs et identifiant les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs.

La répartition des engagements donnés par secteurs, rapportés au total des engagements de la Banque à fin décembre 2024, se décline comme suit :

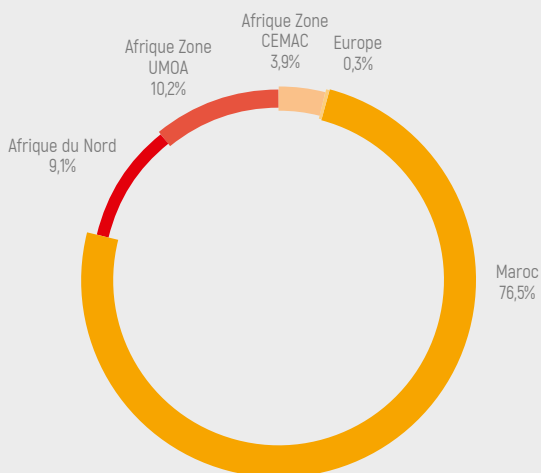
- Les établissements financiers –holding et assurances représentant 14%, en hausse par rapport à 2023. Les engagements sur ce secteur sont de très bons risques.
- Le BTP & matériaux de construction représente 9%.
- La promotion immobilière représente 5% en stagnation par rapport à 2023.
- La rubrique « autres sections » regroupe les crédits accordés aux particuliers (immobilier et consommation).



III.2.3 - Diversification géographique :

La répartition des engagements par zone géographique montre que l'exposition du groupe est concentrée au Maroc avec environ 76.5% suivi de la Tunisie. Le reste étant réparti entre les pays africains subsahariens.

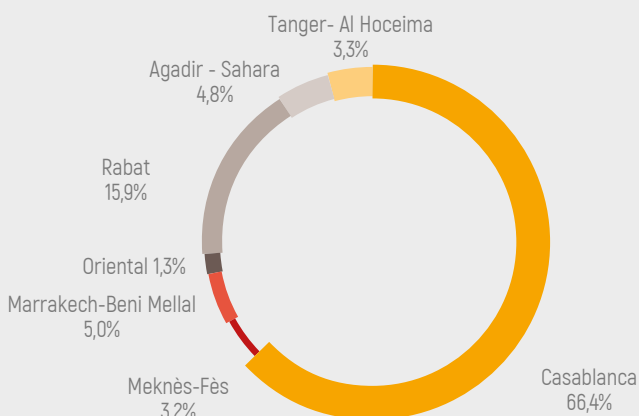
Répartition des engagements par zone géographique à fin décembre 2024



Au niveau Maroc, la région de Casablanca représente, à elle seule, 66.4% des engagements de la banque, suivie de la région de Rabat-Kénitra de 15.9%.

Cette concentration s'explique par :

- Le fait que les régions de Casablanca et de Rabat représentent le « cœur économique, financier et administratif » du Royaume.
- La domiciliation des comptes à Casa et Rabat des principaux projets d'infrastructure lancés et réalisés en province.



B- Procédures

1- Prise de décision :

a- Compétences :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau d'autorité supérieur.

S'agissant de la banque, les différents organes de prise de décision tels qu'ils ont été validés par le conseil d'administration sont : (classés par niveau de compétences croissant) :

- Comités GGR restreints (3 niveaux).
- Comité Crédit BE.
- Comité de Crédit Groupe.
- Comité des Grands Risques, présidé par le Président Directeur Général, est l'instance ultime de décision en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.

S'agissant des filiales du groupe, les compétences sont définies en montant de risques. En cas de dépassement de seuil, les décisions sont prises par les différents comités de la banque.

b- Processus :

Demande et proposition :

Après la prise de contact avec le client et une première évaluation de son activité et/ ou de ses revenus, le responsable commercial en agence procède au montage d'une proposition de crédit via une application informatique dédiée. Il constitue un dossier administratif de ladite proposition, recensant l'exhaustivité des documents exigés tant par la réglementation BAM que par le règlement interne de l'établissement en matière d'engagement de crédit.

Cette proposition doit comporter toutes les informations requises pour permettre la prise de décision au niveau du pôle «Gestion Globale des Risques».

Etude et décision :

Les analystes du Pôle «Gestion Globale des Risques» reçoivent la proposition de crédit et procèdent à un premier diagnostic complet de la relation à travers les éléments suivants :

- L'activité et la rentabilité de la relation ;
- La capacité de remboursement de la contrepartie ;
- La structure financière de l'affaire ;
- L'historique des relations ;
- la qualité des garanties bordant le crédit ;
- la rentabilité de l'opération ;
- Le rating déterminé par le système de notation interne de la banque ;

En plus de ces éléments, et afin d'améliorer la maîtrise des risques encourus par la banque, l'analyse des dossiers de crédit est complétée par les études sectorielles réalisées par l'entité « Etudes économiques et sectorielles ».

Ces études ont pour principal objectif d'analyser l'évolution de l'environnement macro-économique en réalisant des études ciblées sur l'ensemble des secteurs d'activité de manière à contribuer à la fixation des grandes orientations de la politique de crédit de la Banque.

Ce diagnostic est ensuite approuvé par un œil d'expert en matière de gestion des risques (divisionnaire GGR). Ce dernier prend la décision appropriée dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées intuitu personae sine qua non, il présente la proposition à l'instance habilitée pour prise de décision.

Notification de la décision :

Entrant dans le cadre du projet de certification du processus de crédit, cette nouvelle procédure a permis d'officialiser l'ensemble des termes de nos décisions de crédits clarifiant ainsi les relations avec notre clientèle dans un souci de transparence et de préservation des intérêts mutuels des parties.

Des améliorations sont en cours à ce niveau prévoyant la mise en place de contrat d'ouverture de crédit et/ou de lettre de notification spécifique pour certains types de financements notamment de l'immobilier.

Révision :

À l'instar de la proposition de mise en place, la proposition de révision des lignes de crédits émane des unités

commerciales. Toutefois, elle peut être provoquée sur demande des entités GGR notamment lorsque les outils de suivi font apparaître des anomalies justifiant une révision à la hausse comme à la baisse des enveloppes autorisées.

Le circuit d'étude et de décision obéit au même schéma que pour la phase d'octroi.

Personnes morales apparentées :

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées pour les clients normaux.

c- Gestion des dossiers de crédit :**Contenu et gestion des dossiers de crédit**

Les dossiers physiques de la clientèle comprennent :

- Le dossier de la Relation ;
- Le dossier des garanties ;
- Le dossier administratif ;
- Le dossier des services opérationnels.

En plus, et conformément aux termes de la Directive de Bank Al-Maghrib datée du 1/04/2005, les dossiers de crédits sont complétés par les éléments suivants :

- PV d'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice ;
- Etats de synthèse annuels ;
- Rapport du Commissaires aux comptes ou attestation de régularité et de sincérité des comptes ;
- Récépissé de dépôt des états de synthèse et du rapport du commissaire aux comptes au greffe du tribunal de commerce.

Les dossiers de crédit sont tenus au niveau de l'agence. Pour les besoins d'étude, les copies des documents originaux sont envoyées pour consultation aux différents services centraux concernés, pour permettre de formuler la décision de crédit.

A noter que les propositions de crédits ainsi que les décisions et documents y afférents sont archivés au niveau de la Gestion Globale des Risques.

Parallèlement à la gestion des dossiers physiques, le système d'archivage électronique mis en place à Attijariwafa bank offre une historisation, sur une profondeur de plusieurs années, d'un ensemble d'états et de situations permettant ainsi des recherches approfondies à partir de critères préalablement définis.

d- Gestion des garanties

Les garanties sont proposées par l'unité commerciale dans le cadre de la proposition de crédit, elles sont donc préalablement négociées avec le client dans l'objectif de couvrir un risque de crédit.

Ces garanties sont évaluées simultanément à l'évaluation de la proposition de crédit. Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit. Les principales garanties retenues par la banque et leur mode d'appréciation sont :

- La caution personnelle est appréciée sur la base d'une surface patrimoniale détaillée récente et conforme au modèle pré-établi ;
- Le gage hypothécaire est apprécié sur la base du :
 - Rapport d'expertise établi par un expert agréé par Attijariwafa bank pour les garanties supérieures ou égales à un million de dirhams ;
 - Rapport d'un responsable de l'établissement étayé d'un compte rendu de visite pour les garanties inférieures à un million de dirhams ;

A l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit, l'analyste veille à actualiser, si besoin, est l'expertise des biens affectés en hypothèques.

- La valeur du nantissement sur fonds de commerce pourra également être étayée d'un rapport d'expert ;
- Les marchandises nanties sont régulièrement assorties de déclaration de stock voire éventuellement contrôlées par les organismes habilités ;
- Les matériels financés et nantis sont corroborés par les factures et preuves de paiements correspondantes.

Gestion des dossiers de garanties :

Les actes originaux des garanties sont conservés sous la responsabilité de l'Administration des garanties au Siège.

Les demandes de libération de garanties obéissent au même circuit de traitement que les propositions de crédits après toutefois avoir été visées par l'Entité de Contrôle des Engagements. Toute modification autorisée des garanties est donc répercutée au niveau de la décision de crédit.

Pour une parfaite maîtrise des opérations, le traitement des mainlevées est centralisé au niveau de l'Administration des Garanties, les signatures habilitées en la matière ayant été strictement fixées.

Le projet AGMA initié par la banque en 2007 vise la refonte du système de gestion des garanties par une centralisation de la gestion des dossiers de garanties et la mise en place d'un système informatisé de gestion des garanties et des mainlevées.

2- Surveillance :

Dans la nouvelle organisation du groupe Attijariwafa bank, le rôle de surveillance et de détection des créances en difficulté incombe essentiellement à l'entité « Audit des Engagements».

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisés ; examen des incidents de paiement ; revue des dossiers échus...
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d'un certain nombre de clignotants d'alerte ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

L'objectif escompté de ces diverses formes de contrôle est de prévenir les risques pouvant résulter de dépassements ou d'incidents de paiements, ainsi que d'une baisse importante des opérations domiciliées par le client à travers des réactions rapides permettant d'appréhender à temps, les problèmes rencontrés par le client concerné et lui trouver les solutions appropriées.

3- Provisionnement :

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en

vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée trimestriellement à l'aide d'un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Ces clignotants d'alerte, dont les règles de détection sont conformes à la réglementation en vigueur, relèvent essentiellement des quatre familles ci-après :

- Clignotants relatifs aux dépassements ;
- Clignotants relatifs aux impayés (escompte commercial ou crédits amortissables) ;
- Clignotants relatifs au gel de compte ;
- Clignotants relatifs aux critères financiers.

A ces critères usuels de détection, il convient d'ajouter un ensemble de ratios proactifs récemment introduits dans l'état des clignotants et déterminés par rapport à certains postes du bas de bilan. Ces ratios confèrent la possibilité de repérer de façon précoce, les signes précurseurs de dégradation du risque.

Les créances, ainsi détectées et pré-classées, sont examinées, dans un second temps, dans le cadre des comités de suivi des créances difficiles de concert avec les autres instances de la Banque (Réseau, Crédits, Recouvrement).

Ces comités suivent de manière périodique l'évolution des créances en souffrance qui peut déboucher sur l'une des actions suivantes :

- La régularisation, et donc le reclassement des dites créances dans la catégorie normale ;
- Le rééchelonnement ou la restructuration pour les affaires économiquement et financièrement viables ;
- Le déclassement définitif de la créance dans l'une des catégories des créances en souffrance après la mise en demeure préalable du client concerné ;
- Le maintien de la créance en suivi pour les cas qui bien qu'ils ne soient pas encore formellement éligibles au déclassement au regard des critères réglementaires, nécessitent, de par leur sensibilité, un certain accompagnement de la part des entités concernées et qui peuvent être couvertes le cas échéant par des provisions pour risques généraux.

Les créances en souffrance sont évaluées et comptabilisées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Elles sont réparties en trois catégories différentes :

- Les créances pré douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Par ailleurs, les dossiers éligibles au provisionnement sont préalablement mis en demeure par les entités concernées de la Banque.

Enfin, les garanties hypothécaires dont le montant est égal ou supérieur à un million de dirhams font l'objet d'une évaluation systématique avant leur prise en compte dans le calcul des provisions.

Il faut noter par ailleurs que dans un souci de prudence, la politique du groupe prévoit que les créances en souffrance sont, pour l'essentiel, classées directement dans la catégorie « Compromises » et provisionnées en conséquence.

Il y a lieu de noter que le Comité des Risques et des Comptes examine régulièrement, lors de ses réunions périodiques, la situation des engagements classés en souffrance et ceux faisant l'objet d'un suivi particulier, suite à l'apparition d'indicateurs pouvant être défavorables.

4- Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l'efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l'amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Le Recouvrement à l'amiable consiste à veiller en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des engagements de la Banque et de suivre, principalement via le réseau, ou directement avec les clients concernés, la régularisation de toute insuffisance ;

Le Recouvrement judiciaire consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Le Recouvrement Groupe a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'amiable ou judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Les activités principales de l'entité se résument comme suit :

- Elaborer et proposer une politique de recouvrement à l'échelle du groupe.
- Négocier des sorties à l'amiable avec les clients avant toute action judiciaire.
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice.

- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés.
- Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l'activité.

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G& Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques.
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions. ; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions.
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire.
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l'information utile et pertinente.
- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire.
- Partenariat efficace avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d'une politique d'attribution des dossiers à confier Institution de quotas.
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève.
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité.
- Refonte du système d'information.
- Adoption du plan d'action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- Elaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l'activité.
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires.

III - RISQUE MARCHÉ

Les activités de marché constituent un domaine où la gestion des risques est considérée comme une préoccupation majeure et un levier important de pilotage de la rentabilité et de la performance.

Un ensemble de dispositions et de mesures sont établies par la banque pour prévenir, réduire les risques et améliorer leur maîtrise.

A – Gestion des risques de marché

1- Catégories de risques de marché

Les principaux risques de marchés sont :

- Le risque de taux
- Le risque de change
- Le risque des actions
- Le risque sur les produits de base

- Le risque de taux :

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Les limites d'encadrement du risque de taux sont :

- Limites en nominal
- Limites en duration
- Limites en Stop-loss

- Le risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Techniquement, le risque de change est mesuré par la position de change qui inclut :

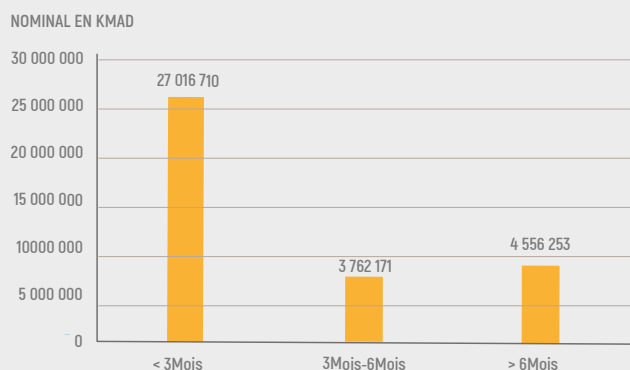
- le change au comptant ;
- le change à terme ;
- les swaps de change ;
- les options de change.

Les limites d'encadrement du risque de change sont :

- Limite de position par devise en fin de journée ;
- Limite de position globale en fin de journée ;
- Limite de position courte ;

- Limites de greeks ;
- Limite de stop loss ;
- Limites de contreparties.

À fin décembre 2024, la position change à terme s'élève à 35,3 milliards de dirhams ventilée comme suit :



À fin décembre 2024, la position options de change s'élève à 7,4 milliards de dirhams.

- Le risque sur les actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse. Les limites d'encadrement du risque actions sont :

- Limites en nominal
- Limites en Stop-loss

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient. Les limites sur les produits de base sont :

- Limites en nominal
- Limites en Stop-loss

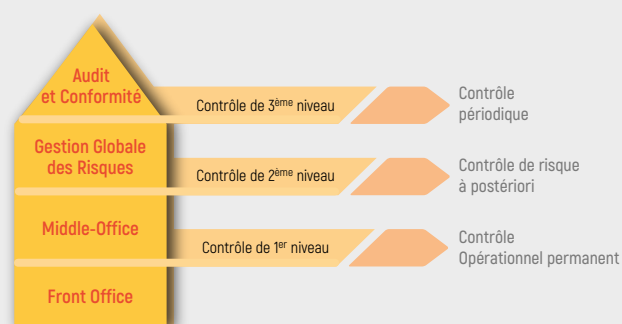
2- Dispositif de suivi et de contrôle

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Rôles des différents intervenants



Le Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des capitaux

L'entité Opérations et Risk Management de la Banque des Marchés et des capitaux est responsable du contrôle de niveau 1.

Elle a pour principal rôle de :

- produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques ;
- s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques (taux, cours de change, cours de bourse, prix matières premières, cotation swap, ...) ;
- proposer les méthodes de calcul des risques et des résultats en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus ;
- concevoir en liaison avec la GGR Risques Marchés le dispositif des limites ainsi que les méthodes de calcul de risque ;
- suivre et notifier tout dépassement des limites de marché ;
- s'assurer de la conformité des opérations initiées par le Front Office par rapport aux pratiques de marché et par rapport aux règles fixées par la banque ;
- valider les pricers utilisés par le Front.

La Gestion Globale des Risques (Risques de marché)

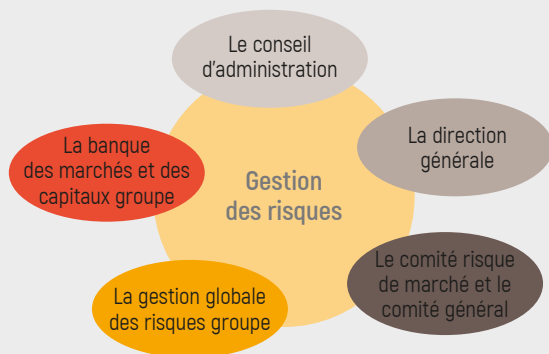
L'entité « Risques marché » de la GGRG assure la composante financière du contrôle de niveau 2 avec en particulier un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché.

Elle a pour principal rôle de :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposés par l'entité Middle Office & Risk Management, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant ;
- assurer un suivi quotidien et mensuel de l'ensemble des instruments de marché par le calcul des indicateurs de risque ;

- assurer les reporting interne et externe sur les risques de marché ;
- valider les méthodes développées en interne et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille ;
- valider les diverses autorisations et limites demandées relatives aux différents produits.

3- Gouvernance de la Gestion des risques



Comité Risques de Marché

Ce comité réunit les responsables des différents niveaux de contrôle ainsi que les responsables du Front Office afin de :

- Valider les nouvelles limites proposées par la salle des marchés ou proposer d'autres limites le cas échéant.
- Passer en revue les différents dépassements des limites de marché constatés.
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques de marché et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie.
- Présenter le risque de chacune des activités de la salle des marchés (indicateurs de risque de marché, stress tests réglementaires ...).

4- Gestion des limites

Limites de marché

Les limites sont fixées par le Comité Risques de Marché pour chaque type d'exposition. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des limites de produits et de l'évolution des marchés.

Les demandes de limites sont exprimées pour les différents produits de la Salle des Marchés et doivent être adressées à l'entité Middle Office & Risk Management, accompagnées d'une note expliquant :

- les limites demandées et la nature des risques correspondants ;
- les motivations pour leur mise en place.

A noter que le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions ...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixées par le Comité.

Limites de contreparties

Les limites de contrepartie sont revues sur la base des demandes de révision des limites émanant de la Salle des Marchés. La révision concerne principalement :

- **Le renouvellement** : l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux examine les limites définies et les compare aux réalisations de l'année écoulée. Elle propose, en concertation avec la banque des Marchés et des Capitaux et les autres entités commerciales, les ajustements nécessaires pour l'année suivante. La révision peut porter sur l'augmentation d'une limite, sa réduction, son maintien ou sa suppression.
- **La révision ponctuelle** : les acteurs intervenant dans la mise en place des limites peuvent demander la révision des limites octroyées à une contrepartie pour faire face à de nouvelles circonstances.

Toutes les demandes de révision sont centralisées par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés qui examine leur impact sur les opérations de la Salle des Marchés avant de les adresser à la GGR.

Suivi des limites et des dépassements

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- la Direction Générale
- la Gestion Globale des Risques
- le Contrôle Interne

Dans le cadre des mesures mises en œuvre pour régulariser les dépassements éventuels de ces limites, l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés alerte la GGR puis des réunions sont déclenchées afin de mettre en place le plan d'action approprié. En outre, les dépassements

de limites sont déclarés en risque opérationnel. Quant aux dépassements des limites opérateurs, elles sont du ressort du Middle Office.

Le système d'information MLC (module de gestion des limites annexé à Murex) mis en place par le risque de marché permet le suivi du risque de contrepartie (nominal et équivalent risque de crédit) et les expositions par activité.

Les limites d'encadrement du risque de contrepartie sont fixées en Nominal, en Equivalent risque de crédit et en Maturité.

5- Système d'informations mis en place pour gérer le risque de marché et de contrepartie

La banque a mis en place le logiciel Murex intégré Front to Back Office y compris Risque et Comptabilité destiné à mesurer et quantifier les risques de marché ainsi que le risque de contrepartie via le module MLC et ce sur les différents produits de la salle des marchés.

B- Politique de gestion des risques de marché et sa mise en œuvre

Identification des risques	Toute opération de marché peut engendrer un risque de contrepartie et/ou un risque de marché. Les principaux risques liés aux activités de marché sont : le risque de taux, de change, de panier, de modèle, sur les produits de base et sur les titres de propriété.
Quantification des risques	Les risques sont mesurés et quantifiés par les indicateurs et les facteurs suivants : -Indicateur de risque de contrepartie : Equivalent risque de crédit -Indicateurs de risque de marché : Sensibilité, VaR, Capital économique, Backtesting et Stress-testing -Facteurs de risque : Exposition en nominal et en mark to market, maturité, duration, historique taux/cours...
Maîtrise des risques	La maîtrise du risque se fait par un processus de gestion des limites de contrepartie et de marché (du front office au Back office), un canevas de traitement des demandes ainsi que le système d'information qui permet le suivi en temps réel de l'activité de marché sous ses volets risque de marché et de contrepartie.
Gestion opérationnelle des risques	Suivi journalier et mensuel de l'activité de marché avec déclaration des dépassements et/ou des reportings non reçus en risque opérationnel. Suivi semestriel de l'impact des stress-tests réglementaires.
Surveillance des risques	Le comité risques de marché passe en revue l'ensemble des expositions de la salle des marchés ainsi que le risque potentiel induit par les limites octroyées. Le comité s'assure également de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques de marché et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie.
Reporting des risques	Les rapports de risque marché font ressortir : les indicateurs des risques de marché et de contrepartie, les expositions sur l'ensemble des activités de marché, les dépassements, les résultats des stress-tests...Il s'agit du reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel sur les activités de marché, du reporting sur les dépassements des limites de contrepartie ainsi que le reporting sur les stress-tests réglementaires.

C – Méthodologie de mesure des risques liés à l'activité de marché

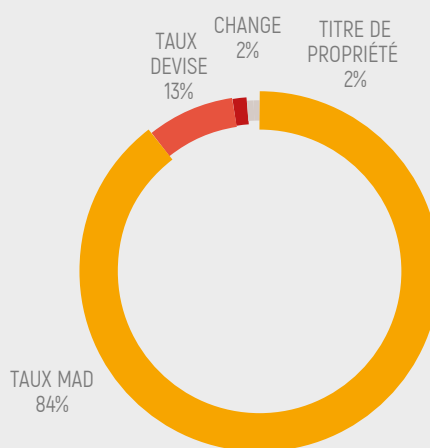
La maîtrise des risques relatifs aux activités de marché se base sur la mesure de plusieurs indicateurs, à savoir :

- La Valeur en Risque
- Le backtesting
- Les indicateurs de sensibilité
- Le capital économique
- Le stress-testing
- L'Equivalent risque de crédit

1- Valeur en Risque

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété. Le modèle de VaR historique est également implémenté dans Murex.

Ventilation de la VAR par activité



Activité (en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Change	63 337 738	90 443	286 006
Titres de propriété	4 670 981	13 632	43 108
Taux MAD	85 760	1 697	5 366
Taux Devise	589 007	2 418	7 646

2- Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

3- Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent l'impact d'un mouvement du marché sur le prix d'un actif.

Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

4- Capital Economique

Le capital économique est un indicateur de risque de marché destiné au calcul de la perte potentielle maximale due à la détention sur une période d'un an, sans qu'il y ait de modification dans la composition du portefeuille de négociation de la banque, pour faire face à des worst case scénarios.

Il représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché avec une probabilité fixée sur une période d'un an dans des conditions normales de marché. Il est notamment utilisé en Comité Risque de Marché pour l'aide au calibrage des limites.

5- Stress-tests

Le stress test, également appelé analyse de scénario, mesure par des simulations l'impact d'un ou plusieurs scénarios sur le portefeuille de la banque.

Contrairement à la VaR qui mesure la perte maximale dans des conditions normales de marché, les stress tests mesurent la perte maximale dans des conditions extrêmes de marché.

Stress-tests réglementaires :

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. Les stress-tests réglementaires sont spécifiés par un régulateur. La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

Stress-test Forward Looking :

Le Stress-Test Forward Looking est une approche macroéconomique basée sur la modélisation des phénomènes de transmission économique, et dont l'objectif est de calculer un choc à partir d'hypothèses sur les

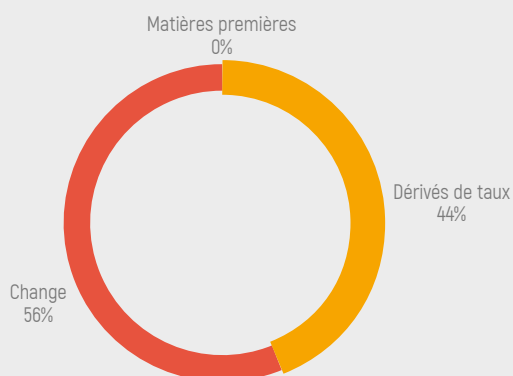
variations futures de différents agrégats macroéconomiques (ex : croissance, inflation, dette...).

Ces scénarios sont définis en collaboration avec l'entité Politique et Stratégie des Risques de la GGRC.

6- Equivalent risque de crédit

Il s'agit d'un indicateur de mesure du risque de défaillance éventuelle d'une contrepartie sur un instrument hors bilan (change à terme, options de change, matières premières...).

Ventilation de l'équivalent risque de crédit par activité



RISQUE MARCHE FILIALES

L'entité « Risques marché » a créé en Septembre 2013 une sous entité « Risques marché filiales » qui a pour fonction de suivre et d'analyser les différentes positions de la Banque sur les activités de marché (principalement activité change) et interbancaires pour les filiales bancaires du Groupe.

A – Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd'hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRC.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l'entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change :

- Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B – Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d'information

Le module de trésorerie d'Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d'une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d'information s'effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l'ensemble des parties prenantes.

Un projet a été lancé fin 2023 pour implémenter le progiciel Qantara au sein des autres filiales avec Attijari Europe comme site pilote.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réglementaires de chaque zone.

Au niveau de l'Égypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

IV - GESTION DU RISQUE PAYS

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques et surtout en vue d'accompagner l'approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. A ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF) afin d'asseoir un développement

éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque et de rentabilité.

Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays

Avec le renforcement du cadre de régulation, le suivi des risques BDI s'est affiné, permettant une analyse plus rigoureuse et une meilleure anticipation des enjeux. La gestion des risques pays repose sur des dispositifs structurés : le comité Risques Pays favorise une approche concertée et stratégique, tandis que le cadre d'appétence aux risques structure l'approche en matière de tolérance et d'exposition aux risques pays. Par ailleurs, le projet de mise en place d'une base de données Risque est en cours, avec pour objectif de centraliser et d'optimiser l'exploitation des informations essentielles, renforçant ainsi la maîtrise et la surveillance des risques.

Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

L'entité « Contrôle des risques BDI » assure le suivi et la surveillance des risques au niveau des filiales BDI, en menant diverses missions stratégiques à savoir :

- D'abord un suivi permanent et un arrêté mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôle de 2^e niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie. L'efficacité opérationnelle de ce contrôle est en train de se renforcer avec la mise en œuvre de requêtes par clignotant en attendant l'accès direct aux sources d'informations ;
- Ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d'accompagner l'évolution des activités et de s'assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L'élaboration de ce Reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d'un dispositif

de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international dans l'exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s'articule autour des axes suivants :

- la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s'agit d'une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

Compte tenu de l'internationalisation des opérations bancaires elle-même consécutive à l'interconnexion des économies de plus en plus globalisées, le risque pays devient une composante majeure du risque de crédit. A ce titre, il est régi conjointement par la politique générale de risque crédit pour l'aspect risque de contrepartie et par la présente charte en ce qui concerne la composante risque pays.

Les dispositions de la PGRP s'appliquent de manière permanente aux risques internationaux. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités (dette souveraine) ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique générale du risque pays suit le processus d'approbation par les organes décisionnels de la banque.

- La méthodologie de recensement et d'évaluation des risques internationaux

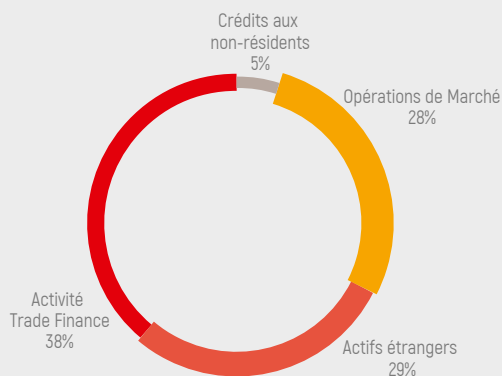
Le Groupe Attijariwafa bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d'engagements pris par la banque en tant qu'entité créditrice vis-à-vis de contreparties non-résidentes à la fois en dirhams et devises étrangères. Il s'agit en l'occurrence :

- Des crédits par caisse et des engagements par signature en faveur de non-résidents ;
- Des expositions dans le cadre de l'activité Trade Finance :
 - Confirmation de LC export d'ordre banques étrangères
 - Contre garanties reçues de banques étrangères ;
 - Comptes nostrii créditeurs auprès de correspondants étrangers ainsi que les comptes Lori des correspondants étrangers débiteurs sur nos livres ;

- Des opérations sur actifs étrangers :
 - Participations financières étrangères ;
 - Contre garanties émises par AWB en faveur de ses filiales en soutien à leur développement commercial ;
 - Dotations de succursales étrangères.
- Opérations de marché induisant un risque de contrepartie : change spot et terme, swap de change, swap de taux, titres, dépôts en devises,

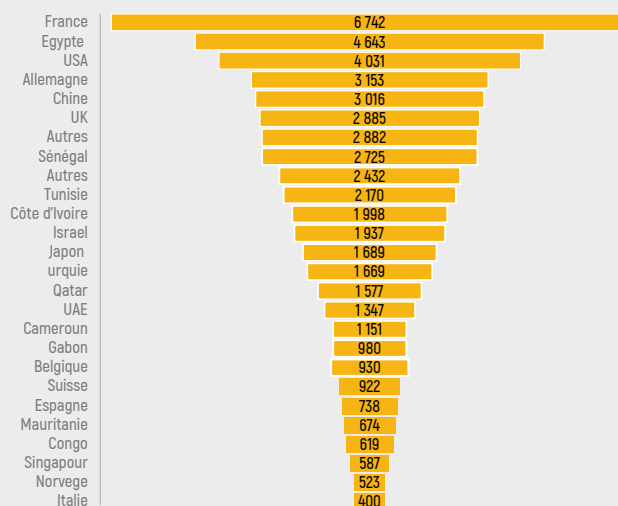
A fin décembre 2024, les risques transfrontaliers d'AWB se sont élevés à 52 422 millions de dirhams répartis entre les opérations de Trade Finance (38%), les actifs étrangers (29%) et les opérations de marché (28%). Cette répartition reflète la diversification des expositions internationales de la banque, dans un contexte d'ouverture accrue de l'économie marocaine sur l'économie mondiale.

Distribution par activité



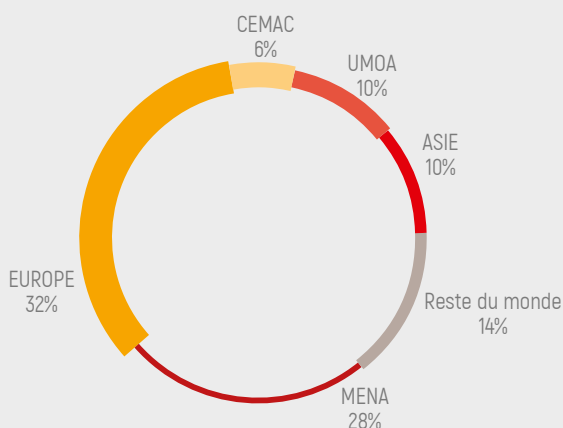
La méthodologie de retraitement et de calcul de l'exposition au risque pays selon le **principe de transfert de risque** ce qui permet de mettre en évidence les zones et les pays à forte exposition (en valeur et en pourcentage des fonds propres de la banque) ainsi que les typologies de risques correspondantes :

Distribution des risques transfrontaliers sociaux par pays à décembre-2024 :



Sur les zones de présence, l'exposition de la banque est représentée par les participations financières à travers les filiales bancaires en tant que relais de croissance dans notre stratégie de développement continentale. Il convient de signaler la prédominance de la zone Europe de l'Ouest avec un poids relatif de 32%.

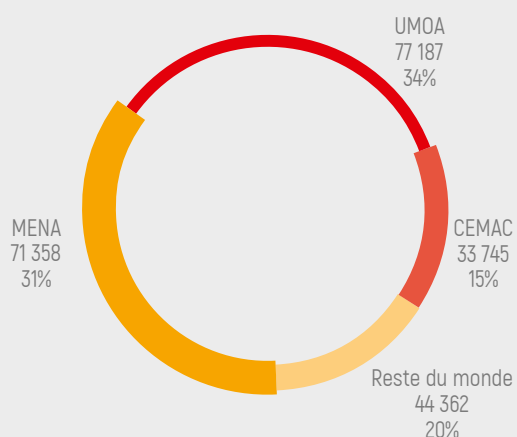
Distribution des risques transfrontaliers par zone géographique



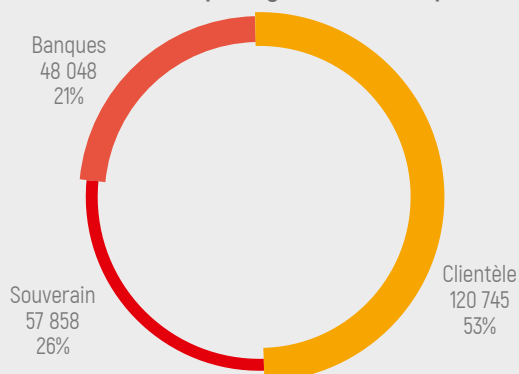
- Des règles de consolidation des expositions aux risques pays permettant, au-delà d'une analyse individuelle de l'engagement par pays de chaque filiale ainsi que du siège, une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe.

Distribution des risques transfrontaliers groupe : 226 651 M MAD

Distribution par zone géographique



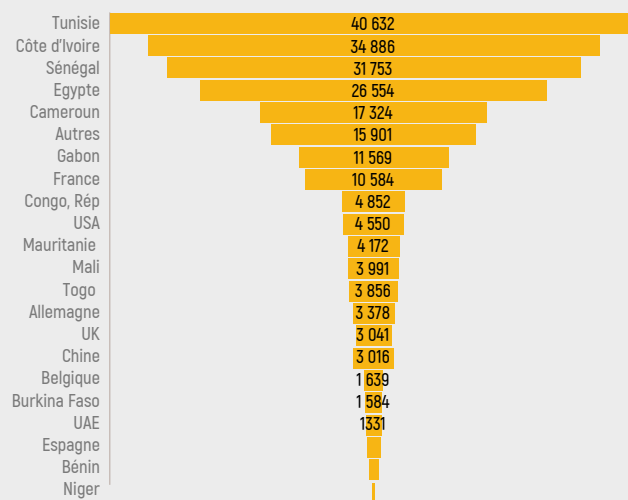
Distribution par agent économique



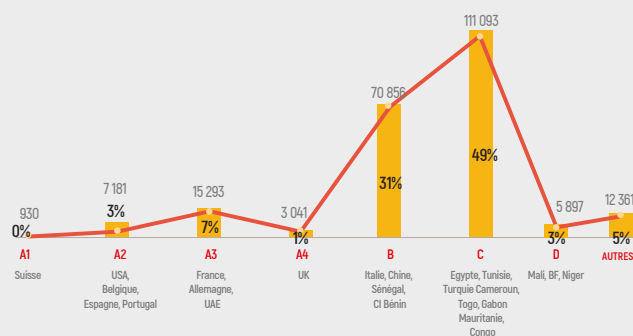
Il convient de signaler un équilibre dans la diversification. On peut souligner un équilibre dans la diversification des expositions transfrontalières aussi bien sur le plan géographique que par agent économique tout en relevant la prédominance de l'activité d'intermédiation dans notre modèle économique.

De même la distribution par pays de présence démontre une diversification atténuant de manière significative le niveau de concentration.

Distribution par pays



Distribution des expositions transfrontalières Groupe selon l'échelle COFACE à fin décembre 2024



L'élaboration d'un score interne pays traduisant l'indice de vulnérabilité par pays. Ce score est basé sur une approche multicritère d'évaluation combinant :

- Un sous-score **risque économique** basé sur l'appréciation des indicateurs macroéconomiques (solde public, croissance, inflation et PIB/Hab.) permettant d'apprécier la solidité économique des pays ;
- Un sous-score **risque financier** basé sur l'appréciation des indicateurs permettant d'apprécier la liquidité des pays macroéconomiques (dette externe, service de la dette, réserve de change et solde courant % Export);

- Un sous-score lié au **risque marché** à travers principalement les CDS (Credit Default Swap) en tant que protection contre les défauts des émetteurs et à ce titre en tant que baromètre de la probabilité de défaut associée à chaque pays ;
- Un sous-score risque **politique traduisant** la vulnérabilité d'un pays face à l'instabilité politique. Cet indicateur est basé sur une approche multicritère d'évaluation combinant la qualité de la justice, l'administration et la bureaucratie, la redistribution des richesses à travers l'évaluation du taux de pauvreté, le Democracy Index ainsi que le score de Doing Business relatif aux réglementations qui favorisent l'activité économique et celles qui la limitent.

Le score interne-pays découle de la somme algébrique des différents sous-scores ci-dessus et il est gradué de 1 à 5, 1 étant un excellent profil de risque, le niveau 5 représentant un profil de risque très vulnérable.

Le modèle de notation interne des pays actuellement centré sur le Risque Souverain est en cours d'extension aux autres composantes du risque pays à savoir le risque de non-transfert, le risque systémique bancaire et le risque de chocs généralisés. Ce modèle sera enrichi d'un module « Alertes » permettant de renseigner sur les grandes ruptures ou la détection des tendances lourdes annonciatrices de crises.

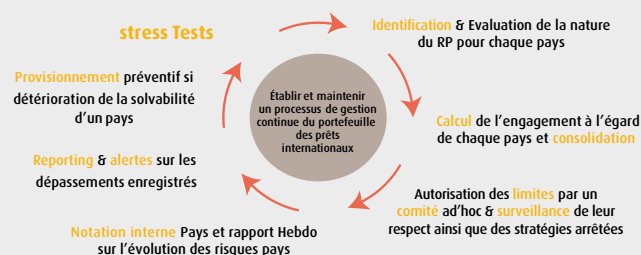
- **L'allocation de limites** et leur revue par le **comité Risque Pays** qui en approuve la calibration en fonction du profil de risque du pays et du niveau des fonds propres de la banque sont déclinées par pays.
- **Le suivi et la surveillance** du respect des limites au moyen de reporting ad hoc.
- **Le provisionnement** du risque pays en fonction de la dégradation des expositions (matérialisation du risque, défaut de paiement, dégradation de la note etc...).
- **Le stress test**, eexercice consistant à s'assurer de la capacité de la banque à résister à des facteurs de risque extrême et à en mesurer l'impact sur le capital.

L'exercice du stress test est effectué semestriellement conformément aux exigences réglementaires.

En définitive, la gestion du risque pays est encadrée par un dispositif qui assure la couverture des risques internationaux

depuis leur origine jusqu'à leur dénouement final :

Charte Risques Pays



V - RISQUE OPERATIONNEL ET P.C.A.

I. Rappel du cadre général de la gestion du risque opérationnel

A. Contexte réglementaire


La mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels (GRO) s'inscrit dans le cadre de la réforme « Bâle 2 » et de sa déclinaison pour le Maroc par la Directive DN/29/G/2007, édictée par Bank Al Maghrib le 13 avril 2007.

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Gestion Des Risques Opérationnels » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques Groupe ».

B. Missions et Composantes du dispositif GRO

B1- Missions de la GRO

- 
 - Répondre aux exigences réglementaires en matière de GRO de Bank Al Maghrib et des régulateurs des pays d'implantation d'Attijariwafa bank
 - Valider la couverture des risques opérationnels par des fonds propres
- 
 - Doter la banque et ses filiales d'outils de GRO nécessaires pour une maîtrise de ses risques opérationnels dans une optique d'efficacité opérationnelle.
 - Standardiser et consolider les livrables GRO
- 
 - Animer la filière GRO (collecte des incidents RO, séminaire annuel...)
 - Partager les retours d'expérience des entités de la banque et des filiales en matière de GRO (risques, incidents, PAC...)
- 
 - Assurer le pilotage central des risques majeurs (Renforcement des DMR)
 - Réaliser le suivi des incidents graves
 - Elaborer les reportings à destination des instances internes et externes

B2- Composantes du dispositif GRO

Le dispositif GRO du groupe Attijariwafa bank s'articule autour des composantes suivantes :

Corpus normatif

Le **corpus normatif GRO** est décrit dans la **charte GRO** à travers la description de :

- La méthodologie de modélisation du risque opérationnel
- Les principes d'organisation de la filière RO
- Les procédures de GRO (cartographie RO, collecte des incidents, reporting)

Référentiels GRO

Les **référentiels GRO** sont constitués de :

- La cartographie des processus pour l'ensemble des activités de la banque / filiales
- La cartographie des risques consolidée par processus incluant le dispositif de maîtrise des risques (DMR)

Organisation GRO

Le **dispositif organisationnel au niveau d'AWB** est décliné en 2 niveaux :

- **1^{er} niveau / entité GRO** : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité. Elle est en charge de mettre à disposition des métiers les informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions. Ces activités sont assurées par les **Managers Risques Opérationnels (MRO)**
- **2^{ème} niveau / métier** : la détection, la collecte des incidents et la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes (**Correspondants RO, Relais RO**)

Reportings GRO

Les **reportings réalisés** sont les suivants :

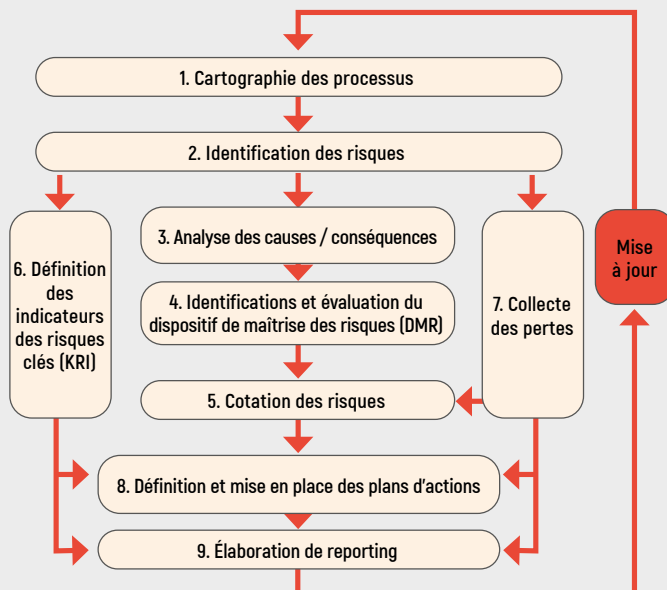
- Reportings adressés au différents **métiers** (mensuels et trimestriels)
- Reportings adressés à la **DG** et au **CAC**
- Reportings adressés au régulateur **BAM** (rapport CI et autres demandes)

Conduite du changement

Des **supports des formations** ont été élaborés par profil d'acteurs
Des **séances de sensibilisation** sont tenues régulièrement au profit des acteurs RO des métiers
Des **guides utilisateurs** du progiciel GRO ont été élaborés et diffusés
Des enquêtes d'évaluation du niveau de **culture RO** sont réalisées

C. METHODOLOGIE DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le schéma ci-dessous illustre la démarche par processus utilisée pour l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels :



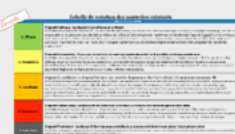
Le dispositif de Maitrise des Risques (DMR) regroupe l'ensemble des mesures prises pour empêcher et/ou minimiser la survenance des risques et leur impact possible :

- Contrôles de 1er et 2ème niveau
- Contrôles automatiques
- Procédures existantes
- Formations et sensibilisations

5 niveaux d'évaluation sont possibles qui vont de « efficace » à « inexistant »

La cotation nette des risques est évaluée selon 2 axes, la fréquence d'occurrence et l'impact financier :

Fréquence d'occurrence		Impact financier moyen		Echelle de cotation nette	
Cotation	Niveau d'impact	Cotation	Niveau de fréquence	Cotation Nette RO	
1	Moins de 10 K dhs	1	Extrêmement Rare	1	Faible
2	De 10 K dhs à 100 K dhs	2	Rare	2	Moyen
3	De 100 K dhs à 1 M dhs	3	Peu Fréquent	3	Fort
4	De 1 M dhs à 10 M dhs	4	Fréquent	4	Critique
5	De 10 M dhs à 100 M dhs	5	Très Fréquent	5	Inacceptable
6	Plus de 100 M dhs	6	Permanent		



Afin de donner un indicateur crédible de l'exposition aux risques de la Banque, la cartographie des risques est mise à jour périodiquement tant au niveau de la fréquence de survenance que des impacts quantitatifs (financiers) et qualitatifs.

D. Périmètre de couverture

L'ensemble des activités de la Banque est couvert par le dispositif de gestion des risques opérationnels à l'exception des entités suivantes : l'Audit Général, la Conformité Groupe (entités de contrôle) et la Stratégie et développement.

Le périmètre de couverture GRO AWB :

MAROC	UMOA	CEMAC	AUTRES
<ul style="list-style-type: none"> AWB Filiales FFS : <ul style="list-style-type: none"> - Wafabail - WafaLLD - Attijari factoring - Wafasalaf - Wafacash - Wafa Immobilier - Bank Assafa Filiales CIB : <ul style="list-style-type: none"> - Attijari Intermédiation - Wafa Gestion - AIB 	<ul style="list-style-type: none"> SIB - Côte d'Ivoire CBAO - Sénégal CDS - Sénégal BIM - Mali BIAT - Togo 	<ul style="list-style-type: none"> UGB - Gabon CDC - Congo SCB - Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> ABM - Mauritanie AWB Egypte ABT- Tunisie AWB Europe

E. Gouvernance GRO

Le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré par la mise en place d'une gouvernance déclinée à travers 3 principales instances à savoir :

Comité DG

Principaux objectifs :

- Validation des normes, procédures et méthodes de gestion des RO
- Validation de la cartographie des RO et ses évolutions
- Suivi des indicateurs et Plans d'actions sur les risques majeurs
- Revue des incidents et pertes et de leurs mesures d'atténuation

Acteurs :

DG ou DGA, Responsable GRO, invités selon obj : GGR, Audit, Conformité, Contrôle Permanent, Finances, RH, Juridique, Dev Commercial et Marketing

Fréquence : Semestrielle

Comité GRO

Principaux objectifs :

- Mise en place de la charte, des normes, procédures et méthodes de gestion des RO
- Examen de la cartographie des RO des différents métiers et de ses évolutions futures
- Examen des risques majeurs et suivi de la mise en place des mesures d'atténuation (PAC, externalisation, assurance...)
- Suivi des évolutions des incidents et pertes
- Préparation du comité DG RO et des points d'arbitrage

Acteurs :

Responsable GRO, MRO(s)

Fréquence : Trimestrielle

Comité RO Métiers

Principaux objectifs :

- Présentation et analyse des incidents et pertes
- Suivi des indicateurs et plans d'actions sur les risques majeurs
- Validation des m&aj des référentiels RO (Processus, Risques et dispositif organisationnel)

Acteurs :

Responsable GRO, Responsable Métier, MRO, CRO

Fréquence : Trimestrielle

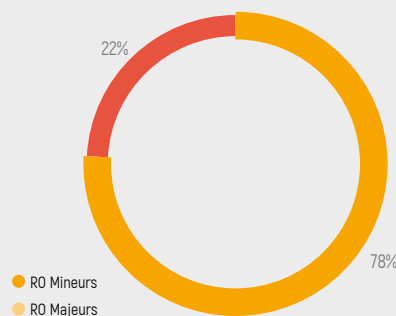
DONNEES QUANTITATIVES

A. Analyse cartographie des risques opérationnels Groupe (Banque + filiales BDI)

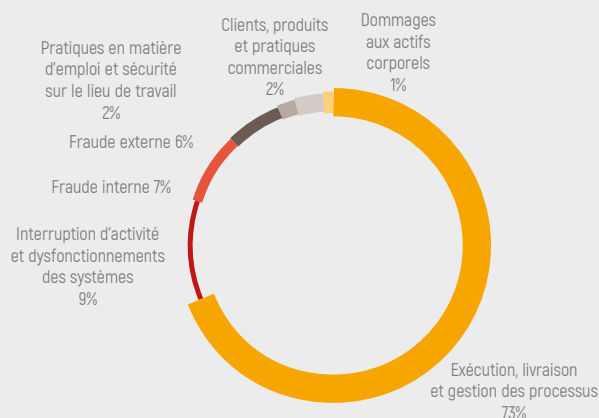
Les principales caractéristiques de la cartographie des risques opérationnels du groupe :

- 22% de risques majeurs (à savoir cotation « Forte », « Critique » ou « Inacceptable »)
- 73% des risques sont générés par la cause bâloise « Exécution, livraison et gestion des processus »
- 9% des risques sont causés par l'IT (Interruption d'activité et dysfonctionnement des systèmes)

Répartition des RO du groupe Attijariwafa bank / Criticité

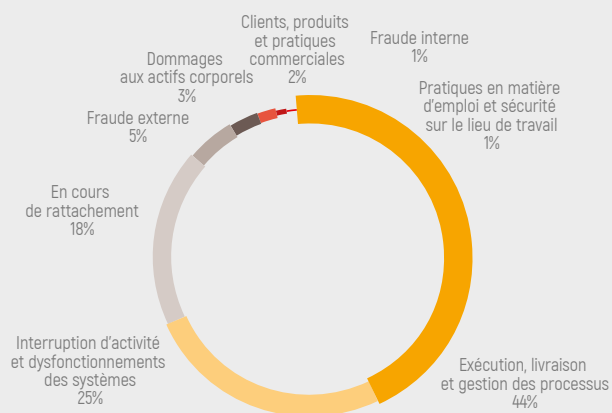


Répartition des RO du groupe Attijariwafa bank / cause baloise (niv)



B. ANALYSE COLLECTE INCIDENTS 2024 (BANQUE + FILIALES BDI)

Répartition des incidents par catégorie d'événements

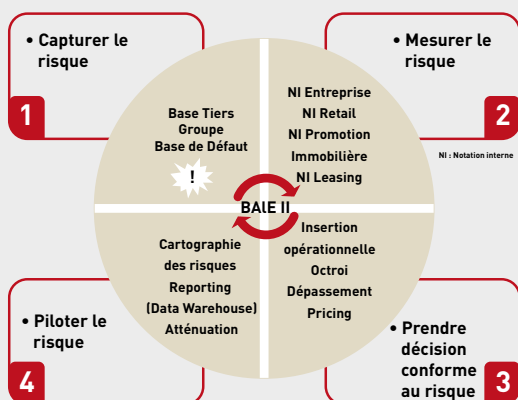


44% des incidents collectés durant l'exercice 2024 sont dus à un manquement dans l'exécution, la livraison et la gestion des processus. La seconde cause remontée concerne les interruptions d'activité et dysfonctionnement des systèmes avec 25% des incidents concernés.

SYSTEMES ET PROJET RISK MANAGEMENT :

L'entité Systèmes et projets Risk Management vise à apporter des outils et des approches d'aide à la décision, pour la maîtrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l'impulsion de Bank Al Maghreb (BAM) et du management de la banque, Un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l'entité SPRM, il s'articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation des entreprises (rénové successivement en 2010 et en 2017), une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l'historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation.



Dispositif Bâle II

Ce dispositif a été homologué par Experian en 2020 :

Le modèle de notation des entreprises.

La notation interne est un outil d'aide à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafa bank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F). Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit. Ce modèle a été revu successivement en 2010 et 2017 dans l'esprit d'une amélioration continue du pouvoir prédictif et pour s'aligner aux standards internationaux en matière de gestion des risques, notamment Bâle II.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Il a été construit sur la base d'une approche statistique éprouvée et sur la base du retour d'expérience des gestionnaires de risque. Ainsi, son pouvoir prédictif a été rehaussé.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification AWB	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

- a) Périmètre : portefeuilles entpris hors administrations publiques, les sociétés de financement et les sociétés de la promotion immobilière ;
- b) Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète

sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'un an ;

- c) Le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement.
- La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l'endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l'entreprise.
 - La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l'environnement, l'actionariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau.
 - La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.
- d) Toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur.
- e) La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...)
- f) La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
- Contreparties saines : les classes de A à D. E est désormais une classe intermédiaire qui marque un premier signal de changement du profil de risque.
 - Contreparties sensibles : F à G.
 - Contreparties en défaut : la classe H.
- g) Usage de la notation interne : le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.
- h) Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la

note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation
- S'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts

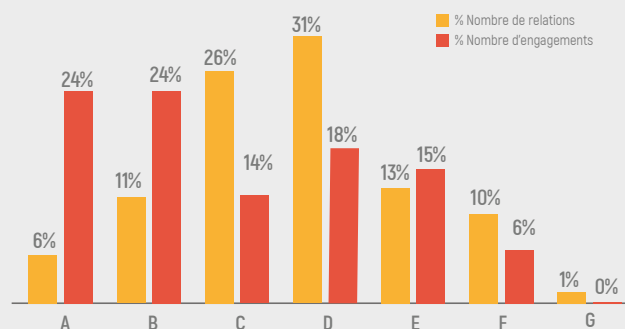
Cartographie de Notation entreprises 2024

La cartographie de notation se présente comme suit (Répartition en engagements par classe de risque) :

5 677 relations totalisant 142,6 Mrdhs (Chiffres arrêtés 31.12.2023) :

Cartographie de Notation 2024 5 442 relations totalisant 138 Mrds

Hors périmètre : Les dossiers Contentieux, les administrations publiques, Les sociétés de financement et les Entreprises qui opèrent dans le secteur de la promotion immobilière



Cette cartographie de notation met en lumière le bon profil de risque du portefeuille entreprises : 48 % des engagements de la banque sont des engagements sains 'A' et 'B' et seules 6% des engagements relèvent des classes sensibles 'F' et 'G'

Par ailleurs, Le taux de notation a atteint 98 % en 2024, soulignant une adoption solide de la démarche de notation.

En matière de conduite de changement, le Risk Management assure la formation du réseau sur la notation et sur les leviers d'amélioration de ladite notation. Le module e-learning développé en collaboration avec le Capital Humain Groupe constitue un pilier important de cette démarche. Aussi, un nouveau module permettant l'Access aux différentes composantes de la notation a été déployé au profit du réseau.

Evolution des modèles de notation entreprises

L'En 2024, une refonte des modèles de notation pour les PME et Grandes Entreprises (GE) a été entreprise afin d'améliorer le pouvoir prédictif et garantir la stabilité du système.

Les différents facteurs constitutifs du modèle ont été enrichis grâce à de nouveaux facteurs prédictifs (par exemple,

Dettes/EBE, Trésorerie nette / CA ...). Les modalités de ces facteurs ont été actualisées en s'appuyant sur une base de données récente, dans le respect des impératifs Bâle II en termes de profondeur historique et de méthodologie statistique.

Ainsi, le nouveau modèle, conçu en tenant compte d'un historique de 10 ans, sera déployé lors de la prochaine campagne de notation prévue en 2025.

De plus, les performances du nouveau modèle ont été nettement améliorées :

Indice GINI (PME) = 65 % Indice GINI (GE) : 76%

L'objectif principal du modèle est de consolider notre approche de pilotage des risques et de s'orienter vers une insertion opérationnelle encore plus avancée au niveau des processus de gestion, notamment au plan de l'autorisation des dépassements, la prise de garanties et le suivi des engagements.

Enfin, trois nouveaux modèles ont été développés en 2024 pour adresser de nouveaux segments :

- Notation des sociétés de financement, établi sur des critères quantitatifs (la qualité des actifs, la rentabilité, le coût du risque, le taux de couverture des créances en souffrance...) et sur des critères qualitatifs (l'adossement à un groupe, la part de marché, la nature d'activité, etc.)
- Notation des Holdings, élaboré selon une approche à dire d'expert qui prend en considération la qualité du portefeuille (notation des filiales) et critères propres à la holding (endettement, rendement des titres de participation, structure, provisions des participations, etc.)
- Notation différenciée des clients en phase d'investissement, particulièrement ceux structurés en mode Project Finance. La notation se basera désormais sur le modèle de la GE, tout en prenant en compte de critères additionnels (avancement du projet, adossement à un groupe, changement majeur d'actionariat ou de taille du projet, etc.) permettant un ajustement des notes.

Ces évolutions permettent d'élargir le périmètre global de la notation de manière significative. En complément des modèles de notation en place, une étude de cadrage a été menée en 2024 pour faire évoluer les modèles de pertes en cas de défaut (LGD).

Ajustement des modèles de notation pour les besoins d'IFRS 9

La norme IFRS 9 a introduit depuis janvier 2018, un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs

financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou ECL). Le calcul du montant des pertes attendues (ECL) s'appuie sur 3 paramètres principaux de risque : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. ECL est le produit de la PD par LGD et par l'EAD.

Par ailleurs, la norme adopte une approche de classement des actifs en 3 phases (« buckets ») :

- Phase 1 (« portefeuille sain ») : actifs sains n'ayant pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

L'élargissement des modèles de notation entreprise a permis de disposer des paramètres de risque (notamment Probabilité de défaut) couvrant la majeure partie des engagements sur le périmètre banque Maroc. Notamment, la probabilité de défaut qui se situe à un niveau nettement inférieur que dans les modèles antérieurs. Le calcul des provisions relatif au bucket 1 se base sur cette PD estimée sur un horizon de 12 mois sur une vision point in time (PIT).

En cas de dégradation significative du risque de crédit (« Bucket 2 »), la PD utilisée est une PD à maturité pour tenir compte de la provision tout au long de la vie résiduelle de l'instrument. C'est ainsi que la banque a développé de nouveaux modèles d'estimation de la Probabilité de Défaut à plusieurs horizons conformément à la norme.

Par ailleurs, la prise en compte de la composante prospectives exigée par la norme s'est traduite par le développement d'un modèle de Forward-Looking basé sur des anticipations macro-économiques tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture macro-économique. Les anticipations futures sont construites sur la base de trois types de scénarios : un scénario central, un scénario favorable et un scénario adverse. Ils sont revus à minima à fréquence annuelle et ensuite, ils sont utilisés pour estimer la PD à 12 mois pour le bucket 1 et la PD à terme pour les actifs appartenant au Bucket 2, en vue de calculer la perte attendue (ECL).

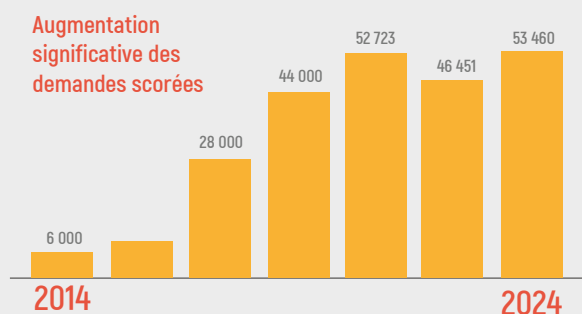
Un Backtesting régulier est réalisé pour s'assurer de la robustesse et la stabilité des modèles de notation. Les

modèles sont recalibrés pour servir de base au calcul des paramètres de risque IFRS 9. Aussi, les probabilités de défaut sont actualisées annuellement pour tenir compte de nouveaux scénarios macro-économiques.

Le scoring : un levier stratégique pour la transformation digitale

Depuis 2014, Le dispositif de scoring TPE s'appuie sur des données signalétiques, comportementales, des données financières et des données qualitatives. Ce dispositif, désormais intégré tout au long de leur cycle de vie (Création, prospect, Nouvelles Entrée en relation ...), joue un rôle clé dans l'aide à la décision et le renforcement des capacités de traitement des dossiers de crédit dans des délais optimaux.

Le nombre de demandes de crédit scorées a fortement augmenté au cours des dernières années, avec plus de 53 500 demandes scorées (2024) contre 6000 lors du déploiement initial (2014).



En 2024, le dispositif de scoring déployé avec succès pour les TPE a été étendu à de nouveaux segments :

- Déploiement d'un nouveau modèle de scoring destiné aux professions libérales. Ce modèle est basé essentiellement sur des données de comportement et de signalétique.
- Un modèle spécifique permettant de scorer les créations / startups a été finalisé avec l'accompagnement d'un cabinet international. Ce modèle a été structuré autour de trois blocs : l'entrepreneur, le projet et le questionnaire qualitatif décliné par secteur d'activité. Sa mise en œuvre est prévue en 2025.
- la banque a lancé un projet visant à développer un modèle de comportement pour les particuliers. Il vise à la fois de mieux gérer les risques au niveau de la banque mais aussi à renforcer les systèmes décisionnels déployés au niveau des filiales, notamment WAFASALAF.
- Modèle de comportement de la TPE (CA < 5 Mdh).

Pour 2025, une nouvelle version (4ème génération) du

modèle de scoring de la TPE sera déployée à la suite d'un diagnostic externe (2024) portant sur l'usage durant les dix dernières années et visant à rendre le dispositif encore plus robuste. Cette initiative reflète l'engagement de la banque à moderniser ses outils et à accompagner la transformation digitale pour mieux servir la clientèle TPE.

Des pistes stratégiques ont été identifiées pour renforcer les modèles de scoring, avec un objectif d'automatisation progressive des décisions, notamment pour les faibles montants.

Parmi ces évolutions, l'intégration des données alternatives telles que les informations provenant du crédit bureau ou d'utilities, constitue une avancée prometteuse.

Sur le plan technologique, le moteur de scoring repose sur un outil standard du marché adopté par des banques internationales. Il s'inscrit également dans une logique de centralisation via un Hub de scoring accessible aux filiales. Par exemple, la filiale Wafabail exploite ce hub pour ses opérations de scoring, optimisant ainsi ses processus décisionnels. Une approche similaire est adoptée pour le scoring des dossiers factoring, en couplant les scores du cédant et du débiteur.

En soutien au marché TPE, une opération de pré scoring a été lancée, permettant d'identifier 22 000 prospects. Cette initiative vise à maximiser le potentiel de ce segment, avec un taux de transformation en amélioration constante au fil des années.

A l'horizon 2025, cette expérience sera partagée avec les filiales internationales pour leur permettre de capitaliser sur ces enseignements et d'optimiser la gestion du risque liés aux TPE de profils similaires dans d'autres régions.

Renforcement du dispositif de Risk management dans les filiales

En 2024, l'élargissement du système de notation interne des entreprises s'est poursuivi au sein des filiales internationales. Cette démarche a ciblé en priorité les filiales présentant un niveau d'engagement significatif et disposant des prérequis nécessaires en matière de qualité, d'accessibilité et d'historisation des données.

Dans ce cadre, les modèles de notation de notre filiale AWB Egypt ont fait l'objet de la revue annuelle afin de garantir leur pertinence face aux évolutions du portefeuille internes. Les paramètres de risque IFRS 9 ont été recalibrés en tenant compte des nouveaux taux de défaut observés et des scénarios macroéconomiques retenus.

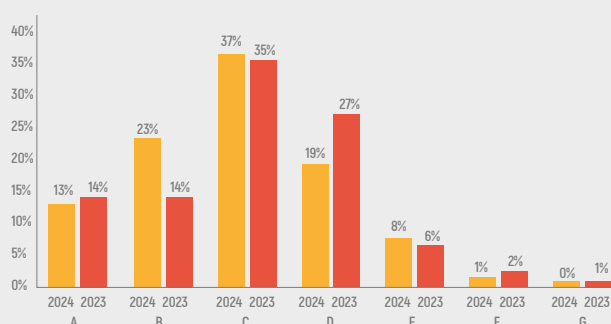
Par ailleurs, une mission d'accompagnement a également été menée en 2024 au profit de notre filiale ABT (Tunisie) dans le but de refondre le modèle de notation Entreprise en place. S'inspirant des pratiques du groupe, le nouveau modèle repose sur trois piliers : un bloc financier, un bloc comportemental et un bloc qualitatif. Cette refonte a permis d'améliorer significativement la performance du modèle et l'actualisation grille de Probabilités de défaut (PD). Le déploiement de ce modèle est prévu pour 2025 afin d'anticiper la transition vers IFRS 9 et de répondre aux exigences de l'Agenda de la Banque Centrale Tunisienne à l'horizon 2026-2027.

S'agissant de la filiale SIB, les équipes de la filiale ont bénéficié d'un accompagnement dédié pour la mise en place d'un nouveau système de notation destiné aux TPE et aux professionnels.

Une feuille de route couvrant la période 2025-2028 a été établie par la nouvelle entité dédiée, Assistance Risk Management aux filiales. Cette feuille de route vise à généraliser les modèles de notation selon une approche statistique et à harmoniser les pratiques entre les différentes filiales.

En termes de suivi, la cartographie de notation au sein des filiales lancée en 2024 offre une meilleure visibilité sur la qualité des portefeuilles des filiales. La cartographie, couvrant les cinq principales filiales, fournit des indicateurs clés pour suivre l'évolution du profil de risque d'une année à un autre.

A titre d'illustration, la cartographie de notation d'ABT (Tunisie) soulignant une amélioration du profil de risque est présentée ci-après :



Par ailleurs, des efforts importants ont été engagés auprès des filiales locales, notamment Wafa Immobilier. Cette filiale a bénéficié d'un accompagnement intensif à l'élaboration et l'homologation d'un nouveau modèle de scoring « acquéreur », en vue d'une insertion opérationnelle en 2025. Ce nouveau modèle vise à accentuer la digitalisation des processus d'octroi de crédit au sein de la filiale et à renforcer l'aide à la décision.

VI. GESTION ACTIF PASSIF

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la baisse de sources de financement, des tirages sur des engagements de financements ou de la réduction de liquidité de certains actifs. Il peut être lié à l'établissement lui-même « risque intrinsèque » ou à des facteurs extérieurs « risques de marché ».

Le risque de liquidité du groupe Attijariwafa bank est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité validée par le comité ALM, le comité d'audit et le conseil d'administration. Cette politique permet d'identifier, de mesurer de suivre et de couvrir le risque de liquidité dans une situation normale et dans une situation de crise. La situation de liquidité du groupe est appréciée à partir d'un ensemble d'indicateurs internes et réglementaires.

Politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs

Le principe général de la politique de liquidité du groupe AWB consiste :

- à détenir des actifs disponibles et réalisables permettant à la banque de faire face à des sorties exceptionnelles de cash sur différents horizons données, y compris en intraday, et pour toutes types de monnaie ;
- à assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- et, à respecter les indicateurs réglementaires de liquidité.

Ce dispositif est accompagné d'un plan d'urgence prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est informé des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du comité d'audit.

Le comité ALM se réunit trimestriellement afin de :

- définir le profil de risque de liquidité ;
- suivre le respect des ratios réglementaire de liquidité ;
- définir et suivre les indicateurs de pilotage de la liquidité et de fixer les limites associées ;

- et, définir la stratégie de financement de la banque compte tenu des conditions du marché.

Les membres du comité ALM sont le Président Directeur Général, les directeurs généraux, le responsable de la Gestion Globale des Risques, les responsables des business units, le responsable de Finances Groupe, le responsable de la trésorerie, le responsable de la salle des marchés et le responsable de l'entité Gestion financière.

En cas de besoin, le Président du Comité de Gestion Actif-Passif invite ponctuellement d'autres participants.

Le comité de trésorerie, qui se réunit mensuellement, suit et pilote le risque de liquidité, notamment en assurant une veille régulière des conditions du marché, en vérifiant les capacités internes de la banque à faire face aux différents besoins éventuels en liquidité et en pilotant le coefficient de liquidité.

Pilotage et surveillance du risque de liquidité

Le pilotage et le suivi du risque de liquidité s'appuie sur une large gamme d'indicateurs couvrant différentes échéances.

Bons du trésor libres

Les bons du trésor libres permettent à la banque à tout moment de faire face à un écart important entre les flux entrants et sortants dans une même journée et/ou à des sorties exceptionnelles de cash en overnight en utilisant les bons de trésor en pension livrée intraday « PLI » avec la banque centrale, et le cas échéant en pension overnight.

Au 31 décembre 2024, l'encours de bons du trésor libres s'élève à 53,7 milliards de dirhams contre 50,2 milliards de dirhams au 31 décembre 2023.

Réserves de liquidités disponibles et réalisables (RLDR)

Les réserves de liquidité sont constituées des actifs que l'établissement a la possibilité de transformer en liquidités sur un horizon inférieur à un an. Cette liquidité peut résulter soit de la cession de l'actif en question sur le marché, soit de l'utilisation du titre sur le marché des repos, soit de la mobilisation du titre auprès de Bank Al Maghrib.

Au 31 décembre 2024, les RLDR en dhs s'élèvent à 69,4 milliards de dirhams contre 55,4 milliards de dirhams au 31 décembre 2023.

Couverture des tombées des ressources wholesale à horizon 1 mois par les RLDR

Cet indicateur permet de mesurer la capacité de la banque à faire face à une fermeture des marchés se traduisant par son incapacité à remplacer les tombées des ressources

wholesale, considérées comme volatiles surtout en période de crise de liquidité.

Au 31 décembre 2024, les tombées des ressources wholesale à horizon 1 mois s'élèvent à 41,3 milliards de dirhams contre 40,2 milliards de dirhams au 31 décembre 2023, soit un taux de couverture par les RLDR de 168% au 31 décembre 2024 contre 138% au 31 décembre 2023.

Les impasses statiques de liquidité (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en liquidité de l'ensemble des actifs, passifs :

- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments avec échéance contractuelle ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2024, les impasses statiques de liquidité se présentent comme suit (en milliards de dirhams) :

	0-1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Flux actifs	220	133	110
Flux passifs	161	82	219
Impasses de liquidité	59	51	-109

Liquidity coverage ratio "LCR" :

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) mesure la capacité des banques à résister à des crises de liquidité aiguës (à la fois systémiques et spécifiques à la banque) sur une durée d'un mois.

Au 31 décembre 2024, le LCR ressort à 164% contre 137% au 31 décembre 2023.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le NSFR (Net stable funding ratio) vise à limiter les banques à un recours excessif aux ressources wholesale à court terme, encourage une meilleure évaluation du risque de refinancement pour l'ensemble des postes de bilan et de hors-bilan et favorise la stabilité des refinancements.

Au 31 décembre 2024, le NSFR ressort à 122,8% contre 118% au 31 décembre 2023.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité des banques à travers la transformation de ressources essentiellement à vue ou à court terme à taux révisable en emplois à long terme à taux fixe.

La gestion du risque de taux consiste à faire un adossement en nature de taux entre les emplois et les ressources

de la banque. Or la nature des ressources de la banque généralement de courte ou moyenne durée ne s'adosse pas parfaitement avec les emplois de la banque qui deviennent de plus en plus de longue durée et à taux fixe comme le cas des crédits immobiliers. D'où, la nécessité de suivre ce risque, de le mesurer, et de le couvrir.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'AWB vise à immuniser les marges d'intérêt prévisionnelles ainsi que la valeur des fonds propres contre des mouvements adverses de taux d'intérêt :

- sur un horizon à court terme d'un an au plus, la politique de gestion du risque de taux d'AWB a pour objectif d'immuniser la variation de sa marge d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la variation, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité de Gestion Actif-Passif d'Attijariwafa bank. Celui-ci :

- examine les positions de risque de taux déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables ;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

AWB utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Les trois plus importants sont :

1. Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux

passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables,
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes,
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

2. La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux.

3. La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarii de stress

Les impasses taux en périmètre social (PTF Bancaire MAD hors devises) au 31 Décembre 2024 (en milliards de dirhams) se présentent comme suit :

	0-1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux Actifs	137	132	63
Flux Passifs	158	107	96
GAP de taux	-21	25	-33

Des simulations de différents scénarios de choc de taux sont effectuées pour déterminer l'impact de tels scénarios sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 31 décembre 2024, la sensibilité pour 200 bps de choc parallèle des taux à la hausse est de 147 millions de dirhams soit -1,32% sur la marge d'intérêt prévisionnelle et de 1,3 mds MAD soit +3,14% des fonds propres réglementaires.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Pilier III

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du Groupe Attijariwafa bank à son profil de risque.

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres du groupe Attijariwafa bank

1- Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank AL-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;
- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière. Bank AL-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafa bank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa bank	Banque	Sénégal	IG	83,08%	83,08%
Attijari bank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	57,21%	57,21%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	66,30%	66,30%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijari bank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	57,12%	57,12%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,90%	98,90%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturation	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Bank ASSAFA	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale	Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale	Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale	Niger	IG	83,08%	83,08%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

A fin juin 2024, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

En mars 2021, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib a fixé par la circulaire n°6/W/2021 les dispositions relatives au ratio de levier. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenue d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée un ratio de levier d'au moins 3% entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total des expositions en valeur comptable.

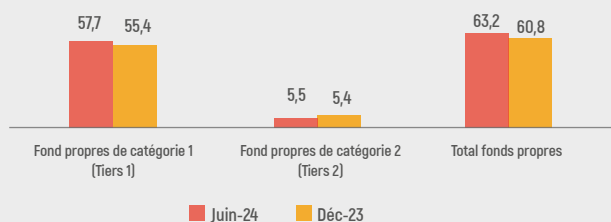
(en milliers de dirhams)

	Juin-24	Déc-23
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1= CET1+AT1)	57 732 884	55 426 764
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	61 363 615	59 119 096
Capital social ou dotation	2 151 408	2 151 408
Réserves	53 828 666	50 909 242
Résultat net bénéficiaire non distribué	3 069 507	4 045 252
Intérêts minoritaires créditeurs	4 627 642	4 267 460
Ecart de conversion	-1 164 821	-1 070 487
Fonds propres de base non éligibles	-1 148 788	-1 183 779
Eléments à déduire des fonds propres de base	-12 630 731	-12 692 332
Fonds propres de base après déduction (CET1)	48 732 884	46 426 764
Fonds propres additionnels (AT1)	9 000 000	9 000 000
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	5 503 087	5 404 455
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	5 204 071	5 116 676
Plus-values latentes résultant des titres de placement	140 946	143 896
Autres éléments	158 069	143 883
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	63 235 970	60 831 219

1- Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels.

2- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérées à 250%.

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 30 juin 2024, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de 12,05% et le ratio de solvabilité s'élève à 13,20%.

(en milliers de dirhams)

	Juin-24	Déc-23
Fonds propres de catégorie 1	57 732 884	55 426 764
Total fonds propres	63 235 970	60 831 219
Risques pondérés	479 099 970	475 883 565
Ratio sur fonds propres de base (Tier 1)	12,05%	11,65%
Ratio de solvabilité	13,20%	12,78%

5- Ratio de levier

Au 30 juin 2024, le ratio de levier sur base consolidée s'élève à 8,50%.

(en milliers de dirhams)

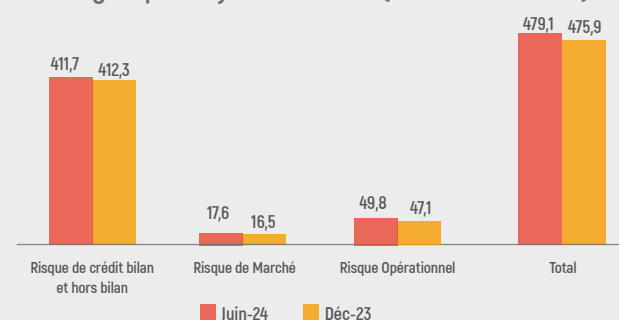
	Juin-24	Déc-23
Fonds propres de catégorie 1	57 732 884	55 426 764
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	678 905 575	649 686 064
Ratio de levier	8,50%	8,53%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 30 juin 2024, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 479 099 970 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Risque Couvert	Pilier 1 Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	✓	Méthode Standard
Risque de Marché	✓	Méthode Standard
Risque Opérationnel	✓	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	jui-24		déc-23		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	310 297 738	24 823 819	314 378 727	25 150 298	-4 080 989	-326 479
Souverains	41 680 167	3 334 413	40 506 522	3 240 522	1 173 645	93 892
Établissements	8 713 844	697 108	7 699 957	615 997	1 013 887	81 111
Entreprises	193 243 726	15 459 498	199 007 439	15 920 595	-5 763 713	-461 097
Clientèle de détail	66 660 001	5 332 800	67 164 809	5 373 185	-504 808	-40 385
Risque de crédit hors bilan	58 210 016	4 656 801	56 240 765	4 499 261	1 969 251	157 540
Souverains	5 330	426	254	20	5 076	406
Établissements	2 898 588	231 887	1 260 260	100 821	1 638 328	131 066
Entreprises	52 641 660	4 211 333	54 299 888	4 343 991	-1 658 228	-132 658
Clientèle de détail	2 664 438	213 155	680 363	54 429	1 984 075	158 726
Risque de contrepartie⁴	1 454 450	116 356	2 599 471	207 958	-1 145 022	-91 602
Établissements	940 135	75 211	661 050	52 884	279 085	22 327
Entreprises	514 315	41 145	1 938 421	155 074	-1 424 106	-113 929
Risque de crédit sur Autres Actifs⁵	41 687 865	3 335 029	39 033 516	3 122 681	2 654 349	212 348
Risque de Marché	17 626 676	1 410 134	16 498 425	1 319 874	1 128 250	90 260
Risque Opérationnel	49 823 226	3 985 858	47 132 661	3 770 613	2 690 565	215 245
Total	479 099 970	38 327 998	475 883 565	38 070 685	3 216 405	257 312

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette de provision atténuée par les garanties ou les sûretés éligibles à l'atténuation du risque du crédit et pondérée par le RW (Risk Weight) correspondant conformément au dispositif réglementaire. Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

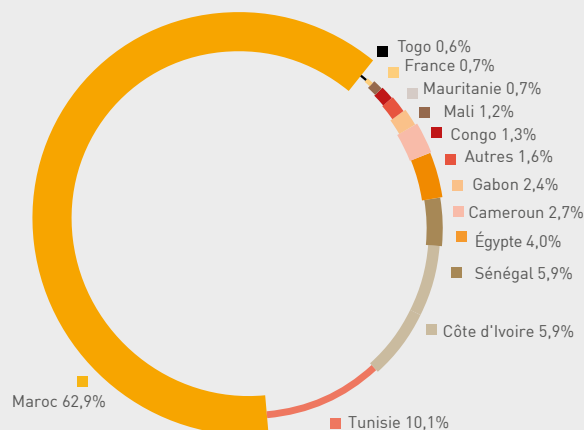
(en milliers de dirhams)

	Expositions nettes avant ARC ⁶		Expositions pondérées après ARC	
	Bilan	Hors bilan ⁷	Bilan	Hors bilan
Souverains	74 658 167	29 112 110	41 680 167	5 330
Institutions	47 952 484		581 940	
Établissements de crédit et assimilés	29 965 082	11 254 036	8 131 904	2 898 588
Clientèle entreprises	224 282 581	154 148 967	193 243 726	52 641 660
Clientèle de détail	124 104 942	5 196 306	66 660 001	2 664 438
Total	500 963 256	199 711 420	310 297 738	58 210 016

• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Tunisie, Congo et Cameroun) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

Ventilation géographique des risques pondérés



2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

A fin juin 2024, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 31 927 153 KDH, soit une baisse de -4% par rapport à décembre 2023. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 1 454 450 KDH soit une baisse de -44% en comparaison avec décembre 2023.

(en milliers de dirhams)	jui-24		déc-23	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Total	31 927 153	1 454 450	33 358 596	2 599 471

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif prudentiel relatif aux banques participatives, le risque de marché intègre désormais le risque sur les stocks ci-dessous :

Le risque de marché est composé du :

- **Risque de taux d'intérêt**

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A).

- **Risque sur titres de propriété**

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété. L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

- **Risque de change**

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

- **Risque sur les stocks**

Le calcul du risque sur les stocks concerne les actifs détenus par la banque participative Bank Assafa en vue de leur revente ou leur location à travers respectivement des contrats Mourabaha ou Ijara.

L'exigence en fonds propres au titre du risque sur les stocks est calculée suivant la méthode dite simplifiée (cf. article 56,

Partie V de la circulaire 9/W/2018 relative aux exigences en fonds propres des banques participatives, selon la méthode standard) retenant 15% de la valeur de l'actif détenu en stock. Elle s'élève à 3 millions MAD représentant moins de 0,25%.

- **Evolution de l'Exigence en fonds propres au titre du risque marché**

L'exigence en fonds propres au titre du risque du marché s'élève à 1 410 134 kDH à fin juin 2024 contre 1 319 874 kDH à fin décembre 2023.

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

- **Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité**

(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
déc-23	1 920 410	396 030	1 454 173	3 770 613
jui-24	2 044 519	403 582	1 537 757	3 985 858

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.

Sûretés réelles	Sûretés personnelles
Nantissement cash, Nantissement Titres/OPCVM ... Hypothèques	Caution solidaire, Assurance, Dérivés de crédit
Réglementation Bank Al-Maghrib suivant l'approche standard	
Critères d'éligibilité	

- **Montants des techniques d'atténuation du risque de crédit**

Au 30 juin 2024, un total d'exposition de 26 712 281 kDH sur la clientèle a fait l'objet d'une couverture au titre du risque de crédit éligible en approche standard.

En ce qui concerne les suretés, les hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel totalisent 62 471 002 kDH, et celles sur le leasing immobilier à usage commercial totalisent 2 503 288 kDH.

III. Eléments d'information sur base sociale des filiales bancaires et établissements de crédit significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf, Attijari Factoring et Bank ASSAFA déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib

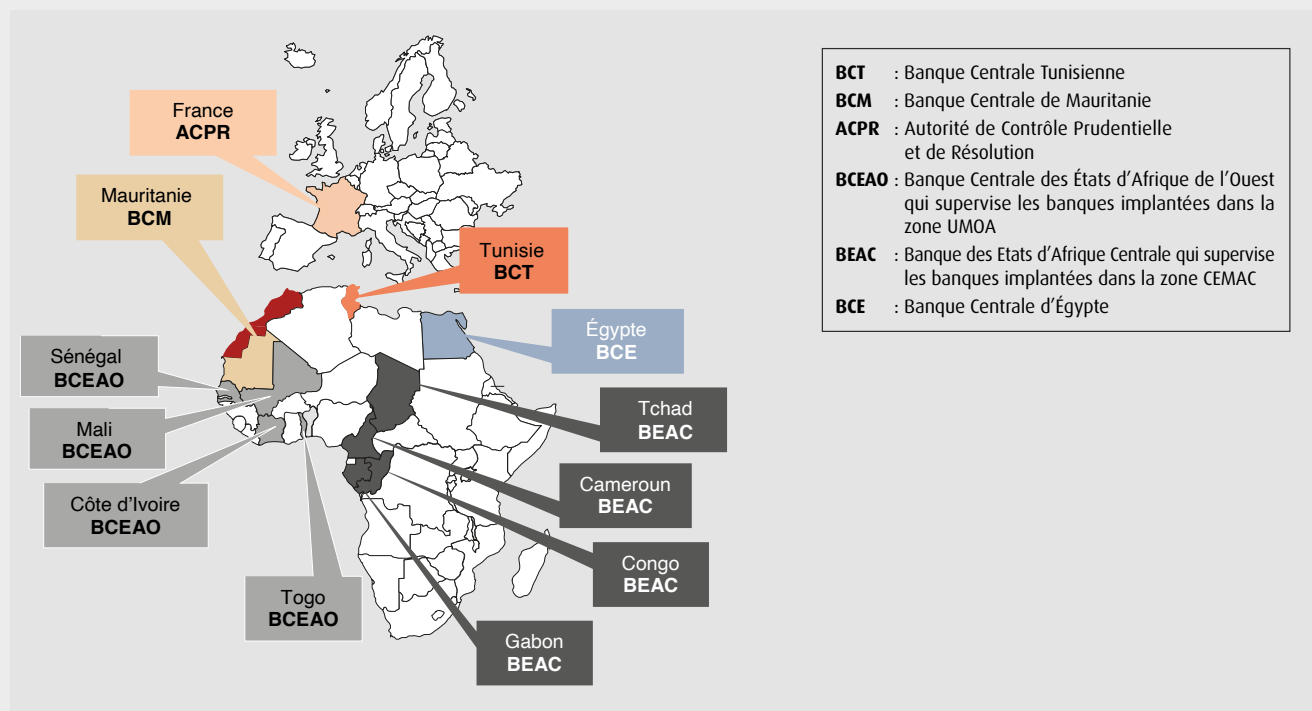
et qui sont régis par les circulaires :

- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS)

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international



2- Ratios des principales filiales au 31 décembre 2024

(en millions de monnaie locale)	Régulateur	Minimum requis	Devise	FP réglementaires	Risques pondérés	Ratio global
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	47 560,0	296 505,0	16,04%
Attijari Factoring Maroc	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	359,0	2 377,6	15,10%
Bank ASSAFA	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	241,9	1 965,4	12,31%
Attijari bank Tunisie	BCT	10,00%	TND	1 015,1	7 985,9	12,71%
Attijariwafa bank Egypt	CBE	12,50%	EGP	9 568,7	66 917,1	14,30%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	BCEAO	11,50%	FCFA	155 965,9	1 137 122,3	13,72%
Crédit du Sénégal	BCEAO	11,50%	FCFA	31 438,5	205 409,6	15,31%
Banque Internationale pour le Mali	BCEAO	11,50%	FCFA	21 004,5	146 198,2	14,37%
Société Ivoirienne de Banque	BCEAO	11,50%	FCFA	150 069,1	973 117,3	15,42%
Banque Internationale pour l'Afrique au Togo	BCEAO	11,50%	FCFA	16 397,2	128 090,0	12,80%

Cours de change : FCFA (0,163), MRU (0,2519), TND (3,1710), EGP (0,2076).

IV. Pilotage interne du capital

1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficacité du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de Gestion du capital



2- Gouvernance

Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...);
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin décembre 2023, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin décembre 2023 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

4- Prévisions du capital

Les ratios prévisionnels d'AWB sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital. Les FP prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Ratio de solvabilité prévisionnel – Sur base individuelle

en milliards de dirhams	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24 ^f	déc-24 ^f	juin-25 ^f
Fonds propres de base après déduction (CET1)	31,5	34	34,4	36,4	36,2	35,4
Fonds propres de catégorie 1	40,5	43	43,4	45,4	45,2	44,4
Fonds propres de catégorie 2	4,2	4,6	5,2	4,5	4,1	3,8
Fonds propres réglementaires	44,7	47,6	48,6	49,9	49,3	48,2
Risques pondérés	293	296,5	303,2	309	314,5	319,7
CET 1 (%)	10,80%	11,50%	11,40%	11,80%	11,50%	11,07%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1	13,80%	14,50%	14,30%	14,70%	14,40%	13,88%
Ratio de solvabilité global	15,30%	16,00%	16,00%	16,10%	15,70%	15,07%

Ratio de solvabilité prévisionnel – Sur base consolidée

en milliards de dirhams	déc-23	juin-24	Déc-24 ^f	June-25 ^f	Déc-25 ^f
Fonds propres de base après déduction (CET1)	53,1	48,7	50,6	53,5	56,4
Fonds propres de catégorie 1	62,1	57,7	59,6	62,5	65,4
Fonds propres de catégorie 2	3,7	5,5	5,9	5,2	4,6
Fonds propres réglementaires	65,8	63,2	65,5	67,6	69,9
Risques pondérés	522,2	479,1	501,8	521,8	537
CET 1 (%)	10,20%	10,20%	10,10%	10,20%	10,20%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1	11,90%	12,10%	11,90%	12,00%	12,20%
Ratio de solvabilité global	12,60%	13,20%	13,10%	13	13,00%

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq Comités spécialisés, issus du Conseil d'Administration. Attijariwafa bank est administrée par un Conseil d'Administration composé de 13 membres et présidé par M. Mohamed EL KETTANI.

Administrateurs	Date de nomination ¹	Expiration du mandat
M. Mohamed EL KETTANI Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank, Président du Conseil d'Administration	2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
SIGER Représentée par M. Mohammed Mounir EL MAJIDI, Président Directeur Général de la SIGER ² , Administrateur Attijariwafa bank	2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Al Mada Représentée par M. Hassan OURIAGLI, Président Directeur Général d'Al Mada, Administrateur Attijariwafa bank	2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Abdelmjid TAZLAOUI Président Directeur Général d'AMETYS ³ , Administrateur Attijariwafa bank	2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Aymane TAUD Président Directeur Général de Nareva Administrateur d'Attijariwafa bank	2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027
M. José REIG Administrateur d'Attijariwafa bank	2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029
M. Abed YACOUBI SOUSSANE Président du conseil de surveillance de la MAMDA/MCMA, Administrateur Attijariwafa bank	2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Aldo OLCESE SANTONJA Administrateur indépendant, Docteur en Economie	2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
M. Lionel ZINSOU Managing Partner Southbridge, Administrateur indépendant	2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024
M. Azzine EL MOUNTASSIR BILLAH Président Directeur Général Wana Corporate ⁴ , Administrateur d'Attijariwafa bank	2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Mme Françoise MERCADAL-DELSALLES Administratrice Indépendante	2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mme Laurence DORS Administrateur Indépendante	2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029
M. Soulaymane KACHANI Administrateur indépendant	2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029

¹ Nomination ou renouvellement de mandat - l'année correspond à celle de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice précédent

² Siger est actionnaire de Al Mada

³ AMETYS est une société sœur d'Attijariwafa bank

⁴ Wana Corporate est une société sœur d'Attijariwafa bank

Les autres mandats des administrateurs d'Attijariwafa bank

Les autres mandats d'administrateur du Président M. Mohamed El Kettani

Au 31 décembre 2024, M. Mohamed EL KETTANI, Président Directeur Général d'Attijariwafa bank est également administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Filiales Groupe Attijariwafa bank	
Attijariwafa bank	Président du Conseil d'Administration
Wafasalaf	Membre du Conseil de Surveillance
Wafa Immobilier	Membre du Conseil de Surveillance
Wafacach	Administrateur

Bank Assafa	Membre du Conseil de Surveillance
Attijariwafa bank Europe	Président du Conseil d'Administration
Attijariwafa bank Egypt	Administrateur Non Exécutif
Attijari bank Tunisie	Administrateur
CBAO	Administrateur
Société ivoirienne de Banque (SIB)	Administrateur représentant AWB
Société Camerounaise de Banque (SCB)	Administrateur
Attijari Africa Holding	Administrateur représentant AWB
Attijari West Africa	Administrateur représentant Attijari Africa Holding (AAH)
Omnium de Gestion Marocain OGM SA	Président du Conseil d'Administration
BCM Corporation	Président du Conseil d'Administration
Attijari Finances Corp	Président représentant Attijariwafa bank
Wafa Gestion	Administrateur
Capri	Administrateur
Wafa Trust	Administrateur
Hors Groupe Attijariwafa bank	
Wafa Assurance	Administrateur et représentant OGM
AL MADA	Représentant Attijariwafa bank
CIMR	Administrateur représentant OGM
OPTORG	Membre du Conseil de Surveillance
Fondation ONA	Administrateur
Université Al Akhawayn	Administrateur
GPBM	Vice-Président Délégué
Fondation Actua	Président
Fondation Attijariwafa bank	Président
Fondation Mohammed V pour la Solidarité	Administrateur
Fondation gestion centre national Med VI pour les handicapés	Administrateur
Association gestion centre des TPE solidaires	Président

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de M. Mohammed Mounir El Majidi

Au 31 décembre 2024, M. Mohammed Mounir El Majidi, est Président Directeur Général de la SIGER.

Autres mandats d'administrateur de M. Hassan Ouriagli

Sociétés	Fonction
Al Mada	Président directeur général
Al Mada Capital	Président directeur général
Al Mada Digital	Président directeur général
Al Mada Gestion	Administrateur
Al Mada Immobilier	Président directeur général
Al Mada Management	Administrateur
Acima	Administrateur
Africaplane	Administrateur
Atlas Hospitality Group	Administrateur
Experienciah Hotels & Resorts	Administrateur
Cobco	Vice-Président
Cobco Alpha	Vice-Président
Dan Maroc	Président Directeur Général
Digibay	Administrateur
Hospitality Holding Company « H.Co »	Administrateur
Lafarge Holcim Maroc	Administrateur
Lafarge Maroc	Administrateur
Managem	Administrateur
Nareva Power	Administrateur
Next Generation Industries	Président Directeur Général
Ofna	Administrateur
Ona Courtage	Président Directeur Général
Ona International	Président Directeur Général
Orientis Invest	Administrateur

Prestige Resorts	Administrateur
Réserves Immobilières	Président Directeur Général
Rihla Ibn Battuta Prod	Administrateur
Société Africaine de Tourisme	Administrateur
Société Centrale d'Investissements Immobiliers	Administrateur
Société Immobilière Agena	Administrateur
Société Immobilière Centuris	Administrateur
Société Immobilière Mandarona	Administrateur
Wafa Assurance	Administrateur
Wana Corporate	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de M. Abdelmjid Tazlaoui

Sociétés	Fonction
ATTIJARIWAFI BANK	Administrateur
WAFI ASSURANCE	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
LAFARGE MAROC	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC AFRIQUE	Administrateur
FENIE BROSSETTE	Administrateur
ZELLIDJA	Président Directeur Général
REBAB COMPANY	Administrateur
AL MADA	Administrateur
TERALYS	Administrateur
COBCO (Ex : CNGR NEW TECH MOROCCO)	Administrateur
COBCO ALPHA (Ex : CNGR NEX TECH MOROCCO NMC)	Administrateur
PATISEN	Administrateur
NUTKAO Holding S.r.l.	Administrateur
NUTKAO S.r.l.	Administrateur
MARIANE HOLDING	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur
NAREVA HOLDING	Administrateur
AFRICAN HOSPITALITY GROUP (EX AHM)	Administrateur
EXPERIENCIAH HOTELS & RESORTS (EX AHM GESTION)	Administrateur
CIMR	Administrateur
FONDATION ONA	Administrateur
UNIVERSITE ONA	RP de Al Mada, Président
OFNA	Président Directeur Général
ONA INTERNATIONAL	Administrateur
ONAPAR-AMETYS	Président Directeur Général
SAPINO	Président Directeur Général
ORIENTIS INVEST	Président Directeur Général
PRESTIGE RESORT	Président Directeur Général
MANDARONA	Président Directeur Général
HCO	Président Directeur Général
MEHDIA CITY	Président Directeur Général
MEHDIA RIVAGES	Président Directeur Général
SAT	Président Directeur Général
AGENA	Président Directeur Général
CENTURIS	Président Directeur Général
SCII	Président Directeur Général
DARWA	Président Directeur Général
VILLENEUVE	Président Directeur Général
EL IMTIAZ	Président Directeur Général
CHANTIMAR	Président Directeur Général
OHIO	Président Directeur Général
MARODEC	Président du Conseil d'Administration
NOVALYS	Président du Conseil d'Administration
MAROGOLF	Président Directeur Général
PRESTALYS	Administrateur
LA MAROCAINE DES GOLFS	Gérant
SKIMMO	Gérant
MKN IMMO	Gérant
SOMED HOLDING	Président Directeur Général
SOMED DÉVELOPPEMENT	Administrateur
RÉSIDENCE ACACIA	Président Directeur Général
A6 IMMOBILIER	Président Directeur Général
DES 07	Président du Conseil d'Administration
SINDIBAD HOLDING	Administrateur
SINDIBAD BEACH RESORT	Administrateur
SINDIPARK	Administrateur
RÉSIDENCES SUNCITY	Vice-Président du Conseil de surveillance
FENIE BROSSETTE	Vice-Président du Conseil de surveillance
IMMOBILIÈRE AL AIN	Président Directeur Général
MABANI ZELLIDJA	Président du Conseil de surveillance
UMEP	Président Directeur Général
SFPZ	Président Directeur Général
SFPZ (SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION)	Liquidateur
EDUCAPITAL	Administrateur
EDUCATION DEVELOPMENT COMPANY SA	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LYCÉE EL BILIA PRIVÉ SA	Représentant permanent EDC, Administrateur

ELBILIA SKOLAR LISASFA PRIVÉ SA	Représentant permanent EDC, Administrateur
ELEMENTAIRE LEON L'AFRICAIN PRIVE	Représentant permanent EDC, Administrateur
ELEMENTAIRE ELBILIA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
US EDUCATION COMPANY PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
GROUPE ELBILIA GESTION POUR COMPTE PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LEON L'AFRICAIN AUDA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
LEON L'AFRICAIN DOMAINES D'ANFA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA INTERNATIONAL AUDA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA INTERNATIONAL DOMAINES D'ANFA PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ELBILIA SKOLAR BERNOUSSI PRIVE	Représentant permanent SOMED, Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de M. Aymane Taud

Sociétés	Fonction
AI MADA CAPITAL	Administrateur et Directeur Général Délégué
AI MADA DIGITAL	Administrateur
AI MADA GESTION	Président du Conseil d'Administration
AI MADA IMMOBILIER	Administrateur
AI MADA MANAGEMENT	Président du Conseil d'Administration
AI MADA VENTURES	Président du Conseil d'Administration
ATTIJARIWAFI BANK	Administrateur
FONDATION AI MADA	Administrateur
FONDATION SUZANNE ET JEAN EPINAT	Administrateur
NAREVA HOLDING	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA SERVICES	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA RENOUVELABLES	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA POWER	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA AFRICA	Président Directeur Général - Administrateur
NAREVA SERVICES CENTRE	Président
NAREVA SERVICES DOMAINES	Président
NAREVA SERVICES HAD GHARBIA	Président
NAREVA SERVICES LAROUJ	Président
ENERGIE EOLIENNE DU MAROC (EEM)	Président du Conseil d'Administration - Administrateur
AMENSOUSS	Président du Conseil d'Administration - Administrateur
SAFI ENERGY COMPANY (SAFIEC)	Président du Conseil d'Administration - Administrateur
COMPAGNIE D'AMENAGEMENT AGRICOLE ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ADI)	Président du Conseil d'Administration - Administrateur
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Administrateur
ONA COURTAGE	Administrateur
ONA INTERNATIONAL	Administrateur et Directeur Général Délégué
RESERVES IMMOBILIERES	Administrateur
WAFI ASSURANCE	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de M. Abed Yacoubi Soussane

Sociétés	Fonction
MAMDA-MCMA	Président, Fondateur Honoraire, Administrateur
Mutuelle Centrale de Réassurance (groupe Monceau Paris)	Vice-Président
Al Mada	Administrateur
Alma Capital (gérant du fonds Permal - France)	Administrateur
WAFI IMA ASSISTANCE	Administrateur
NSI	Administrateur
EURESA	Administrateur
SOYAPAR groupe famille	Président
Offshore groupe de remorquage africain aux Ports de Mohammedia, Casablanca et Jorf Lasfar	Président
Yacsous Groupe Immobilier	Président
Soema groupe Agro-Alimentaire	Président
Attijariwafa bank	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de M. Jose Reig

Sociétés	Fonction
Attijariwafa bank	Administrateur
Attijariwafa International Bank	Président du Conseil d'Administration
Attijari Factoring	Administrateur
Attijariwafa bank Europe	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Les autres mandats d'administrateur de

M.Aldo Olcese Santonja

Au 31 décembre 2024, M.Aldo Olcese Santonja est aussi administrateur de :

Sociétés	Fonction
Fincorp Mediación, S.L.U. (100% M. Olcese)	Seul Administrateur
Gobernanza y Responsabilidad Corporativa, S.L. (100% Fincorp)	Seul Administrateur
Alantra Wealth Management Agencia de Valores, S.A.	Mandataire (Registré à la Commission Espagnole des Valeurs)
Ibermobiliaria, S.L.U. (100% M. Olcese, Société Patrimoniale Inactive)	Seul Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de M. Lionel ZINSOU

Sociétés	Fonction
Southbridge Sas, France	Président
Southbridge Holding SA, Maurice	Président du Conseil de Surveillance
Southbridge Partners, Maurice	Administrateur
Southbridge Investment, Maurice	Administrateur
Les Domaines Barons De Rothschild (Lafite) Sca, France	Président du Conseil de Surveillance
Ap-Hp International (Sasu), France	Membre du Conseil de Surveillance
Fondation Rothschild R&Co4Generations	Président Exécutif
Eurazeo, France	Conseiller Consultatif du Groupe
Shared Wood Company, France	Membre du Conseil d'Administration
Shelter Afrique, Kenya	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de

M. Azdine El Mountassir Billah

Sociétés	Fonction
Wana Corporate	Président Directeur Général
Wana Distribution	Président Directeur Général Représentant permanent de l'Administrateur Wana Corporate
Oteo	Président Directeur Général Représentant permanent de l'Administrateur Wana Corporate
CGEM	Administrateur (Président de la commission e-entreprise)
Injaz Al Maghrib	Administrateur

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES

Sociétés	Fonction
Eurazeo	Membre du Conseil de Surveillance
My Monney Bank	Membre du Conseil d'Administration
Diot-Siaci	Membre du Conseil d'Administration
Conseil National du Numérique (Digital National Council)	Co-Présidente

Source : Attijariwafa bank

Autres mandats d'administrateur de Laurence DORS

Sociétés	Fonction
Latécoère	Présidente du Comité d'audit et des risques.

Autres mandats d'administrateur de Soulaymane KACHANI

Sociétés	Fonction
Columbia University, New York, Etats-Unis	Recteur Adjoint et Professeur de génie industriel et recherche opérationnelle
Education Development Company (EDC), Maroc (Opérateur de 20 établissements scolaires)	Administrateur Indépendant
Université Mohammed VI Polytechnique, Maroc	Consultant

Comités issus du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter. L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par les statuts de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce Comité est chargé du pilotage, de la surveillance et de la gestion des activités stratégiques de la Banque, de ses différents métiers tant au niveau national qu'à l'international. Il examine également, avant leur approbation par le Conseil d'Administration, les grands achats du Groupe et les opérations immobilières significatives.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH	Administrateur
M. Soulaymane KACHANI	Administrateur indépendant
Membres non permanents	
M. Hassan Bertal	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ismaïl DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. EL HASSANE EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. YOUSSEF ROUISSI	Directeur Général Délégué - Responsable du pôle Corporate & Investment Banking
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam Nafakh Lazraq	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

2- Comité des Risques Groupe :

Le Comité des Risques Groupe est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques, en vue d'assister le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée. Le Comité des Risques Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Lionel ZINSOU	Président du Comité (Administrateur Indépendant)
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

3- Comité d'Audit Groupe :

Le Comité d'Audit Groupe analyse les comptes du Groupe, examine le programme d'intervention des commissaires aux comptes, s'assure de l'efficacité des services d'audit interne et externe, veille au renforcement de l'indépendance de l'audit interne. Le Comité d'Audit Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES	Présidente du Comité (Administratrice Indépendante)
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Aldo OLCESE	Administrateur Indépendant
M. Aymane TAUD	Administrateur
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué –Gestion Globale des Risques Groupe
M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
M. LARBI KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint - Finances Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam Nafakh Lazraq	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

4- Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe :

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe soumet au Conseil les propositions relatives au dispositif de gouvernance, à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des principaux dirigeants du Groupe.

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Il est réparti en trois sous-comités : Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. José REIG	Administrateur

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Secrétaires du Comité	
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint - Responsable Capital Humain Groupe
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

5- Comité des Grands Crédits Groupe :

Le Comité des Grands Crédits Groupe, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, est chargé de statuer sur les engagements et les opérations de recouvrement dépassant un certain seuil Groupe avant leurs ratifications par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Grands Crédits Groupe est présidé par le Président Directeur Général. Il est composé de 4 membres (dont le Président Directeur Général), désignés parmi les membres du Conseil. Le Comité des Grands Crédits Groupe se réunit au moins 1 fois par mois et peut être convoqué à tout instant à l'initiative du Président lorsqu'il le juge nécessaire, que l'opération ou la transaction revêt un caractère urgent ou que l'actualité de la Banque le requiert.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué – Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
Secrétaire du Comité	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué – Pôle Gestion Globale des Risques Groupe

6- Comité ESG

Le Comité ESG est chargé par le Conseil d'Administration d'examiner les dossiers relatifs aux 3 piliers ESG que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance pour la banque et ses filiales, avant que ceux-ci ne soient revus et validés par le Conseil d'Administration.

Le Comité ESG se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire ou que l'actualité de la Banque le requiert, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président du Comité
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
Mme Laurence DORS	Administratrice Indépendante
Membres non permanents	
M. Talal Chahdi Ouazzani	Chief Sustainability Officer – Attijariwafa bank
Secrétaire du Comité	
M. TALAL CHAHDI OUZZANI	Chief Sustainability Officer – Attijariwafa bank

Organes de Direction

1 - Comité Exécutif

Le Comité Exécutif réunit, sous la présidence du Président Directeur Général, les responsables des pôles métiers et pôles support ainsi que le responsable du Capital Humain Groupe et le Responsable Finances Groupe. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. HASSAN BERTAL	Directeur Général Délégué	2022
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué	2024
M. El Hassane EL BERAOUJ	Directeur Général Délégué	2022
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué	2022
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint	2022
M. MOHAMED SOUSSI	Directeur Général Adjoint	2022

2- Comité de Coordination et de Synergies

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux Directeurs Généraux Délégués, le Comité de Coordination et de Synergies est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Coordination et de Synergies est composé des membres du Comité Exécutif et des responsables des principaux domaines d'activité.

Au 30 septembre 2024, la composition du Comité de Coordination et de Synergies se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
MEMBRES DU COMITE EXECUTIF		
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc, Europe	2022
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées	2008
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe	2024
M. Hassan EL BEDRAOUJ	Directeur Général Délégué - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations	2014
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué - Responsable du Pôle Corporate & Investment Banking	2005
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint - Responsable Capital Humain Groupe	2016
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint - Responsable Finances Groupe	2012

RÉSEAU		
M. Ali BERRADA	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Rabat - Salé - Kenitra	2023
M. Othmane BOUDHAIMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Marrakech - Beni Mellal - Tafilalet	2019
M. Hassan RAMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Orientale	2022
M. Mohamed Karim CHRAIBI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Souss-Massa-Sahara	2019
M. Redouane EL ALJ	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Casablanca - Settat	2020
Mme Nezha EL JAI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Fès - Meknès	2024
M. Rachid MAGANE	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Tanger - Tétouan - Al Hoceima	2019
ENTITES CENTRALES		
-		
M. Jamal AHIZOUNE	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Banque de Détail Afrique de l'Ouest & Afrique Centrale	2015
Mme Yasmine ABOUDRAR	Directeur Exécutif - Responsable Stratégie & Développement Groupe	2020
M. Jalal BERRADY	Directeur Exécutif - Responsable Banque Privée	2018
M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Responsable Audit Général Groupe	2023
M. Issam MAGHNOUJ	Directeur Exécutif - Responsable Communication & RSE Groupe	2021
M. Rachid KAMAL	Directeur Exécutif - Responsable des Services et Traitements Groupe	2020
Mme Hind DRIOUECH	Directeur Exécutif - Responsable Marché de l'Entreprise	2024
Mme Ghizlane ALAMI MARROUNI	Directeur Exécutif - Responsable Marché des Particuliers, Professionnels	2020
M. Hicham ZIADI	Directeur Exécutif - Responsable des Systèmes d'Information Groupe	2021
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe	2022
Mme Myriam DASSOULI	Directeur Exécutif - Responsable Risque de Contrepartie Maroc	2022
M. Ahmed Amine MARRAT	Directeur Exécutif - Responsable Management des Risques	2022
M. Mohammed BENTALEB	Directeur Exécutif - Responsable Recouvrement Groupe	2022
M. Adel BARAKAT	Directeur Exécutif - Responsable Banque de Financement Groupe	2022
M. Karim FATH	Directeur Exécutif - Responsable Banque d'Investissement Groupe	2022
M. Faïçal LEAMARI	Directeur Général Adjoint - Responsable Marché des Capitaux et International Groupe	2022
Mme Bouchra LHALOUANI	Directeur Exécutif - Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail Maroc & Europe	2022
M. Adil EL IRAKI	Directeur Exécutif - Responsable Transformation, Innovation et Organisation	2023

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux comptes, approuve l'ensemble de ces documents sans réserve, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui se soldent par un bénéfice net de 6 536 793 902 dirhams.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2024 d'un montant de 6 536 793 902 dirhams de la manière suivante :

(En dirhams)

- Résultat net de l'exercice	6 536 793 902
- Mise en réserve légale	
- Report des exercices précédents	7 587 225 866
- BENEFICE DISTRIBUTIBLE	14 124 019 768
- REPARTITION :	
- Dividende statutaire 6%	129 084 503
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 19 dirhams	3 958 591 438
- SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	4 087 675 941
- Mise en réserves extraordinaires	2 449 117 961
- Report à nouveau	7 587 225 866

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer à chacune des actions composant le capital social, pour une année de jouissance, un dividende de 19 dirhams qui sera mis en paiement à partir du 2 juin, au siège social de la banque conformément à la réglementation en vigueur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire confère aux membres du Conseil

d'Administration, quitus définitif et sans réserve de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2024, dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et déchargés aux Commissaires aux comptes pour l'exercice de leur mandat durant ledit exercice.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 à 6 700 000, 00 dirhams.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de M. Lionel ZINSOU arrive à échéance le jour de la tenue de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour la durée statutaire de six années qui expirera, par conséquent, le jour de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du décès de M. Aldo Olcese Santonja, Administrateur Indépendant de la banque et de la cessation corrélative de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale rend hommage à la mémoire de M. Aldo Olcese Santonja Paix à son âme, qui a contribué activement depuis 2014 à la croissance et au développement du Groupe avec professionnalisme, intégrité et engagement en tant qu'Administrateur Indépendant.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, d'une expédition notariée ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

ETATS FINANCIERS 2024

- ▶ COMPTES CONSOLIDÉS
- ▶ COMPTES SOCIAUX

COMPTES CONSOLIDÉS

← RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Consolidés au 31 décembre 2024



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

Deloitte.**Deloitte Audit**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Aux Actionnaires
ATTIJARIWAFABANK
2, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **ATTIJARIWAFABANK et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 72.502.834 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 11.682.774.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 442.359 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 28.768.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

GOODWILL	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Le groupe a réalisé des opérations de croissance externes ayant conduit à la comptabilisation des écarts d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des sociétés acquises et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition.</p> <p>Au 31 décembre 2024, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à MMAD 9.868.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.</p> <p>Les informations concernant les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont détaillées dans la note « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur montant significatif au bilan consolidé du Groupe ; - L'importance du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels. 	<p>Notre approche d'audit se fonde sur un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein du Groupe pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs.</p> <p>Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2024, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse de la méthodologie retenue par le Groupe ; - Un examen des plans d'affaires établis par la Direction pour apprécier le caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés ; - Une analyse des principales hypothèses et paramètres utilisés au regard des données de marché disponibles ; - Un examen des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable) ; - Le recalcul des valeurs recouvrables déterminées pour les principaux écarts d'acquisition. <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS



Abdou Souleye DIOP
Associé

DELOITTE AUDIT



Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

1. Normes et principes comptables

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2024, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées

ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée

d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur

recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- L'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- L'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Evaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée)

Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquence, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- Durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en oeuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

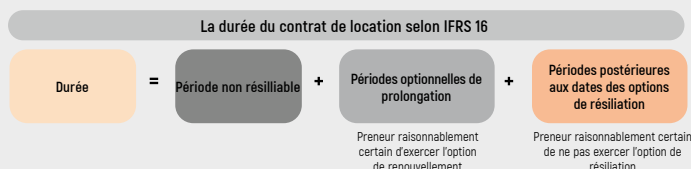
Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire

lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.



Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit

d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquies un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels,
- Modèle dit de « Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction,
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Évaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans

la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:

Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
<ul style="list-style-type: none"> Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement Obligations et autres titres de créances négociables 	<ul style="list-style-type: none"> Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit

associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé

doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des

produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.11 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.12 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi. Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

1.2.13 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise

d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV). Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1.2.14 Assurance :

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », pour les entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliquent donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

Transition et première application

Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 est rétrospective. Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en oeuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir en utilisant différentes simplifications à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective.

L'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » publié par l'IASB en décembre 2021 autorise les entreprises d'assurance appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 à présenter les données comparatives 2022 comme si IFRS 9 était déjà appliquée, selon une approche dite « de superposition de classement ». Le groupe a retenu cette option.

Nouvelle présentation des états financiers

Au bilan, les encours comptables liés aux contrats d'assurance et de réassurance, précédemment regroupés dans les rubriques "Autres actifs", "Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance" et "Autres passifs" sont dorénavant présentés au sein des "Actifs des contrats d'assurance" et "Passifs des contrats d'assurance".

Par ailleurs, dans le contexte de l'application de la norme IFRS 17, le Groupe a modifié la présentation des charges générales d'exploitation dans le compte de résultat consolidé afin d'améliorer la lisibilité de la performance du Groupe. La rubrique "Autres charges générales d'exploitation" regroupe désormais les montants précédemment présentés dans les rubriques "Frais de personnel" et "Autres frais administratifs", desquels sont déduites les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance qui seront dorénavant présentées dans la rubrique "Charges des services d'assurance" au sein du Produit net bancaire.

Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

- **Modèle général d'évaluation (Building Block Approach - BBA)**

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière » déterminé selon la norme. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat puis reprise sur la durée des contrats ou lorsque ces derniers redeviennent profitables. Les frais d'acquisition payés avant la première comptabilisation d'un groupe de contrats sont d'abord comptabilisés au bilan (et présentés en diminution des passifs ou en augmentation des actifs d'assurance selon la position globale du portefeuille), puis déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent lors de la comptabilisation de celui-ci.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante (qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date) et du passif pour les sinistres survenus (qui comprend uniquement les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus, sans marge sur services contractuels). Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimations des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période. Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés sont enregistrés en résultat. L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

- **Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach - VFA)**

Dans le cas des contrats participatifs directs, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché

ou de modèle d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général. A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché ou de modèle des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat et la part revenant à l'assureur vient alimenter la marge sur services contractuels. Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

- Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

-Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Principales options retenues

Application rétrospective

Le Groupe a appliqué une approche rétrospective modifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite qui représentent la grande majorité de ses contrats.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles pour permettre une approche rétrospective complète. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

Option OCI pour les contrats comptabilisés selon la méthode simplifiée

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option.

Méthodes d'évaluation appliquées aux portefeuilles des contrats d'assurance

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes ;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Bilan consolidé au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		27 722 943	24 645 493
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	76 695 538	61 704 902
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		75 878 854	61 187 128
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		816 684	517 774
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2 / 2.17	34 049 427	28 776 879
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		21 450 295	23 300 540
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		12 599 132	5 476 338
Titres au coût amorti	2.19 / 2.17	30 547 034	28 443 707
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3 / 2.17	48 692 644	36 303 761
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ¹	2.4 / 2.17	413 590 717	392 649 653
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance ¹	2.5	51 042 885	46 340 941
Actifs des contrats d'assurance		1 252 254	1 657 314
Actifs d'impôt exigible		375 390	220 954
Actifs d'impôt différé		6 324 240	4 929 662
Comptes de régularisation et actifs divers ¹		12 326 543	10 074 026
Actifs non courants destinés à être cédés		75 056	69 723
Participations dans des entreprises mises en équivalence		102 120	89 000
Immeubles de placement	2.9	2 062 545	2 244 890
Immobilisations corporelles	2.10	7 913 260	7 543 988
Immobilisations incorporelles	2.10	3 852 296	3 356 367
Ecart d'acquisition	2.11	9 868 056	9 954 625
TOTAL ACTIF		726 492 948	659 005 886

PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		92	1 446
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.12	1 716 269	1 670 543
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		1 716 269	1 670 543
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.13	58 977 903	48 472 569
Dettes envers la clientèle	2.14	480 478 661	435 522 184
Titres de créance émis	2.15	17 831 828	16 445 039
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible	2.6	2 583 982	1 941 993
Passifs d'impôt différé	2.6	5 151 098	3 005 807
Comptes de régularisation et autres passifs	2.7	19 898 360	18 324 905
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance	2.20	46 083 636	43 700 021
Provisions	2.16/2.17	3 770 785	3 656 935
Subventions et fonds assimilés		153 360	143 463
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2.15	17 344 140	19 415 023
Capitaux propres		72 502 834	66 705 958
Capital et réserves liées		14 646 116	14 646 116
Réserves consolidées		44 685 721	41 785 593
Part du Groupe		37 791 270	35 291 074
Part des minoritaires		6 894 451	6 494 519
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 488 223	1 210 829
Part du Groupe		514 260	392 033
Part des minoritaires		973 963	818 796
Résultat net de l'exercice		11 682 774	9 063 420
Part du Groupe		9 504 486	7 507 605
Part des minoritaires		2 178 288	1 555 815
TOTAL PASSIF		726 492 948	659 005 886

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	3.1	29 792 085	26 899 599
Intérêts et charges assimilés	3.1	-10 070 761	-8 466 209
MARGE D'INTERÊT		19 721 324	18 433 391
Commissions (produits)	3.2	7 510 310	7 259 805
Commissions (charges)	3.2	-838 848	-838 794
MARGE SUR COMMISSIONS		6 671 462	6 421 010
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	5 465 738	3 831 452
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		5 471 942	3 856 527
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-6 204	-25 075
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	356 997	346 419
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		93 422	135 925
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		263 575	210 494
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits des autres activités	3.5	1 598 447	880 699
Charges des autres activités	3.5	-2 717 606	-1 676 311
Produits nets des activités d'assurance	3.6	3 410 755	1 706 063
PRODUIT NET BANCAIRE		34 507 117	29 942 723
Charges générales d'exploitation		-11 078 430	-10 800 597
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 385 027	-1 389 178
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		22 043 660	17 752 949
Coût du risque de crédit	3.7	-4 210 257	-3 982 035
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 833 403	13 770 913
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		12 578	9 495
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.8	122 853	1 128
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		17 968 834	13 781 536
Impôts sur les bénéfices		-6 286 060	-4 718 115
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		11 682 774	9 063 420
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-2 178 288	-1 555 815
RESULTAT NET PART DU GROUPE (ou des propriétaires de la société mère)		9 504 486	7 507 605
Résultat de base par action (en dirhams)		44,18	34,90
Résultat dilué par action (en dirhams)		44,18	34,90

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	11 682 774	9 063 420
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	-1 498 639	-1 204 393
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	11 591	-11 809
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	952 235	-309 046
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-1 923 991	-317 840
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	385 797	254 164
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	49 299	2 957
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	1 362 226	654 129
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclable		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	-559 763	-256 323
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 221 245	-1 188 161
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	10 461 529	7 875 259
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	8 253 013	6 448 869
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	2 208 516	1 426 390

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2022 R*	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	42 201 332	-215 152	597 052	54 768 218	8 096 348	62 864 566
Opérations sur capital								160 758	160 758
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 365 808			-3 365 808	-958 168	-4 323 976
Résultat de l'exercice				7 507 605			7 507 605	1 555 815	9 063 420
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-155 691	167 448	11 757	4 475	16 232
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat				-1 070 493			-1 070 493	-133 900	-1 204 393
Gains ou pertes latents ou différés				-1 070 493	-155 691	167 448	-1 058 736	-129 425	-1 188 161
Autres variations				27 641			27 641	102 897	130 538
Variations de périmètre				-40 469		-1 624	-42 093	40 904	-1 189
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2023	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	45 259 808	-370 843	762 875	57 836 828	8 869 130	66 705 958
Opérations sur capital									
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 592 107			-3 592 107	-1 067 590	-4 659 697
Résultat de l'exercice				9 504 486			9 504 486	2 178 288	11 682 774
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-225 329	347 989	122 660	154 734	277 394
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat				-1 374 133			-1 374 133	-124 506	-1 498 639
Gains ou pertes latents ou différés				-1 374 133	-225 329	347 989	-1 251 473	30 228	-1 221 245
Autres variations			-139 083	84 539			-54 545	49 589	-4 956
Variations de périmètre				13 374		-431	12 943	-12 943	
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2024	2 151 408	12 494 707	-2 600 212	49 895 967	-596 172	1 110 433	62 456 132	10 046 702	72 502 834

(* Les montants de l'année 2022 ont été retraités (identifiés par un «R») suite à la première application rétrospective de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du secteur de l'assurance

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	17 968 834	13 781 536
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 427 531	1 437 347
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	376 672	
+/- Dotations nettes aux provisions	705 995	4 202 709
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-12 578	-9 495
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-535 206	-247 146
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-1 420 629	-2 198 250
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	541 785	3 185 165
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	14 341 739	3 572 173
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	26 666 165	3 144 245
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-20 691 364	3 208 641
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 377 884	
- Impôts versés	-5 193 244	-4 200 873
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	17 501 180	5 724 186
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	36 011 799	22 690 887
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-7 836 804	-4 271 795
+/- Flux liés aux immeubles de placement	138 721	106 119
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 289 680	-1 709 140
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 987 763	-5 874 816
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-4 007 310	-4 323 976
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	561 010	-3 788 880
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 446 300	-8 112 856
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-2 144 127	-1 385 212
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	20 433 609	7 318 002
Composition de la trésorerie	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	48 377 652	41 059 650
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 644 046	23 888 025
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	23 733 605	17 171 625
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	68 811 261	48 377 652
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	27 722 851	24 644 046
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	41 088 410	23 733 605
Variation de la trésorerie nette	20 433 609	7 318 002

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	47 210 270		35 461 553	
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 439 380	17 940	7 126 204	11 516
Actions et autres titres à revenu variable	18 168 037	667 187	18 342 959	363 681
Titres de participation non consolidés		131 557		142 576
Instruments dérivés	61 167		246 679	
Créances rattachées			9 732	
Juste valeur au bilan	75 878 854	816 684	61 187 128	517 774

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 049 427	378 866	-443 066
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	21 450 295	114 540	-8 721
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	12 599 132	264 326	-434 345
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	11 367 898	71 047	-4 274
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 082 397	43 493	-4 447
Total des titres de dettes	21 450 295	114 540	-8 721
Impôts		-33 963	3 000
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	21 450 295	80 577	-5 721
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	12 599 132	264 326	-434 345
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	12 599 132	264 326	-434 345
Impôts		-88 206	165 780
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)	12 599 132	176 120	-268 565

2.3 Prêts et Créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Etablissements de crédit, au coût amorti au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Etablissements de crédit	31/12/2024	31/12/2023
Comptes et prêts	48 335 467	35 912 815
dont comptes ordinaires débiteurs	15 759 511	10 401 509
dont comptes et prêts	32 575 956	25 511 307
Autres prêts et créances	290 104	340 619
Valeur brute	48 625 571	36 253 434
Créances rattachées	164 178	144 992
Dépréciations (*)	97 105	94 665
Valeur nette des prêts et créances auprès des Etablissements de crédit	48 692 644	36 303 761
Opérations internes au Groupe	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	3 654 927	4 576 527
Comptes et avances à terme	25 914 911	25 237 055
Créances rattachées	172 972	196 566

(*) voir note 2.17

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	10 585 388	10 690 626
Afrique du Nord	11 667 817	8 737 490
Afrique Zone UEMOA	2 207 298	1 729 213
Afrique Zone CEMAC	2 487 800	447 696
Europe	13 603 708	9 803 301
Autres	8 073 560	4 845 110
Total en principal	48 625 571	36 253 434
Créances rattachées	164 178	144 992
Dépréciations (*)	97 105	94 665
Valeur nette au bilan	48 692 644	36 303 761

(*) voir note 2.17

2.3.3 Ventilation des créances saines des Etablissements de crédit par durée restant à courir au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	< = 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	26 082 046	7 824 617	11 980 447	2 686 406	48 573 516

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	31/12/2024	31/12/2023
Créances commerciales	68 209 481	66 585 851
Autres concours à la clientèle	311 800 515	289 280 878
Valeurs reçues en pension	4 837 301	5 874 711
Prêts subordonnés		
Comptes ordinaires débiteurs	30 496 288	33 643 977
Valeur brute	415 343 585	395 385 417
Créances rattachées	3 313 150	3 216 951
Dépréciations (*)	27 229 331	27 076 810
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	391 427 404	371 525 558
Opérations de location-financement	31/12/2024	31/12/2023
Crédit-bail immobilier	2 900 838	2 930 346
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	20 800 867	19 706 532
Valeur brute	23 701 705	22 636 879
Créances rattachées	667	6 892
Dépréciations (*)	1 539 059	1 519 676
Valeur nette des opérations de location-financement	22 163 313	21 124 095
Valeur au bilan	413 590 717	392 649 653

(*) voir note 2.17

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

31/12/2024	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	295 459 129	19 223 777	23 695 815	1 881 357	2 953 741	17 317 395
Afrique du Nord	37 023 218	1 600 484	1 446 033	541 850	286 307	998 844
Afrique Zone UEMOA	41 295 136	1 723 656	2 207 979	348 266	515 112	1 713 319
Afrique Zone CEMAC	14 822 807	531 132	1 896 363	245 949	278 905	1 672 020
Europe	1 417 365	-	16 213	3 029	-	12 296
Valeurs nettes au bilan	390 017 655	23 079 049	29 262 403	3 020 451	4 034 065	21 713 874

(*) voir note 2.17

(en milliers de dirhams)

31/12/2023	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	269 116 918	22 947 848	24 207 687	1 564 940	2 871 454	17 672 458
Afrique du Nord	38 122 251	2 173 523	1 526 080	480 322	386 634	926 850
Afrique Zone UEMOA	40 618 359	901 218	2 954 170	420 923	192 223	1 880 533
Afrique Zone CEMAC	15 527 968	558 363	1 796 567	344 338	275 440	1 565 174
Europe	779 438	-	15 751	3 153	-	12 046
Valeurs nettes au bilan	364 164 933	26 580 951	30 500 254	2 813 674	3 725 751	22 057 060

(*) voir note 2.17

2.4.3 Prêts et créances sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024
Entreprises	215 636 110
Dont Grandes Entreprises	107 516 260
Particuliers	194 640 790
Total en principal	410 276 900
Créances rattachées	3 313 817
Valeurs nettes au bilan	413 590 717

La juste valeur des encours sains des prêts et créances sur la clientèle et les Etablissements de crédit est estimé à 462 496 millions de dirhams.

2.4.4 Ventilation des créances saines sur la clientèle par durée restant à courir

(en milliers de dirhams)

	<= 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur la clientèle	98 861 059	26 030 753	47 045 237	237 845 839	409 782 888

2.5 Placements des activités d'assurance au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 347 488	6 234 271
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	29 598 264	26 475 319
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 097 133	13 631 352
Titres au coût amorti	-	-
Placements des activités d'assurance	51 042 885	46 340 941

2.6 Impôts courants et impôts différés

2.6.1 Impôts courants et impôts différés au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants	375 390	220 954
Impôts différés	6 324 240	4 929 662
Actifs d'impôts courants et différés	6 699 630	5 150 616
Impôts courants	2 583 982	1 941 993
Impôts différés	5 151 098	3 005 807
Passifs d'impôts courants et différés	7 735 080	4 947 800

2.6.2 Charge nette de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôts courants	-5 879 490	-4 654 985
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-406 570	-63 131
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-6 286 060	-4 718 115

2.6.3 Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2024

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	11 682 774	9 063 420
Charge d'impôt sur les bénéfices	6 286 060	4 718 115
Taux d'impôt effectif moyen	35,0%	34,2%

Analyse du taux effectif d'impôt au 31 décembre 2024

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'impôt en vigueur	38,50%	37,75%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-2,56%	-3,21%
Différences permanentes	-2,56%	-0,41%
Autres éléments	1,61%	0,11%
Taux d'impôt effectif moyen	35,0%	34,2%

2.7 Comptes de régularisation

2.7.1 Comptes de régularisation et autres actifs au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Autres Actifs	5 885 494	4 249 291
Débiteurs divers	5 246 461	3 625 565
Valeurs et emplois divers	400 128	403 183
Autres actifs d'assurance		
Autres	238 905	220 543
Comptes de régularisation	6 441 049	5 824 735
Produits à recevoir	2 312 592	2 303 937
Charges constatées d'avance	358 725	384 580
Autres comptes de régularisation	3 769 732	3 136 218
Total	12 326 543	10 074 026

2.7.2 Comptes de régularisation et autres passifs au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Autres Passifs	10 161 520	9 707 837
Opérations diverses sur titres	268 361	361 112
Créditeurs divers	9 800 021	9 262 899
Autres Passifs d'assurance	93 138	83 825
Comptes de régularisation	9 736 840	8 617 068
Charges à payer	2 701 874	2 665 497
Produits constatés d'avance	2 365 195	2 263 339
Autres comptes de régularisation	4 669 771	3 688 233
Total	19 898 360	18 324 905

Les autres comptes de régularisation Actif et Passif comprennent essentiellement les opérations qui ne sont pas définitivement imputées au moment de leur enregistrement au bilan. Ces dernières sont réimputées à leurs comptes définitifs dans les plus brefs délais.

2.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	102 120	37 726	627 105	250 711	12 578
Valeurs nettes au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE	102 120	37 726	627 105	250 711	12 578

La participation du groupe dans les sociétés mises en équivalence concerne uniquement la société Moussafir Hotels.

2.9 Immeubles de placement au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Autres mouvements	31/12/2024
Valeurs brutes	3 323 851	-	11 115	-123 742	-13 150	3 198 074
Amortissements et provisions	1 078 961	-	122 633	-33 115	-32 950	1 135 529
Valeurs nettes au bilan	2 244 890	-	-111 518	-90 627	19 800	2 062 545

Le mode de calcul des amortissements pratiqué est linéaire. Les durées d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilité par composants suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Gros Oeuvres	50
Étanchéité	20
Agencement Aménagement	15
Installations Techniques	20
Menuiserie Intérieur et Extérieur	15

La valeur de marché des terrains et constructions classés en immeubles de placement est estimée en 2024 à 3 042 millions de DH.

2.10 Immobilisations corporelles et incorporelles

2.10.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2024

[en milliers de dirhams]

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	3 139 268	1 625 811	1 513 457	3 220 790	1 621 177	1 599 613
Equipement, Mobilier et installation	4 920 451	4 057 604	862 847	4 791 908	3 937 584	854 325
Biens mobiliers donnés en location	1 704 167	490 671	1 213 496	1 461 362	433 395	1 027 967
Autres immobilisations	9 236 014	4 912 554	4 323 460	8 859 726	4 797 642	4 062 084
Total Immobilisations corporelles	18 999 900	11 086 640	7 913 260	18 333 786	10 789 798	7 543 988
Logiciels informatiques acquis	7 779 546	4 776 584	3 002 962	6 948 593	4 419 996	2 528 596
Autres immobilisations incorporelles	1 505 684	656 350	849 334	1 445 397	617 627	827 770
Total Immobilisations incorporelles	9 285 230	5 432 934	3 852 296	8 393 990	5 037 623	3 356 367

VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

[en milliers de dirhams]

Variation du droit d'utilisation	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2024
Immobilier					
Valeur bute	2 019 503	264 184	-181 657	-83 654	2 018 376
Amortissements et dépréciations	-1 006 108	-265 446	181 657	47 009	-1 042 888
Total immobilier	1 013 396	-1 262		-36 645	975 489
Mobilier					
Valeur bute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	1 013 396	-1 262		-36 645	975 489

[en milliers de dirhams]

Variation de la dette locative	31/12/2023	Augmentation	Diminutions	Autres	31/12/2024
Dette locative	1 087 834	264 184	-267 954	-48 094	1 035 970
Total dette locative	1 087 834	264 184	-267 954	-48 094	1 035 970

[en milliers de dirhams]

Détail des charges des contrats de location	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-44 855	-51 046
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-265 446	-278 103

[en milliers de dirhams]

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles	7 913 260	7 543 988
Dont droits d'utilisation	975 489	1 013 396

[en milliers de dirhams]

Passifs au titre de la dette locative	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	19 898 360	18 324 905
Dont dettes de location	1 035 970	1 087 834

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Attijariwafa bank a opté pour une évaluation au coût de l'ensemble des immobilisations. L'amortissement est linéaire et s'étale sur les durées d'utilités suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Constructions par composant	15-50 ans
Equip. Mobilier, installations	4-10 ans
Biens mobiliers donnés en location	N/A
Autres immobilisations	15-20 ans

Par ailleurs les composants des constructions ont été amortis de la façon suivante :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Gros Oeuvres	50
Etanchéité	20
Agencement Aménagement intérieur	15
Installations Techniques fixes	20
Menuiserie	15

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS GOODWILL :

Le groupe Attijariwafa bank n'a pas généré en interne d'immobilisations incorporelles. Les durées d'utilités de ces immobilisations sont les suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Logiciels informatiques acquis	5 ans
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	N/A
Autres immobilisation incorporelles	15-20 ans

2.10.2 Locations simples : informations complémentaires

(en milliers de dirhams)

Durée résiduelle	Pour le bailleur
	Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables
≤ 1 an	13 009
> 1 an ≤ 5 ans	48 690
> 5 ans	-
Total	61 699

2.11 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeurs brutes	9 954 625		-86 569		9 868 056
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	9 954 625		-86 569		9 868 056

Au 31 décembre 2024, les écarts d'acquisition sont répartis par UGT de la manière suivante :

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Perte de valeur	Autres	31/12/2024
BDI	7 208 546			-86 569			7 121 976
Crédit à la consommation	549 809						549 809
Assurance	594 296						594 296
Banque au Maroc	1 601 975						1 601 975
Total	9 954 625			-86 569			9 868 056

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant. L'UGT BDI fait l'objet d'une valorisation par DCF tous les ans même en l'absence d'indice de dépréciation identifié par les méthodes des comparables.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité calculée sur la période. Ainsi, la perte sera déduite de la valeur des écarts d'acquisition au bilan.

Au 31/12/2024, seule l'UGT BDI a fait l'objet d'une valorisation selon la méthode DCF.

L'évaluation effectuée selon la méthode DCF est basée sur 4 principes clés :

- Les estimations des bénéfices futurs distribuables sont déterminées sur la base des business plan de 3 ans (2025-2027), extrapolés sur une période au-delà de 3 ans afin de converger vers une valeur terminale normalisée.
- Ces estimations prennent en considération des objectifs de fonds propres alloués en ligne avec la réglementation en vigueur dans chaque pays et zone de présence du Groupe AWB.
- Les taux de croissance à l'infini utilisés pour le calcul de la valeur terminale sont basés sur des projections de l'inflation à long terme. Au 31/12/2024, le taux de croissance à l'infini retenu s'élève à 3,3%.
- Les coûts du capital utilisés sont déterminés sur la base d'un taux sans risque Maroc, d'une prime de risque Maroc majorée d'une prime de risque pays. Au 31/12/2024, le taux d'actualisation retenu s'élève à 15,5%.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT BDI aux paramètres majeurs de valorisation

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT BDI à une variation de 100 pbs du coût du capital, de 50 pbs du taux de croissance à l'infini, de 100 pbs du coefficient d'exploitation en année terminale et de 10% du coût du risque en année terminale

UGT BDI

Coût du capital	
Variation défavorable de +100 pbs	-7,7%
Variation favorable de -100 pbs	8,5%
Taux de croissance à l'infini	
Variation défavorable de -50 pbs	-0,8%
Variation favorable de +50 pbs	0,8%
Coefficient d'exploitation	
Variation défavorable de +100 pbs	-2,5%
Variation favorable de -100 pbs	2,5%
Coût du risque	
Variation défavorable de +10%	-1,4%
Variation favorable de -10%	1,4%

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe mentionnés ci-dessus, montrent même en retenant les 4 scénarios les plus défavorables la baisse de la valeur recouvrable ne nécessiterait pas de dépréciation.

2.12 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

2.12.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs données en pension aux Établissements de crédit	116 400	517 881
Instruments dérivés de transaction	1 599 869	1 152 662
Juste valeur au bilan	1 716 269	1 670 543

2.12.2 Instruments dérivés par type de risque au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Par type de risque	Valeur comptable		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Instruments dérivés de taux de change	49 763	630 685	49 277 527
Instruments dérivés de taux d'intérêt	11 404	11 933	51 156 552
Dérivés sur matières premières	-	105	82 808
Autres instruments dérivés	-	957 146	1 218 793
Total	61 167	1 599 869	101 735 680

2.13 Dettes envers les Établissements de crédit

2.13.1 Dettes envers les Etablissements de crédit au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Établissements de crédit	31/12/2024	31/12/2023
Comptes et emprunts	34 965 165	26 869 143
Valeurs données en pension	23 535 356	21 117 603
Total en principal	58 500 521	47 986 746
Dettes rattachées	477 382	485 823
Valeur au bilan	58 977 903	48 472 569

Opérations internes au Groupe

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	1 585 976	2 107 195
Comptes et avances à terme	27 370 719	26 332 609
Dettes rattachées	172 972	196 566

2.13.2 Ventilation des dettes par durée restant à courir au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	<= 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les Etablissements de crédit	39 349 463	12 653 838	5 518 491	978 729	58 500 521

2.14 Dettes envers la clientèle

2.14.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	342 255 102	308 240 647
Comptes d'épargne	109 814 090	102 897 592
Autres dettes envers la clientèle	26 603 434	22 644 017
Valeurs données en pension	840 125	753 516
Total en principal	479 512 751	434 535 772
Dettes rattachées	965 910	986 412
Valeur au bilan	480 478 661	435 522 184

2.14.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	345 592 752	301 722 786
Afrique du Nord	53 179 749	54 642 761
Afrique Zone UEMOA	54 862 601	52 591 034
Afrique Zone CEMAC	22 509 197	22 186 012
Europe	3 368 452	3 393 180
Total en principal	479 512 751	434 535 772
Dettes rattachées	965 910	986 412
Valeur au bilan	480 478 661	435 522 184

2.14.3 Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024
Entreprises	193 302 334
Dont Grandes Entreprises	37 912 649
Particuliers	286 210 417
Total en principal	479 512 751
dettes rattachées	965 910
Valeur au bilan	480 478 661

2.14.4 Ventilation des dettes par durée restant à courir au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	<= 3 mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers la clientèle	404 877 517	37 191 427	27 145 022	10 298 785	479 512 751

2.15 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Autres dettes représentées par un titre	17 831 828	16 445 039
Titres de créances négociables	17 831 828	16 445 039
Emprunts obligataires	-	-
Dettes subordonnées	16 644 140	18 665 023
Emprunt subordonnés	16 644 140	18 665 023
à durée déterminée	16 644 140	18 665 023
à durée indéterminée	-	-
Titres subordonnés	700 000	750 000
à durée déterminée	-	-
à durée indéterminée	700 000	750 000
Total	35 175 968	35 860 062

2.16 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2024
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	1 278 617		597 865	911 494		-42 430	922 558
Provisions pour engagements sociaux	703 553		98 307	156 796		42 752	687 816
Autres provisions pour risques et charges	1 674 765		718 077	7 480	247 622	22 671	2 160 411
Provisions pour risques et charges	3 656 935		1 414 249	1 075 770	247 622	22 993	3 770 785

(*) Voir note 2.17

2.17 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

31/12/2024	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 406 493	1 604		957 642	160		4,3%	10,0%	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	22 406 493	1 604		957 642	160		4,3%	10,0%	
Actifs financiers au coût amorti	469 534 777	23 560 804	29 314 458	3 720 800	4 095 951	21 762 893	0,8%	17,4%	74,2%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	48 736 116	1 578	52 055	46 508	1 578	49 019	0,1%	100,0%	94,2%
Prêts et créances sur la clientèle	390 017 655	23 079 049	29 262 403	3 020 451	4 034 065	21 713 874	0,8%	17,5%	74,2%
Titres de dettes	30 781 006	480 177		653 841	60 308		2,1%	12,6%	
Total Actif	491 941 270	23 562 408	29 314 458	4 678 442	4 096 111	21 762 893	1,0%	17,4%	74,2%
Engagements hors bilan	203 421 189	2 877 291	435 203	679 848	130 853	111 857	0,3%	4,5%	25,7%
Total	695 362 459	26 439 699	29 749 661	5 358 290	4 226 964	21 874 750	0,8%	16,0%	73,5%

31/12/2023	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 127 409	8 343		834 260	951		3,5%	11,4%	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	24 127 409	8 343		834 260	951		3,5%	11,4%	
Actifs financiers au coût amorti	428 669 209	27 506 641	30 553 254	3 394 090	3 839 872	22 098 021	0,8%	14,0%	72,3%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	36 345 426		53 000	53 704		40 961	0,1%		77,3%
Prêts et créances sur la clientèle	364 164 933	26 580 951	30 500 254	2 813 674	3 725 751	22 057 060	0,8%	14,0%	72,3%
Titres de dettes	28 158 850	925 690		526 712	114 121		1,9%	12,3%	
Total Actif	452 796 618	27 514 984	30 553 254	4 228 350	3 840 822	22 098 021	0,9%	14,0%	72,3%
Engagements hors bilan	203 895 368	5 508 344	1 530 038	743 044	364 125	171 448	0,4%	6,6%	11,2%
Total	656 691 985	33 023 328	32 083 292	4 971 395	4 204 947	22 269 469	0,8%	12,7%	69,4%

2.18 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Encours Bucket 03			Encours Bucket 03		
	Brut	Dépréciation (*)	Net	Brut	Dépréciation (*)	Net
Prêts et créances sur les établissements de crédit	52 055	49 019	3 036	53 000	40 961	12 039
Prêts et créances sur la clientèle	29 262 403	21 713 874	7 548 529	30 500 254	22 057 060	8 443 193
Titres de dette						
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	29 314 458	21 762 893	7 551 565	30 553 254	22 098 021	8 455 233
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	435 203	111 857	323 346	1 530 038	171 448	1 358 590

(*) voir note 2.17

2.19 Titres au coût amorti au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres au coût amorti		
Effets publics et valeurs assimilées	22 550 564	22 469 795
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 710 619	6 614 745
Total	31 261 183	29 084 540
Dépréciations	714 149	640 833
Valeur au bilan	30 547 034	28 443 707

(*) voir note 2.17

2.20 Passifs des contrats d'assurance au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres au coût amorti		
Couverture restante	40 775 702	36 437 019
Sinistres survenus	5 307 934	7 263 002
Valeur au bilan	46 083 636	43 700 021

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT**3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2024**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	24 351 444	5 772 749	18 578 695	22 013 613	4 867 822	17 145 791
Comptes et prêts / emprunts	23 094 320	5 648 178	17 446 142	20 843 172	4 612 267	16 230 906
Opérations de pensions	30 881	82 068	-51 187	27 467	208 084	-180 616
Opérations de location-financement	1 226 243	42 503	1 183 740	1 142 973	47 472	1 095 501
Opérations interbancaires	1 959 896	2 307 423	-347 527	1 616 210	1 807 613	-191 403
Comptes et prêts / emprunts	1 846 533	2 057 978	-211 445	1 523 227	1 519 345	3 882
Opérations de pensions	113 363	249 445	-136 082	92 983	288 268	-195 285
Emprunts émis par le Groupe		1 960 207	-1 960 207		1 711 586	-1 711 586
Opérations sur titres	3 480 745	30 382	3 450 363	3 269 776	79 188	3 190 588
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	29 792 085	10 070 761	19 721 324	26 899 599	8 466 209	18 433 391

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	2 998 403	125 432	2 872 971	2 792 297	132 354	2 659 944
avec les Établissements de crédit	161 689	59 884	101 805	132 715	71 128	61 587
avec la clientèle	1 574 960		1 574 960	1 657 696		1 657 696
sur titres	279 576	48 077	231 499	229 336	24 878	204 457
de change	101 369	12 804	88 565	103 909	32 296	71 613
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	880 809	4 667	876 142	668 642	4 052	664 590
Prestations de services bancaires et financiers	4 511 907	713 416	3 798 491	4 467 507	706 440	3 761 067
Produits nets de gestion d'OPCVM	540 798	21 938	518 860	598 968	43 275	555 693
Produits nets sur moyen de paiement	2 779 076	496 397	2 282 679	2 673 336	513 050	2 160 286
Assurance	8 287		8 287	51 118		51 118
Autres	1 183 746	195 081	988 665	1 144 085	150 115	993 970
Produits nets de commissions	7 510 310	838 848	6 671 462	7 259 805	838 794	6 421 010

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la Juste valeur par résultat au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres à revenus fixes	3 002 205	1 581 585
Titres à revenus variables	833 793	618 261
Instruments financiers dérivés	-416 362	-431 028
Réévaluation des positions du change manuel	2 046 102	2 062 633
Total	5 465 738	3 831 452

3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des titres à revenu variable	263 575	210 494
Résultats de cession	93 422	135 925
Plus-value	93 716	139 124
Moins-value	-294	-3 199
Gains ou pertes de valeur des titres à revenu variable		
Total	356 997	346 419

3.5 Produits et charges des autres activités au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Produits nets des immeubles de placement	78 830		78 830	78 237		78 237
Produits nets des immobilisations en location simple	39 323	470	38 853	46 243	187	46 057
Autres produits nets	1 480 294	2 717 136	-1 236 842	756 218	1 676 124	-919 906
Total des produits et charges des autres activités	1 598 447	2 717 606	-1 119 159	880 699	1 676 311	-795 612

3.6 Produits nets de l'activité de l'assurance au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	8 060 853	8 333 544
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-5 097 808	-6 727 431
Résultat des activités d'assurance	2 963 045	1 606 113
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	946 495	280 665
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-498 785	-180 715
Produits nets des activités d'assurance	3 410 755	1 706 063

3.7 Coût du risque au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions	-7 769 382	-7 220 093
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-6 538 913	-5 969 837
Provisions pour dépréciation des titres	-526 199	-898 197
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-704 270	-352 059
Reprises de provisions	6 361 706	4 623 911
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	6 021 379	4 134 531
Reprises de provisions pour dépréciation des titres	76 335	73 576
Reprise des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	263 992	415 804
Variation des provisions	-2 802 581	-1 385 854
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-2 884 836	-1 440 590
Récupérations sur prêts et créances amorties	68 521	53 284
Autres pertes	13 734	1 452
Coût du risque	-4 210 257	-3 982 035

	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-890 281	-544 380
Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-787 441	-1 180 390
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-355 284	-557 642
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-468 386	-502 712
Engagements par signature	36 229	-120 036
Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-102 840	636 010
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	770	-262
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-332 074	842 143
Engagements par signature	228 464	-205 871
Bucket 3: Actifs dépréciés	-1 903 919	-544 380
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-770
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-1 952 856	-1 735 429
Engagements par signature	48 936	-54 636
Provisions pour risques et charges hors risque de crédit (IAS 37)	-397 518	124 966
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-812 763	-1 509 520
Récupérations sur prêts et créances	68 521	53 284
comptabilisés au coût amorti	68 521	53 284
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Autres	-274 297	-315 550
Coût du risque de crédit	-4 210 257	-3 982 035

3.8 Gains ou pertes nets sur autres actifs au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	170 805	54 833
Moins-value de cession	-47 952	-53 705
Gains ou pertes sur autres actifs	122 853	1 128

3.9 Charges générales d'exploitation

3.9.1 Détail charges générales d'exploitation au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	-7 113 072	-6 580 491
Impôts, taxes et contributions réglementaires	-410 248	-400 227
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-3 555 110	-3 819 879
Total	-11 078 430	-10 800 597

3.9.2 Détail des frais de personnel

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération	-5 354 785	-4 955 102
Charge au titre des avantages sociaux	-1 758 287	-1 625 389
Total	-7 113 072	-6 580 491

3.10 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	-1 360 756	-1 384 193
Immobilisations corporelles	-820 012	-840 216
Immobilisation incorporelles	-494 179	-493 241
Immeubles de placement	-46 565	-50 736
Dotations ou reprises aux dépréciations	-24 271	-4 984
Immobilisations corporelles	-	609
Immobilisation incorporelles	-16 399	-2 381
Immeubles de placement	-7 872	-3 212
Total	-1 385 027	-1 389 178

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe;

Filiales financières Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;

Banque de détail à l'international comprenant les banques de l'Afrique du Nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie ainsi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;

Assurance comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives.

(en milliers de dirhams)

BILAN	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales financières Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	451 715 987	46 306 796	59 116 236	169 353 929	726 492 948
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	75 962 948	18		732 572	76 695 538
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 254 971	95 241		21 699 215	34 049 427
Titres au coût amorti	19 651 733	58 229		10 837 072	30 547 034
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	32 131 205	176 189	348 669	16 036 581	48 692 644
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	276 754 113	40 508 003	587 844	95 740 757	413 590 717
Immobilisations corporelles	3 821 217	1 589 781	367 674	2 134 588	7 913 260
Éléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	50 805 340	2 696 777	1 590 653	3 885 133	58 977 903
Dettes envers la clientèle	340 851 787	8 653 248	6 181	130 967 445	480 478 661
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			46 083 636		46 083 636
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	15 848 628	704 774		790 738	17 344 140
Capitaux propres	52 355 065	3 148 612	7 732 359	9 266 798	72 502 834

COMPTE DE RÉSULTAT	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales financières Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	10 545 237	1 373 141	-724	7 949 066	-145 395	19 721 324
Marge sur commissions	3 850 454	1 112 036	-48 996	2 720 842	-962 874	6 671 462
Produit net bancaire	17 232 662	3 056 789	3 140 320	11 437 453	-360 107	34 507 117
Charges de fonctionnement	5 432 813	1 143 481	424 231	4 438 011	-360 107	11 078 430
Résultat d'exploitation	8 711 549	1 464 386	2 550 156	5 107 311		17 833 403
Résultat net	5 406 599	855 229	1 636 677	3 784 269		11 682 774
Résultat net part du Groupe	5 374 606	681 100	659 928	2 788 853		9 504 486

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés	107 499 563	117 818 531
Engagements de financement reçus	4 791 537	2 531 457

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de garantie donnés	99 234 120	93 115 219
Engagements de garantie reçus	77 767 191	72 727 264

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Parties liées

Les transactions opérées entre Attijariwafa bank et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

6.1.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif	33 048 429
Prêts, avances et titres	32 002 624
Comptes ordinaires	3 724 927
Prêts	27 289 049
Titres	988 648
Opérations de location financement	
Actif divers	1 045 805
Total	33 048 429
Passif	33 048 429
Dépôts	32 158 955
Comptes ordinaires	3 654 927
Autres emprunts	28 504 028
Dettes représentées par un titre	85 774
Passif divers	803 700
Total	33 048 429
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	16 445 608
Engagements reçus	16 445 608

6.1.2 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	718 532
Intérêts et charges assimilés	-573 136
Commissions (produits)	1 143 368
Commissions (charges)	-180 494
Produits des autres activités	344 104
Charges des autres activités	-1 135 423
Autres charges	-360 107

Relations avec les membres des organes d'administration et de direction :

En 2024, la rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'établit à 6,6 Mdh, au titre des jetons de présence. Cette somme globale inclut tous les frais annexes inhérents aux déplacements liés au Conseil.

Par ailleurs, la rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 118,6 Mdh. Enfin, les prêts accordés aux membres de direction s'établissent à 111,5 Mdh à fin 2024.

6.2 Wafa assurance

(en milliers de dirhams)

Bilan	31/12/2024	31/12/2023
Eléments de l'Actif		
Prêts et créances sur la clientèle	265 574	330 017
Placement des activités d'assurance	36 907 906	33 271 123
Actifs des contrats d'assurance	1 101 088	1 531 003
Immobilisations corporelles	205 226	200 025
Eléments du Passif		
Passifs des contrats d'assurance	40 902 265	39 030 067
Capitaux propres	6 268 052	5 213 599
Compte de résultat		
Marge d'intérêt	-120	-183
Marge sur commissions	-3 274	-20 093
Résultat net des autres activités	-66 897	59 792
Produits nets des activités d'assurance	2 543 879	1 200 727
Produit net bancaire	2 475 374	1 238 464
Charges de fonctionnement	-395 076	-389 005
Résultat d'exploitation	1 934 102	706 964
Résultat net	1 225 770	497 659
Résultat net part du Groupe	485 948	197 293

7. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2024 :

L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2024 s'élève à 10,3 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2024, 5,8 milliard de dirhams de certificats de dépôt ont été émis dont la maturité est comprise entre 1 an et 5 ans et les taux entre 3% et 28%.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin décembre 2024 s'élève à 7,2 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2024, 2,9 milliards de dirhams de bons des sociétés de financement ont été émis, dont la maturité est comprise entre 2 ans et 5 ans. Les taux associés varient entre 3,20% et 3,98%.

7.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2024 :

Au cours de l'année 2024, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de quatre emprunts obligataires subordonnés.

En date du 21 juin 2024, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné au prorata sans priorisation entre les tranches, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations subordonnées de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées, avec une maturité de 7 ans.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est fixe à 3,46%, augmenté d'une prime de risque de 50 points de base, soit 3,96%. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement soit 3,16%, augmenté d'une prime de risque de 45 points de base, soit 3,61%.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	277 200	722 800

En date du 20 décembre 2024, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné au prorata sans priorisation entre les tranches, d'un montant de 1,5 milliard de dirhams, scindé en

15 000 obligations subordonnées de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées, avec une maturité de 7 ans.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est fixe à 3,03%, augmenté d'une prime de risque de 50 points de base, soit 3,53%. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement soit 2,78%, augmenté d'une prime de risque de 45 points de base, soit 3,23%.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	944 800	555 200

En date du 31 décembre 2024, Attijariwafa bank Egypt a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant total de 30 millions USD, scindé en deux parts :

- le premier d'un montant de 10 millions USD, d'une maturité de 7 ans et un différé de 5 ans avec un spread de 5%;
- le deuxième d'un montant de 20 millions USD, d'une maturité de 7 ans et un différé de 5 ans avec un spread de 6,3%.

En date du 26 décembre 2024, Wafa Salaf a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant total de 200 millions de dirhams, scindé en deux parts :

- le premier dont une maturité de 7 ans et un taux fixe de 3,84% s'élève à 152,3 millions de dirhams.
- le deuxième dont une maturité de 7 ans et un taux variable de 3,38% s'élève à 47,7 millions de dirhams.

7.3 Le capital et résultat par action :

7.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

Au 31 décembre 2024, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 de dirhams.

Le capital est constitué de 215 140 839 actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

7.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

Au 31 décembre 2024, le groupe Attijariwafa bank détient 13 602 015 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 600 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

7.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

(en dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat par action	44,18	34,9
Résultat dilué par action	44,18	34,9

Hypothèses de calcul :

	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	01 janvier 2024	01 janvier 2023
Fin de période	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux d'actualisation	3,83%	4,71%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	NA	NA

Les résultats des calculs sont comme suit :

Variation de la dette actuarielle	31/12/2024	31/12/2023
Dette actuarielle N-1	703 553	685 735
Coût des services rendus sur la période	-69 489	50 834
Effet de l'actualisation	14 321	17 435
Cotisations de l'employé		
Modification/ réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification du périmètre de consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité	-71 943	-73 648
Préstations versées (obligatoire)		
Gains/pertes actuarielles	111 375	23 197
Dette actuarielle N	687 816	703 553

Charge comptabilisée	31/12/2024	31/12/2023
Coût des services rendus sur l'exercice	69 489	-50 834
Effet de l'actualisation	-14 321	-17 435
Rendements attendus des actifs sur la période		-
Amortissement du coût des services passés		-
Amortissement des gains/pertes actuarielles		-
Gains/pertes sur les réductions et liquidations		-
Gains pertes sur les limitations de surplus	-37 964	-29 808
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	17 204	-98 077

74 Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en juste valeur détenus à des fins de transaction	75 878 854	18 168 037	57 710 817	
Créances sur les Établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	47 210 270		47 210 270	
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 439 380		10 439 380	
Actions et autres titres à revenu variable	18 168 037	18 168 037		
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés	61 167		61 167	
Créances rattachées				
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	816 684		657 009	159 675
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 940		17 940	
Actions et autres titres à revenu variable	667 187		639 069	28 118
Titres de participation non consolidés	131 557			131 557
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 049 427		21 450 295	12 599 132
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	21 450 295		21 450 295	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	12 599 132			12 599 132
Placement des activités d'assurance	51 042 885	23 155 572	7 429 239	20 458 074

7.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Banque					France	IG	99,82%	99,82%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,08%	83,08%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	57,21%	57,21%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Caméroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	62,35%	62,35%
Attijariwafa bank EGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANK ASSAFA	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFABANK SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABANK BAIL	Leasing					Maroc	IG	98,90%	98,90%
WAFABANK IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturage					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFABANK CASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFABANK LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFABANK GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WG BOND FUND	OPCVM dédié			(3)		Maroc	IG	39,64%	39,64%
WAFABANK ASSURANCE UEMOA	OPCVM dédié			(3)		Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFABANK ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,64%	39,64%
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	57,21%	47,55%
WAFABANK IMMEDIATE ASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
WAFABANK ASSURANCE NON VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFABANK ASSURANCE VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFABANK ASSURANCE NON VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WAFABANK ASSURANCE VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WAFABANK ASSURANCE NON VIE CAMEROUN	Assurance					Caméroun	IG	39,64%	25,77%
WAFABANK ASSURANCE VIE CAMEROUN	Assurance					Caméroun	IG	39,64%	38,66%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
ATTIJARI HOLDING AFRICA	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI WEST AFRICA	Holding					Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale					Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale					Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale					Niger	IG	83,08%	83,08%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,46%	44,32%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,64%	39,64%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2023

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2023

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2024

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2024

1 - Acquisition.

2 - Création, franchissement de seuil.

3 - Entrée de périmètre IFRS.

4 - Cession.

5 - Déconsolidation.

6 - Fusion entre entités consolidées.

7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9 - Reconsolidation.

COMPTES SOCIAUX

← RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Sociaux au 31 décembre 2024

**forvis
mazars**

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

Deloitte.**Deloitte Audit**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

ATTIJARIWAFABANK S.A
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux Actionnaires
ATTIJARIWAFABANK
2, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints d'ATTIJARIWAFABANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 68.635.283 dont un bénéfice net de KMAD 6.536.794.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist)</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 12.636; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 271415.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Evaluation des titres de participation	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de MMAD 30.293.</p> <p>Ils sont comptabilisés individuellement à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué ou les multiples communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité, et le cas échéant le cours de bourse lorsqu'il s'agit de participations cotées.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur d'utilité et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à examiner, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la banque pour déterminer les valeurs d'utilité, - à tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la banque.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2024 la banque a procédé à la création de :

- OPCI CDS pour un montant de KMAD 3 500 000 ;
- OPCI DYNAMIC STONE pour un montant de KMAD 1 100 000 ;
- OPCI CMR MF STONE pour un montant de KMAD 550 000 ;
- AFRIC 50 pour un montant de KMAD 1 944.

Casablanca, le 28 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS



Abdou Souleye DIOP
Associé

DELOITTE AUDIT



Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

1. Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés

- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles ;
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connus une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance ;
- La banque procède à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

- Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.
- Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique. L'écart résultant de la correction (cours de clôture – cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	Non amortissable
- Immobilisations en recherche et développement	Non amortissable
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et

hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	Non amortissable
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	Non amortissable
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Bilan au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 034 126	8 119 973
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	45 580 416	42 030 396
. A vue	10 838 647	7 383 225
. A terme	34 741 769	34 647 171
Créances sur la clientèle	271 414 638	246 950 715
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	74 741 053	74 703 227
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	99 081 464	69 864 595
. Crédits et financements participatifs immobiliers	70 351 774	68 285 892
. Autres crédits et financements participatifs	27 240 347	34 097 001
Créances acquises par affacturage	6 571 411	8 906 465
Titres de transaction et de placement	82 726 290	65 705 439
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	51 910 930	39 073 322
. Autres titres de créance	12 782 055	8 537 028
. Titres de propriété	18 033 305	18 095 088
. Certificats de Sukuks		
Autres actifs	6 752 655	6 264 356
Titres d'investissement	16 281 241	16 990 721
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	14 847 941	15 585 719
. Autres titres de créance	1 433 300	1 405 002
. Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	30 292 869	23 501 688
. Participation dans les entreprises liées	19 122 047	19 508 360
. Autres titres de participation et emplois assimilés	11 170 822	3 993 328
. Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées		
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	688 654	797 669
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	3 108 284	2 734 924
Immobilisations corporelles	2 679 389	2 420 689
Total de l'Actif	482 129 974	424 423 035

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	52 060 161	41 841 627
. A vue	4 434 671	5 930 898
. A terme	47 625 490	35 910 729
Dépôts de la clientèle	334 753 563	294 125 130
. Comptes à vue créditeurs	253 618 212	223 782 464
. Comptes d'épargne	32 585 873	31 630 948
. Dépôts à terme	32 597 822	25 252 350
. Autres comptes créditeurs	15 951 656	13 459 369
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	7 466 699	4 646 926
. Titres de créance négociables émis	7 466 699	4 646 926
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	13 460 226	10 982 777
Provisions pour risques et charges	5 660 666	4 871 301
Provisions réglementées	93 375	250 500
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	15 848 628	17 905 088
Dépôts d'investissement reçus		
Ecarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	36 510 807	34 914 379
Capital	2 151 408	2 151 408
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	7 587 226	7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	6 536 794	5 146 252
Total du Passif	482 129 974	424 423 035

HORS BILAN au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	197 922 261	201 913 546
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 660 952	7 262 815
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	96 460 989	106 777 321
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	24 972 882	20 217 376
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	72 793 669	67 649 200
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	33 769	6 834
ENGAGEMENTS REÇUS	39 935 999	40 898 136
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	39 530 474	40 466 967
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	394 014	431 169
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	11 511	

État des soldes de gestion au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	14 846 380	13 335 714
- Intérêts et charges assimilées	4 417 471	3 618 166
MARGE D'INTERET	10 428 910	9 717 549
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	139 340	141 638
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	146 271	143 875
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-6 931	-2 237
+ Produits sur immobilisations données en Ijara		
- Charges sur immobilisations données en Ijara		
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA		
+ Commissions perçues	2 683 299	2 386 086
- Commissions servies	1 586	1 815
MARGE SUR COMMISSIONS	2 681 713	2 384 271
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	3 695 438	2 106 496
+ Résultat des opérations sur titres de placement	202	-153
+ Résultat des opérations de change	1 743 044	1 019 404
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-851 890	-233 863
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	4 586 794	2 891 883
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	1 877 397	2 111 665
- Diverses autres charges bancaires	1 884 397	1 738 027
PRODUIT NET BANCAIRE	17 683 485	15 365 104
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-475 996	-506 571
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	101 258	77 967
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	5 405 246	5 108 160
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 903 502	9 828 341
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 798 003	-2 032 646
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-397 851	26 727
RESULTAT COURANT	9 707 648	7 822 421
RESULTAT NON COURANT	-393 374	-498 104
- Impôts sur les résultats	2 777 480	2 178 066
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 536 794	5 146 252

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2024	31/12/2023
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 536 794	5 146 252
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	677 920	646 007
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	499 416	512 552
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	225 000	255 248
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		124 500
- Reprises de provisions	168 492	300 205
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 442	12 618
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	12 053	
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	7 755 144	6 371 734
- Bénéfices distribués	3 549 824	3 334 683
+ AUTOFINANCEMENT	4 205 320	3 037 051

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Total	Provisions Crédits par décaissement	Provisions Crédits par signature	Total
31/12/2024	19 138 970	1 933 644	21 072 614	12 636 430	1 215 986	13 852 416

TABLEAU DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

ANNÉE 2024	ANNÉE 2023	ANNÉE 2022
27 047 543	22 709 918	19 569 227

Compte de produits et charges au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	27 047 543	22 709 918
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 584 483	1 419 632
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	12 621 972	11 342 105
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	639 925	573 977
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 876 498	2 110 809
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	139 340	141 638
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	2 683 299	2 385 962
Autres produits bancaires	7 502 026	4 735 794
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	9 364 058	7 344 814
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 463 949	1 118 903
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 743 716	2 337 792
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	209 806	161 471
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	146 271	143 875
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	4 800 316	3 582 773
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	17 683 485	15 365 104
Produits d'exploitation non bancaire	113 311	77 967
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	5 405 246	5 108 160
Charges de personnel	2 706 122	2 498 613
Impôts et taxes	65 025	65 025
Charges externes	1 860 781	1 794 628
Autres charges générales d'exploitation	95 398	103 888
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	677 920	646 007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	6 122 678	3 385 962
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 906 898	2 077 412
Pertes sur créances irrécouvrables	2 242 362	369 040
Autres dotations aux provisions	973 418	939 510
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	3 438 775	873 473
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 333 409	394 768
Récupérations sur créances amorties	17 848	19 037
Autres reprises de provisions	87 518	459 667
RESULTAT COURANT	9 707 648	7 822 421
Produits non courants	157 444	136 744
Charges non courantes	550 818	634 847
RESULTAT AVANT IMPOTS	9 314 274	7 324 318
Impôts sur les résultats	2 777 480	2 178 066
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 536 794	5 146 252

(-) signifie moins
(+) signifie plus

État des dérogations au 31 décembre 2024

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

État des changements de méthodes au 31 décembre 2024

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

Créances sur les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	8 285 435	7 439	752 822	9 468 024	18 513 720	10 122 408
VALEURS RECUES EN PENSION		999 559			999 559	1 399 937
- au jour le jour						
- à terme		999 559			999 559	1 399 937
PRETS DE TRESORERIE		705 570	8 730 648	6 469 183	15 905 401	12 157 906
- au jour le jour				525 950	525 950	
- à terme		705 570	8 730 648	5 943 233	15 379 451	12 157 906
PRETS FINANCIERS	733 334		11 773 897	3 839 683	16 346 914	18 484 386
AUTRES CREANCES		1 897 436	31 622	1 047	1 930 105	2 488 738
INTERETS COURUS A RECEVOIR					170 152	183 108
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	8 285 435	4 343 338	21 288 989	19 777 937	53 865 851	44 836 483

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	24 565 437	20 060 346
2. (+) Récupérations sur créances amorties	17 848	19 037
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	255 260	202 093
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-10 690 972	-9 317 106
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-4 727 326	-3 762 219
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-2 777 480	-2 178 066
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	6 642 767	5 024 085
Variation des :		
8. (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-3 550 020	-572 142
9. (±) Créances sur la clientèle	-22 128 869	-17 298 680
10. (±) Titres de transaction et de placement	-17 020 851	-875 641
11. (±) Autres actifs	-488 299	-220 396
12. (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	109 015	-315 259
13. (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 218 534	3 737 349
14. (±) Dépôts de la clientèle	40 628 433	20 232 850
15. (±) Titres de créance émis	2 819 773	-4 320 555
16. (±) Autres passifs	2 477 449	2 172 120
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	13 065 165	2 539 646
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	19 707 932	7 563 731
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	709 480	
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 601	-12 651
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-7 286 537	-8 759 345
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 311 138	-981 714
21. (+) Intérêts perçus	605 608	538 763
22. (+) Dividendes perçus	1 876 498	2 110 809
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-5 401 488	-7 104 138
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24. (+) Emission de dettes subordonnées	-2 042 000	-134 000
25. (+) Emission d'actions		
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27. (-) Intérêts versés	-800 467	-714 239
28. (-) Dividendes versés	-3 549 824	-3 334 683
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-6 392 291	-4 182 922
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	7 914 153	-3 723 329
VII. TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 119 973	11 843 302
VIII. TRÉSORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	16 034 126	8 119 973

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

Créances sur la clientèle au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	18 004 720	1 530 470	39 691 417	2 915 889	62 142 496	63 799 722
- Comptes à vue débiteurs	341 105	1 312 470	13 156 606	2 543 289	17 353 470	20 544 548
- Créances commerciales sur le Maroc			3 984 504		3 984 504	4 576 346
- Crédits à l'exportation			157 491		157 491	187 951
- Autres crédits de trésorerie	17 663 615	218 000	22 392 816	372 600	40 647 031	38 490 877
CRÉDITS A LA CONSOMMATION			247 581	11 730 508	11 978 089	12 380 443
CRÉDITS A L'EQUIPEMENT	51 286 820	14 595 764	26 197 714	5 123 045	97 203 343	68 116 871
CRÉDITS IMMOBILIERS	728 439		15 392 085	54 228 180	70 348 704	68 281 370
AUTRES CRÉDITS	9 608	13 041 226	7 445 740	10 663	20 507 237	25 584 843
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	6 347 444		177 576		6 525 020	8 860 075
INTERETS COURUS A RECEVOIR					2 778 618	2 565 585
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	4 599	191	2 640 478	3 857 274	6 502 542	6 268 271
- Créances pré-douteuses				1 088 334	1 088 334	1 167 931
- Créances douteuses			16 805	461 172	477 977	474 441
- Créances compromises	4 599	191	2 623 673	2 307 768	4 936 231	4 625 899
TOTAL	76 381 630	29 167 651	91 792 591	77 865 559	277 986 049	255 857 180

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/2024	31/12/2023
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES CÔTÉS	218		18 022 374		18 022 592	18 084 375
. Bons du trésor et valeurs assimilées						
. Obligations						
. Autres titres de créances						
. Titres de propriété	218		18 022 374		18 022 592	18 084 375
. Certificats de Sukuks						
TITRES NON CÔTÉS	12 483 025	67 693 035	845	473 188	80 650 093	64 291 072
. Bons du trésor et valeurs assimilées		66 473 365			66 473 365	54 385 290
. Obligations	840 752			466 956	1 307 708	1 885 776
. Autres titres de créances	11 641 602	1 216 705			12 858 307	8 009 293
. Titres de Propriété	671	2 965	845	6 232	10 713	10 713
. Certificats de Sukuks						
TOTAL GÉNÉRAL	12 483 243	67 693 035	18 023 219	473 188	98 672 685	82 375 447

Valeurs des titres de transaction, de placement et des titres d'investissement au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	81 830 067	81 830 067				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	51 910 930	51 910 930				
. OBLIGATIONS	266 956	266 956				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	11 641 602	11 641 602				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 010 579	18 010 579				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES DE PLACEMENT	881 103	863 479		6 257	17 624	17 624
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES						
. OBLIGATIONS	840 752	840 752				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	40 351	22 727		6 257	17 624	17 624
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	15 979 140	15 979 140				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	14 562 435	14 562 435				
. OBLIGATIONS	200 000	200 000				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 216 705	1 216 705				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						

Détail des autres actifs au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 31/12/2024	MONTANT AU 31/12/2023
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	61 167	246 679
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	1 147 250	432 008
Sommes dues par l'État	405 344	344 627
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	8	23
Comptes clients de prestations non bancaires	36	36
Divers autres débiteurs	741 862	87 322
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	986 298	1 108 275
COMPTES DE REGULARISATION	4 350 743	4 283 526
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	187 625	149 280
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	352 756	607 579
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	1 265 957	372 621
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 580 663	1 974 059
Autres comptes de régularisation	963 742	1 179 987
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	207 197	193 868
TOTAL	6 752 655	6 264 356

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 676 099	47 271	10 015	1 713 355	146 271	1 024 701				688 654
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 638 018	47 271		1 685 289	146 271	1 002 765				682 524
- Crédit-bail mobilier en cours	386			386						386
- Crédit-bail mobilier loué	1 637 632	47 271		1 684 903	146 271	1 002 765				682 138
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	12 434		10 015	2 419						2 419
CREANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 676 099	47 271	10 015	1 713 355	146 271	1 024 701				688 654

Créances subordonnées au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2024			31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	Brut	Prov.	Net	Net	Net	Net
	1	2	3	4	5	6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

N E A N T

Immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Amortissements et/ou provisions								
	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 757 709	773 900		6 531 609	3 022 784	400 540		3 423 324	3 108 284
. Droit au bail	314 646			314 646	10 081			10 081	304 564
. Immobilisations en recherche et développement									
. Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	5 443 063	773 900		6 216 963	3 012 703	400 540		3 413 243	2 803 720
. Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 559 639	537 238	3 730	9 093 147	6 138 950	277 380	2 571	6 413 758	2 679 389
- Immeubles d'exploitation	2 688 077	293 384	3 730	2 977 731	1 197 366	41 479	2 571	1 236 273	1 741 458
. Terrain d'exploitation	464 752		324	464 428					464 428
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	2 177 355	293 384	3 406	2 467 333	1 152 956	41 257	2 571	1 191 641	1 275 692
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	45 970			45 970	44 410	222		44 632	1 338
- Mobilier et matériel d'exploitation	2 839 792	132 560		2 972 352	2 470 748	114 999		2 585 747	386 605
. Mobilier de bureau d'exploitation	489 581	38 579		528 160	469 029	9 257		478 286	49 874
. Matériel de bureau d'exploitation	1 111 646	38 772		1 150 418	970 759	42 326		1 013 085	137 333
. Matériel Informatique	1 236 376	55 209		1 291 585	1 028 771	63 416		1 092 187	199 398
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 189			2 189	2 189			2 189	
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 486 544	98 126		2 584 670	2 120 913	108 304		2 229 217	355 453
- Immobilisations corporelles hors exploitation	545 226	13 168		558 394	349 923	12 598		362 521	195 873
. Terrains hors exploitation	53 713			53 713					53 713
. Immeubles hors exploitation	230 237			230 237	173 649	6 409		180 058	50 179
. Mobiliers et matériel hors exploitation	74 271	3 746		78 017	48 213	52		48 265	29 752
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	187 005	9 422		196 427	128 061	6 137		134 198	62 229
TOTAL	14 317 348	1 311 138	3 730	15 624 756	9 161 734	677 920	2 571	9 837 082	5 787 673

Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
IMMOBILIERS	3 875	2 716	1 159	4 601	3 442	
TERRAINS	324		324			
IMMEUBLES	3 406	2 571	835			
FRAIS D'ACQUISITION	145	145				
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS						
TOTAL GENERAL	3 875	2 716	1 159	4 601	3 442	

Détail des titres de participation et emplois assimilés au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
A - Participations dans les entreprises liées				22 053 362	19 294 061				1 775 003
Attijariwafa bank EGYPT	Banque	5 000 000 KEGP	60,00%	3 244 162	2 619 722	31/12/2023	6 317 106 KEGP	2 005 394 KEGP	
ATTIJARI TCHAD	Banque	10 000 000 KFCFA	100,00%	285 717	285 717	31/12/2023	17 241 000 KFCFA	-2 721 000 KFCFA	
BANK ASSAFA	Banque	700 000	100,00%	800 000	800 000	31/12/2023	281 616	-11 902	
CREDIT DU CONGO	Banque	10 476 730 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	31/12/2023	30 404 427 KFCFA	14 758 816 KFCFA	
SOCIETE CAMEROUNAISE DE BANQUE "SCB"	Banque	10 540 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	31/12/2023	72 462 000 KFCFA	15 347 000 KFCFA	68 869
SUCCURSALE DE BRUXELLES EX BCM	Banque	558 KEURO	100,00%	57 588	57 588	30/06/2017	1 632 KEURO		
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	Banque	10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	31/12/2023	78 797 000 KFCFA	25 101 000 KFCFA	142 588
ATTIJARI FINANCES CORP	Banque d'affaires	10 000	100,00%	10 000	10 000	31/12/2023	40 253	405	
Attijariwafa bank MIDDLE EAST LIMITED	Banque d'affaires	7 340 KEAD	100,00%	16 664	16 664	31/12/2023	7 664 K EAD	- 363 K EAD	
WAFACAMBIO	Etablissement de crédit		100,00%	963	963		-	-	
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	Banque offshore	2 400 KEUR	100,00%	92 442	92 442	31/12/2023	36 416 KEURO	9 224 KEURO	90 000
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER	Banque offshore		100,00%	5 842	5 842				
ANDALUCARTAGE	Holding	308 162 KEURO	100,00%	3 937 574	3 937 574	31/12/2023	337 434 KEURO	25 355 KEURO	139 160
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATION	Holding	15 034 KEUR	100,00%	167 245	167 245	30/09/2023	15 594 KEUR	- 13 545 KEUR	22 407
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Holding	4 122 815	100,00%	4 122 815	4 122 815	30/06/2023	4 544 091	418 241	
ATTIJARI IVOIRE SA	Holding	32 450 KEUR	66,67%	236 891	236 891	30/09/2023	42 780 KEUR	8 989 KEUR	62 968
ATTIJARIWafa EURO FINANCES	Holding	63 600 KEUR	100,00%	662 271	662 271	31/12/2023	57 078 KEURO	2 668 KEURO	
BCM CORPORATION	Holding	200 000	100,00%	200 000	200 000	31/12/2023	262 264	43 520	13 000
KASOVI	Holding	50 KUSD	100,00%	1 519 737	529 260	31/12/2023	40 294 KUSD	1 526 KUSD	
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	Holding	950 490	50,00%	1 638 145	1 638 145	30/06/2024	1 609 732	388 669	201 000
Wafa Investissement	Holding de promotion des investissements	1 787	100,00%	46	46	31/12/2023	935	-71	
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT AAM SA (Sénégal)	Gestion d'actif	1 200 000 KFCFA	70,00%	13 889	13 889	31/12/2023	2 009 434 KFCFA	308 726 KFCFA	3 192
ATTIJARI SECURITISES CENTRAL AFRICA (ASCA)	Gestion d'actif	1 312 000 KFCFA	70,00%	15 351	15 351	31/12/2023	2 876 890 KFCFA	872 864 KFCFA	9 400
SOMACOVAM	Gestion d'actif	5 000	100,00%	30 000	-	31/12/2023	-20 720	-2 424	
Wafa Gestion	Gestion d'actif	4 900	66,00%	236 369	236 369	31/12/2023	155 789	87 977	58 050
ATTIJARI INVEST.	Gestion d'actif	5 000	100,00%	5 000	5 000	31/12/2023	24 046	-4 590	
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	Capital risque	16 110	100,00%	100 878	-127	31/12/2023	-25 475	-3 678	
CASA MADRID DEVELOPEMENT	Capital développement	10 000	50,00%	5 000	5 000	31/12/2023	9 762	-16	
Wafa Bourse	Intermédiation boursière	5 000	100,00%	25 223	7 486	31/12/2023	7 103	-383	
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière	5 000	100,00%	39 492	39 492	31/12/2023	87 400	-4 902	
ATTIJARI TITRISATION	Titrisation	11 400	100,00%	11 700	11 700	31/12/2023	23 561	4 834	4 788
ATTIJARI INVESTMENT SOLUTIONS	Gestion sous mandat	5 000	100,00%	5 000	5 000				
FT MIFTAH I	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2023	524 260	-1 210	5 412
FT MIFTAH II	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2023	652 173	-1 323	10 572
FT MIFTAH III	Fonds de titrisation	35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2023	816 669	-783	10 355
Wafa Trust	Conseil et Ingénierie financière	1 500	100,00%	1 500	-	31/12/2023	-901	-158	
Wafasalaf	Crédit à la consommation	113 180	50,91%	634 783	634 783	31/12/2023	1 741 126	263 306	113 529
Wafa LLD	Location Longue durée de véhicules automobiles	20 000	100,00%	20 000	20 000	31/12/2023	42 136	10 487	5 000
Wafabail	Crédit-bail	150 000	58,57%	102 808	102 808	31/12/2023	1 281 407	91 585	44 177
DAR ASSAFAA LITAMWIL	Société de financement	50 000	100,00%	50 510	50 510	31/12/2023	75 738	7 681	
ATTIJARI GLOBAL RESEARCH	Services Financiers	1 000	100,00%	1 000	185	31/12/2023	1 977	1 237	
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Société de services	1 000	100,00%	1 000	547	31/12/2023	560	-13	
ATTIJARI AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/2023	33 386	759	
ATTIJARI CIB AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	1 416	31/12/2023	1 429	-13	
ATTIJARI IT AFRICA	Société de services	30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2023	79 364	2 154	
ATTIJARI REIM	Titrisation	5 000	100,00%	5 000	2 945	31/12/2023	2 945	6 784	
MEDI TRADE	Trading	1 200	20,00%	240	135	31/12/2023	677	-3	
Wafa COURTAGE	Courtage	1 000	100,00%	2 397	2 397	31/12/2023	98 961	54 091	44 927
Wafacash	Monétique	35 050	100,00%	324 074	324 074	31/12/2023	387 355	133 400	130 000
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Monétique	35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2023	127 981	21 486	
DINERS CLUB DU MAROC	Gestion de cartes de paiement	1 500	100,00%	1 675	-	31/12/2023	-1 073	-320	
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETI"	Informatique	300	100,00%	100	-	31/12/2023	6	-9	
Wafa SYSTEMES DATA	Informatique	1 500	100,00%	1 500	1 118	28/02/2018	1 118	-	
AGENA MAGHREB	Vente matériel informatique	11 000	74,96%	33	-	31/12/2023	-7 404	-48	
Wafa COMMUNICATION	Communication	3 000	85,00%	2 600	-	31/12/2023	-2 337	-246	
Wafa SYSTEMES CONSULTING	Conseil en systèmes informatiques	5 000	99,88%	4 994	4 994	28/02/2018	6 045	-	
Wafa SYSTEMES FINANCES	Ingénierie Informatique	2 000	100,00%	2 066	827	28/02/2018	827	-	
Wafa FONCIERE	Gestion immobilière	2 000	100,00%	3 700	174	31/12/2023	277	-102	
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	Société Immobilière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2023	17 298	81	
ATTIJARI RECOUVREMENT	Société Immobilière	3 350	100,00%	11 863	3 939	31/12/2023	3 952	-13	
AYK	Société Immobilière	100	100,00%	100	-	30/09/2023	-1 139	-12	
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARIA AL YOUSOUFIA	Société Immobilière	50 000	100,00%	51 449	23 045	31/12/2023	23 677	-632	
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR " SIBP"	Société Immobilière	300	50,00%	25	-	31/12/2023	-181	-165	
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	Société Immobilière	15 000	100,00%	33 531	-	31/12/2023	111	-417	
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	Société Immobilière	300	100,00%	5 266	1 822	31/12/2023	1 899	9	
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	Société Immobilière	300	100,00%	299	299	29/09/2021	352	-9	
SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT	Société Immobilière	300	100,00%	2 685	-	31/12/2023	-12 181	-4 403	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société Immobilière	3 906 000 KFCFA	100,00%	66 761	66 761	31/12/2019	3 725 324 KFCFA	- 21 570 KFCFA	
ATTIJARI IMMOBILIER	Immobilier	50 000	99,99%	71 686	66 026	31/12/2023	66 033	468	
AL MIFTAH	Immobilier	100	100,00%	244	-	31/12/2023	-6 376	-280	
CAPRI	Immobilier	25 000	100,00%	88 400	-	31/12/2023	-136 368	-23 203	
Wafa IMMOBILIER	Immobilier	50 000	100,00%	164 364	164 364	31/12/2023	166 758	107 167	107 000
ATTIJARI PROTECTION	Sécurité	4 000	83,75%	3 350	3 350	21/05/2024	4 077	-16	
SOCIETE AFRICAINE DU FLEUVE	HOLDING	3 320 K EURO	99,82%	855 672	45 512	31/12/2023	47 715 KEURO	- 356 KEURO	488 609
ATTIJARI PRIME STONE	OPCI	300	99,93%	300	300				
ATTIJARI VALEURS ESG	Fonds d'investissement			500	500				

(suite) Détail des titres de participation et emplois assimilés au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

B - Autres titres de participation		10 117 244	9 963 183				63 082
Attijariwafa bank	Banque	2 151 408	623	623	31/12/2023	50 394 571	4 144 710
BANQUE D'AFFAIRE TUNISIENNE	Banque	198 741	2 583	-		-	-
BANQUE MAGHREBINE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE EXTERIEUR "BMICE"	Banque	150 000 KUSD	4,00%	53 848	31/12/2023	131 570 KUSD	1 231 KUSD
IMMOBILIERE INTERBANCAIRE "G.P.B.M."	Groupement professionnel des Banques	19 005	20,00%	3 801	31/12/2020	16 598	327
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	387 518	8,00%	32 628	31/12/2019	710 420	36 107
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	27,82%	10 938	31/12/2023	23 759	-413
FONDS D'INVESTISSEMENT IGRANE	Fonds d'investissement	24 605	18,26%	4 493	31/12/2023	32 772	301
H PARTNERS	Fonds d'investissement	1 400 010	7,14%	100 000	31/12/2023	675 950	7 779
MAROC NUMERIQUE FUND I	Fond d'investissement	25 514	20,00%	12 000	31/12/2023	23 530	-2 004
MAROC NUMERIQUE FUND II	Fond d'investissement	80 000	19,61%	19 608	31/12/2023	49 437	-13 743
ALTERMED MAGHREB EUR	Fond d'investissement	-	7,94%	5 247	31/12/2017	432	-
3 P FUND	Fond d'investissement	270 020	5,00%	13 500	31/12/2023	173 333	8 787
FONDS D'INVESTISSEMENT DE LAREGION DE L'ORIENTAL "FIRO"	Fond d'investissement	150 000	7,17%	13 438	31/12/2023	59 662	-4 258
AM INVESTISSEMENT MOROCCO	Prise de participations	218 310	3,39%	13 000	31/12/2023	205 482	4 341
FONDS ATTIJARI AFRICA FUNDS MULTI ASSETS	Gestion d'actif	31 KEURO		346	-	-	-
AGRAM GESTION	Gestion d'actif			1	-	-	-
EUROCHEQUES MAROC	Services financiers	1 500		364	-	-	-
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	4,00%	50 000	31/12/2020	706 594	36 107
TECHNOPARK COMPANY "MITC"	Prestation de service	46 000	17,72%	8 150	31/12/2020	68 391	3 000
SALIMA HOLDING	Holding	150 000	6,07%	16 600	31/12/2023	190 523	156
MAROCLEAR	Dépositaire des Valeurs Mobilières	100 000		1 342	31/12/2020	311 748	5 500
EXP SERVICES MAROC S.A.	Services de centralisation des risques	20 000	3,00%	600	-	-	-
INTER MUTUELLES ASSISTANCE	Assurance	-		894	-	-	-
SMAEX	Assurance	50 000		4 278	31/12/2023	132 427	4 697
WAFIA IMA ASSISTANCE	Assurance et réassurance	50 000	32,50%	15 356	31/12/2022	210 644	41 415
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	98 200	22,40%	22 000	31/12/2021	136 299	18 441
SOCIETE INTERBANK	Gestion de cartes bancaires	11 500	16,00%	1 840	-	-	-
SGFG SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	Gestion du Fonds Collectif de Garantie des dépôts bancaires	1 000		59	31/12/2020	6 175	1 456
NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES	Sidérurgie	3 415 000	2,72%	62 942	30/06/2016	3 665 056	126 891
SONASID	Sidérurgie	390 000	0,27%	28 391	31/12/2022	1 399 104	120 600
BOUZNKA MARINA	Promotion Immobilière	-		500	-	-	-
STE D'AMENAGEMENT DU PARC NOUACER'SAPINO	Promotion Immobilière	60 429	22,69%	13 714	31/12/2023	221 241	4 090
TANGER MED ZONE	Promotion Immobilière	906 650	6,28%	58 221	31/12/2023	1 096 360	68 279
HAWAZIN	Immobilier	960	12,50%	704	-	-	-
INTAJ	Immobilier	576	12,50%	1 041	-	-	-
FONCIERE EMERGENCE	Immobilier	459 439	8,06%	52 175	31/12/2023	540 295	26 436
IMPRESSION PRESSE EDITION (IPE)	Edition	-		400	-	-	-
MOUSSAFIR HOTEL	Hôtellerie	253 000	33,34%	84 343	31/12/2023	264 624	24 294
CASA PATRIMOINE	Gestion et réhabilitation de patrimoine de casablanca	31 000	1,61%	500		500	
BAB CONSORTIUM	Industrie pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333		3 333	
OPCI HRE	OPCI	10 041 908	22,40%	4 250 000	31/12/2023	10 756 493	699 460
WG MOMENTUM FACTOR FUND	Fond d'investissement	1 000	50,00%	500		500	
WG LOW VOLATILITY FACTOR FUND	Fond d'investissement	1 000	50,00%	500		500	
WG VALUE FACTOR FUND	Fond d'investissement	1 000	50,00%	500		500	
OPCI DYNAMIC STONE	OPCI	12 318 912	58,80%	4 600 000	31/12/2023	11 375 988	220 737
OPCI CMR MF STONE	OPCI	2 362 842	20,00%	550 000	31/12/2023	2 496 357	124 972
AFRIC 50	Fonds d'investissement			1 944		1 944	
C - Emplois assimilés			1 100 784	1 035 625			
COMPTES COURANTS ASSOCIÉS			1 090 085	1 024 925			
AUTRES EMPLOIS ASSIMILÉS			10 699	10 699			
Total Général			33 271 390	30 292 869	1 838 085		

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	31/12/2024	31/12/2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		25 368	1 017 202	1 779 455	2 822 025	2 295 147
VALEURS DONNEES EN PENSION	22 192 511				22 192 511	17 889 784
- au jour le jour						
- à terme	22 192 511				22 192 511	17 889 784
EMPRUNTS DE TRESORERIE	18 381 000		3 678 479	930 371	22 989 850	17 551 020
- au jour le jour			1 609 907		1 609 907	3 632 153
- à terme	18 381 000		2 068 572	930 371	21 379 943	13 918 867
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			3 745 054	3 747 046	3 915 969
AUTRES DETTES	61 461	9 294			70 755	57 820
INTERETS COURUS A PAYER					237 974	131 887
TOTAL	40 636 964	34 662	4 695 681	6 454 880	52 060 161	41 841 627

Dépôts de la clientèle au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CRÉDITEURS	7 040 789	4 206 495	58 265 364	182 528 360	252 041 008	222 440 708
COMPTES D'EPARGNE			1 927	32 387 701	32 389 628	31 403 220
DEPÔTS À TERME	4 168 367	3 459 361	7 940 042	16 670 497	32 238 267	24 874 002
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	433 026	724 034	12 224 456	4 156 272	17 537 788	14 859 647
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					546 872	547 553
TOTAL	11 642 182	8 389 890	78 431 789	235 742 830	334 753 563	294 125 130

Titres de créance émis au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques			Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/03/2020	25/03/2025	100	2,98%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/2020	02/10/2025	100	2,55%	IN FINE	100 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	01/02/2021	02/02/2026	100	2,41%	IN FINE	726 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/04/2021	20/04/2026	100	2,35%	IN FINE	1 125 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2027	100	2,54%	IN FINE	503 500			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	16/02/2026	100	3,63%	IN FINE	940 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	15/02/2027	100	3,75%	IN FINE	260 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	23/03/2026	100	3,55%	IN FINE	1 400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	22/03/2027	100	3,65%	IN FINE	840 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	21/03/2025	100	3,35%	IN FINE	940 000			
Total						7 284 500			

Détail des autres passifs au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 31/12/2024	MONTANT AU 31/12/2023
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	1 118 420	264 009
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	4 764 229	4 239 330
CRÉDITEURS DIVERS	4 408 439	3 902 514
Sommes dues à l'Etat	1 375 907	1 145 840
Sommes dues aux organismes de prévoyance	99 294	96 585
Sommes diverses dues au personnel	764 977	687 806
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	7 792	6 273
Fournisseurs de biens et services	2 063 965	1 669 014
Divers autres créditeurs	96 504	296 996
COMPTES DE REGULARISATION	3 169 137	2 576 924
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	521	14 755
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	830 289	940 773
Autres comptes de régularisation	2 338 327	1 621 395
TOTAL	13 460 225	10 982 777

Provisions au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2024
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	16 033 184	2 961 043	3 307 725	7 381	15 693 883
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	13 463 578	2 461 598	3 296 127	7 381	12 636 430
Titres de placement	17 826	29	231		17 624
Titres de participation et emplois assimilés	2 490 471	499 416	11 367		2 978 520
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	61 309				61 309
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 121 801	897 795	257 912	-7 643	5 754 041
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	815 611	445 300	37 282	-7 643	1 215 986
Provisions pour risques généraux	2 986 715	225 000			3 211 715
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	203 969	58 669	41 284		221 354
Provisions pour autres risques et charges	865 006	168 826	22 221		1 011 611
Provisions réglementées	250 500		157 125		93 375
TOTAL GENERAL	21 154 985	3 858 838	3 565 637	-262	21 447 924

Subventions fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT A FIN DÉCEMBRE 2023	UTILISATION DÉCEMBRE 2024	MONTANT A FIN DÉCEMBRE 2024
SUBVENTIONS					
FONDS PUBLICS AFFECTES					
FONDS SPECIAUX DE GARANTIE					
TOTAL					

NÉANT

Dettes subordonnées au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2024 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2024 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)
MAD			2,97%	7 ANS		800 000				
MAD			3,32%	7 ANS		78 000				
MAD			3,57%	7 ANS		1 110 000				
MAD			3,61%	7 ANS		722 800				
MAD			3,96%	7 ANS		277 200				
MAD			3,53%	7 ANS		944 800				
MAD			3,19%	7 ANS		330 000				
MAD			2,79%	7 ANS		42 000				
MAD			3,23%	7 ANS		555 200				
MAD			2,66%	7 ANS		500 000				
MAD			3,74%	10 ANS		758 000				
MAD			4,52%	10 ANS		588 200				
MAD			5,48%	Perpétuelle		151 000				
MAD			5,46%	Perpétuelle		849 000				
MAD			6,00%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,20%	Perpétuelle		350 100				
MAD			4,80%	Perpétuelle		649 900				
MAD			4,90%	Perpétuelle		400 000				
MAD			5,47%	Perpétuelle		825 000				
MAD			5,02%	Perpétuelle		500 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		50 000				
MAD			4,48%	Perpétuelle		450 000				
MAD			5,31%	Perpétuelle		175 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		500 000				
MAD			4,75%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,21%	Perpétuelle		900 000				
MAD			4,69%	Perpétuelle		1 000 000				
MAD			4,59%	Perpétuelle		1 815 000				
MAD			6,28%	Perpétuelle		185 000				
TOTAL						15 706 200				

(1) cours BAM au 31/12/2024 (2) éventuellement indéterminée - (3) se référer au contrat de dettes subordonnées

Capitaux propres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2024
Ecarts de réévaluation	420			420
Réserves et primes liées au capital	34 914 379	1 596 428		36 510 807
Réserve légale	215 141			215 141
Autres réserves	22 204 531	1 596 428		23 800 959
Primes d'émission, de fusion et d'apport	12 494 707			12 494 707
Capital	2 151 408			2 151 408
Capital appelé	2 151 408			2 151 408
Capital non appelé				
Ecarts de réévaluation				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	7 587 226			7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	5 146 252	-5 146 252		6 536 794
TOTAL	49 799 685	-3 549 824		52 786 655

Engagements de financement et de garantie au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	199 822 136	203 407 669
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 660 951	7 262 815
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	3 660 419	7 262 283
Engagements de financement en faveur de la clientèle	96 460 990	106 777 322
Crédits documentaires import	39 297 427	34 747 603
Acceptations ou engagements de payer	3 252 772	4 891 252
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	53 910 791	67 138 467
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	24 972 882	20 217 377
Crédits documentaires export confirmés	798 046	701 177
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits données	4 354 326	4 008 025
Autres cautions, avals et garanties donnés	19 820 510	15 508 175
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	74 727 313	69 150 155
Garanties de crédits données	15 704 522	15 361 282
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	32 686 848	27 023 238
Autres cautions et garanties données	24 402 299	25 264 680
Engagements en souffrance	1 933 644	1 500 955
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	39 924 488	40 898 135
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	39 530 474	40 466 967
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	39 530 474	40 466 967
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	394 014	431 168
Garanties de crédits	394 014	431 168
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	33 769
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	33 769
Engagements reçus	11 511
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	11 511

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change à terme	73 705 345	76 814 548		
Devises à recevoir	23 915 381	23 713 520		
Dirhams à livrer	3 257 625	11 000 059		
Devises à livrer	32 976 400	27 132 513		
Dirhams à recevoir	13 555 939	14 968 456		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	72 068 448	52 602 133		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	3 752 675	7 797 410		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	27 196 716	24 171 059		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	41 119 057	20 633 664		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres		N/D	
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 630 019		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	16 630 019		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1mois	1mois < D ≤ 3mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 972 607	5 788 195	14 371 980	16 045 331	6 687 739	53 865 852
Créances sur la clientèle	26 984 321	20 393 947	51 600 736	94 947 033	77 488 601	271 414 638
Créances acquises par affacturage	27 070	1 714 452	153 992	4 239 302	436 595	6 571 411
Titres de placement	4 062	7 732	11 794	872 636		896 224
Titres d'investissement	590 611		6 133 515	7 441 961	2 115 154	16 281 241
TOTAL	38 578 671	27 904 326	72 272 017	123 546 263	86 728 089	349 029 366
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	29 587 414	5 543 607	12 804 500	2 862 820	1 261 820	52 060 161
Dettes envers la clientèle	44 755 528	13 262 699	38 257 412	55 428 954	183 048 970	334 753 563
Titres de créance émis		1 424 767	102 501	5 939 431		7 466 699
Emprunts subordonnés			2 054 350	2 886 505	10 907 773	15 848 628
TOTAL	74 342 942	20 231 073	53 218 763	67 117 710	195 218 563	410 129 051

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF :	47 935 333	37 382 475
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	272 093	197 612
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19 168 488	12 708 011
Créances sur la clientèle	4 634 891	4 026 055
Titres de transaction, de placement et d'investissement	13 220 637	8 657 591
Autres actifs	87 351	754 776
Titres de participation et emplois assimilés	10 551 873	11 038 430
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	21 101 039	17 157 142
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 726 344	8 663 520
Dépôts de la clientèle	10 966 347	8 425 246
Titres de créance émis		
Autres passifs	408 348	68 376
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :	107 698 155	102 103 573
Engagements donnés	77 790 232	72 678 461
Engagements reçus	29 907 923	29 425 112

Concentration des risques sur un même bénéficiaire au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRE	TOTAL ENGAGEMENT
22	103 549 387

Marge d'intérêts au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	12 621 972	11 342 106
dont : Intérêts	12 230 631	10 940 698
Commissions sur engagements	391 341	401 408
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 584 483	1 419 632
dont : Intérêts	1 508 870	1 358 552
Commissions sur engagements	75 613	61 080
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	639 925	573 977
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	14 846 380	13 335 715
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 743 716	2 337 792
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 463 949	1 118 903
Intérêts et charges assimilés titres de créance	209 806	161 471
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	4 417 471	3 618 166
MARGE D'INTERETS	10 428 909	9 717 549

Commissions sur prestations de service au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur fonctionnement de comptes	242 397	219 104
Commissions sur moyens de paiement	1 403 819	1 154 957
Commissions sur opérations sur titres	90 607	50 423
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	90 745	92 987
Commissions sur prestations de service sur crédit	178 288	190 336
Commissions sur ventes de produits d'assurance	153 900	176 926
Commissions sur autres prestations de service	523 543	501 229
TOTAL	2 683 299	2 385 962

Charges générales d'exploitation au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
Charge de personnel	2 706 122	2 498 613
Impôts et taxes	65 025	65 025
Charges externes	1 860 781	1 794 628
Autres charges générales d'exploitation	95 398	103 888
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	677 920	646 007
TOTAL	5 405 246	5 108 160

Résultat des opérations de marché au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
+ Gains sur les titres de transaction	4 030 379	2 753 000
- Pertes sur les titres de transaction	334 941	646 504
Résultat des opérations sur titres de transaction	3 695 438	2 106 496
+ Plus value de cession sur titres de placement		
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	231	363
- Moins value de cession sur titres de placement		
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	29	516
Résultat des opérations sur titres de placement	202	-153
+ Gains sur opérations de change virement	2 991 411	1 523 566
+ Gains sur opérations de change billets	141 953	154 241
- Pertes sur opérations de change virement	1 322 467	577 339
- Pertes sur opérations de change billets	67 853	81 064
Résultat des opérations de change	1 743 044	1 019 404
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	191 723	151 112
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change		78 208
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	145 429	74 324
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	935 522	436 339
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change	161 417	34 300
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	92 103	66 868
Résultat des opérations sur les produits dérivés	-851 890	-233 863

Produits sur titres de propriété au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

CATEGORIE DES TITRES	31/12/2024	31/12/2023
Titres de placement		
Titres de participation et emplois assimilés	1 876 498	2 110 809
TOTAL	1 876 498	2 110 809

Autres produits et charges au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits bancaires	7 502 026	4 735 794
Autres charges bancaires	4 800 316	3 582 773
TOTAL	2 701 710	1 153 021
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation non bancaire	113 311	77 967
Charges d'exploitation non bancaire		
TOTAL	113 311	77 967
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	6 122 678	3 385 962
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	3 438 775	873 473
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	31/12/2024	31/12/2023
Produits non courants	157 444	136 744
Charges non courantes	550 818	634 847

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	6 536 794	
. Bénéfice net	6 536 794	
. Perte nette		
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	3 403 335	
1- Courantes	3 403 335	
- Impôt sur les sociétés	2 777 480	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	46 807	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	225 000	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	58 669	
- Charges exceptionnelles non déductibles	4 128	
- Contribution Sociale de Solidarité	288 486	
- Cadeaux personnalisés	2 765	
2- Non courantes		
III - DÉDUCTIONS FISCALES		2 725 894
1- Courantes		2 725 894
- Abattement 100 % sur les produits de participation		1 762 058
- Abattement 40 % sur les produits de participation		20 525
- Reprise pour pensions de retraite et obligations similaires		41 284
- Autres reprises de provisions		902 027
2- Non courantes		
TOTAL	9 940 129	2 725 894
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		7 214 235
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		7 214 235
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		7 214 235
. Bénéfice net fiscal (A - C) OU		7 214 235
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	9 707 648
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	625 855
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	2 725 894
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	7 607 609
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	2 928 929
. Résultat courant après impôts (=)	6 778 719
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A TVA collectée	165 932	1 966 639	1 899 629	232 943
B TVA à récupérer	305 476	799 021	748 321	356 176
- Sur charges	68 397	547 901	543 384	72 914
- Sur immobilisations	237 078	251 120	204 936	283 262
C TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-139 544	1 167 618	1 151 308	-123 234

Répartition du capital social au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
* AL MADA	60, RUE D'ALGER , CASABLANCA	100 135 387	100 135 387	46,5%
* OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	*****	44 909 245	47 980 985	22,3%
* GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT	10 457 212	10 457 212	4,9%
* RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	Hay Riad - B P 20 38 - Rabat Maroc	11 528 117	11 038 292	5,1%
* WAFA ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA	13 602 015	13 602 015	6,3%
* CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA	8 850 987	8 850 987	4,1%
* PERSONNEL DE LA BANQUE	*****	4 892 309	3 553 516	1,7%
* CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	AVENUE AL ARAAR, BP 2048, HAY RIAD, RABAT	5 635 314	5 015 875	2,3%
* RMA WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA	2 049 664	1 999 664	0,9%
* CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	1 393 091	1 014 905	0,5%
* AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA	719 244	523 747	0,2%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
*SANTUSA HOLDING	AVND CANTABRIA S/N 28660 BOADILLA DEL MONTE MADRID ESPAGNE	10 968 254	10 968 254	5,1%
TOTAL		215 140 839	215 140 839	100%

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

	Montant		Montant
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	7 587 226	Réserves extraordinaires	1 596 428
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	3 549 824
Résultat net de l'exercice	5 146 252	Autres affectations	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	7 587 226
Autres prélèvements			
TOTAL A	12 733 478	TOTAL B	12 733 478

Réseau au 31 décembre 2024

(en nombre)

RESEAU	31/12/2024	31/12/2023
Guichets permanents	929	928
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 560	1 499
Succursales et agences en Europe	46	46
Bureaux de représentation Europe et Moyen Orient	7	6

Effectifs au 31 décembre 2024

(en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2024	31/12/2023
Effectifs rémunérés	8 317	8 051
Effectifs utilisés	8 317	8 051
Effectifs équivalent plein temps	8 317	8 051
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	5 215	5 093
Employés (équivalent plein temps)	3 102	2 958
dont effectifs employés à l'étranger	62	57

Résultats des autres éléments des trois derniers exercices au 31 décembre 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	DÉCEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2022
CAPITAUX PROPRES	52 786 655	49 799 685	47 988 116
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	17 683 485	15 365 104	13 475 010
Résultats avant impôts	9 314 274	7 324 318	5 966 731
Impôts sur les résultats	2 771 480	2 178 066	1 731 891
Bénéfices distribués	3 549 824	3 334 683	3 227 112
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale	16,50	15,50	15,00
PERSONNEL			
Montant des charges du personnel	2 706 122	2 498 613	2 352 366

Datation et événements postérieurs au 31 décembre 2024**I. DATATION**

. Date de clôture ⁽¹⁾	31 décembre 2024
. Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	FÉVRIER 2025

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. ÉVÉNEMENTS NES POSTÉRIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
. Favorables	N É A N T
. Défavorables	N É A N T

Comptes de la clientèle au 31 décembre 2024

(en nombre)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes courants	355 486	324 382
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	1 039 606	978 108
Autres comptes chèques	4 516 817	3 974 452
Comptes d'affacturage	874	862
Comptes d'épargne	1 291 713	1 244 527
Comptes à terme	10 911	11 400
Bons de Caisse	2 739	2 727
Autres comptes de dépôts	3 175 264	2 912 603
TOTAL	10 393 410	9 449 061

Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes

	CAC1		CAC2		Total
	Montant/ année	Pourcentage/Année	Montant/ année	Pourcentage/Année	
	N	N	N	N	
Commissariataux comptes, certification,examen des comptes individuels et consolidés	6 023 031,33	0,60	3 335 000,00	0,85	9 358 031,33
Emeteur	2 100 000,00	0,21	2 100 000,00	0,54	4 200 000,00
Filiales(Locales)	3 923 031,33	0,39	1 235 000,00	0,32	5 158 031,33
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	3 190 000,00	0,32	90 200,00	0,02	3 280 200,00
Emeteur	3 170 000,00	0,32	80 000,00	0,02	3 250 000,00
Filiales(Locales)	20 000,00	0,00	10 200,00	0,00	30 200,00
Sous total	9 213 031,33	0,92	3 425 200,00	0,87	12 638 231,33
Autres prestation rendues	750 000,00	0,08	490 000,00	0,13	1 240 000,00
Emeteur	200 000,00	0,02	200 000,00	0,05	400 000,00
Filiales(Locales)	550 000,00	0,06	290 000,00	0,07	840 000,00
Sous total	750 000,00	0,08	490 000,00	0,13	1 240 000,00
Total général	9 963 031,33	1,00	3 915 200,00	1,00	13 878 231,33

EXTRAIT DU RAPPORT ESG

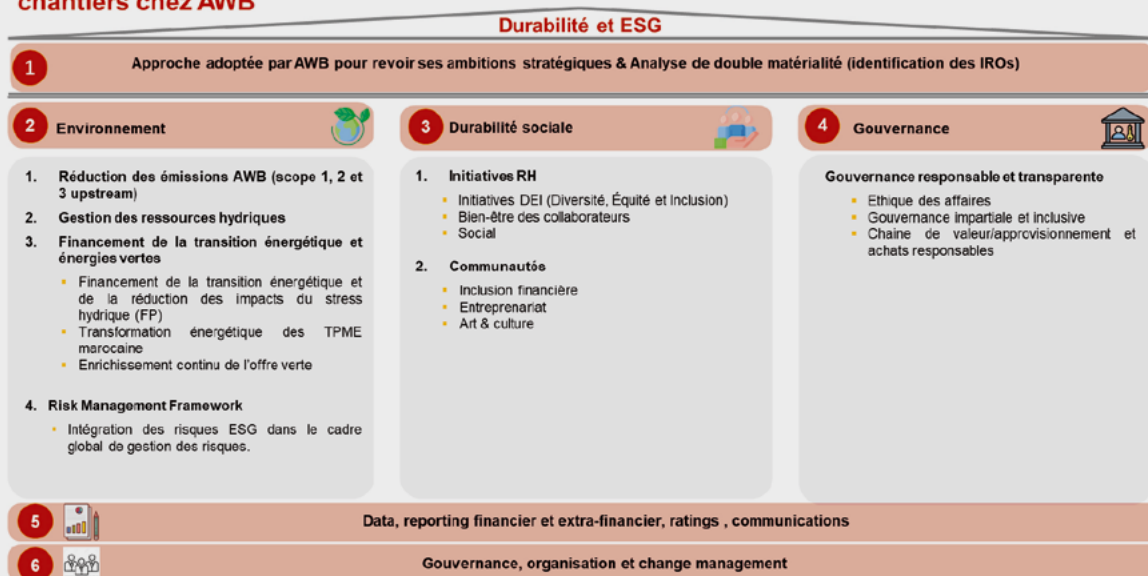
ENVIRONNEMENT SOCIAL ET GOUVERNANCE

En 2024, Attijariwafa bank a franchi une nouvelle étape stratégique dans l'intégration des enjeux de durabilité, confirmant son rôle de pionnier sur le continent africain en matière de finance responsable. Dans la continuité du plan @mbitions25 et en cohérence avec les orientations d'Al Mada, son actionnaire de référence, le Groupe a structuré une feuille de route ESG ambitieuse à horizon 2030. Cette feuille de route repose sur les piliers environnemental, social et de gouvernance (ESG), consolidés à travers une gouvernance dédiée, une architecture de pilotage unifiée et un socle d'indicateurs aligné aux normes internationales.

Ce positionnement s'appuie sur une analyse de double matérialité, croisant les impacts de l'activité du Groupe sur la société et l'environnement, et les risques ESG susceptibles d'altérer la performance, la solvabilité ou l'accès au financement. Cette analyse a permis d'identifier les enjeux critiques, de les hiérarchiser et de les intégrer dans le dispositif stratégique, opérationnel et réglementaire du Groupe.

Attijariwafa bank aligne également ses engagements sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en ciblant plus particulièrement l'inclusion financière (ODD 1 & 8), l'égalité des genres (ODD 5), l'accès à l'énergie propre (ODD 7), la lutte contre le changement climatique (ODD 13), et la paix et la justice institutionnelle (ODD 16). Ces priorités structurent les actions internes, les offres commerciales, les engagements sociétaux et les investissements responsables du Groupe.

ESG et durabilité : vers de nouvelles normes impactant plusieurs chantiers chez AWB



Pilier I - Environnement : Réduction de l'empreinte carbone et accompagnement de la transition

Partie 1 : Réduction de l'empreinte carbone

1. Décarbonation

La stratégie de décarbonation d'Attijariwafa bank, amorcée en 2018, constitue l'un des piliers fondateurs de sa transition environnementale. Elle vise à réduire durablement les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scopes 1,2 et 3), en alignement avec les engagements climatiques internationaux et nationaux. Cette stratégie répond directement aux ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques).

Entre 2018 et 2024, les émissions de CO₂ liées à la consommation propre d'électricité ont été réduites de 33%*, grâce à la mise en œuvre d'un plan d'actions structuré reposant sur quatre leviers majeurs :

- Efficacité énergétique des bâtiments : remplacement systématique de l'éclairage conventionnel par des LED, modernisation des systèmes de climatisation, gestion thermique intelligente (thermostats connectés, isolation renforcée).
- Réduction de la consommation d'énergie fossile : conversion progressive de la flotte automobile à des véhicules hybrides et électriques, rationalisation des véhicules de service, incitations au co-voiturage.

(*) Variation entre 2018 et 2024

- Digitalisation des usages : suppression de documents imprimés, optimisation de l'archivage électronique, déploiement d'outils collaboratifs réduisant les besoins en déplacements internes.
- Réduction des émissions de CO₂ liées aux CAPEX et OPEX de la banque

En complément, le Groupe a lancé un programme de production d'énergie renouvelable en autoconsommation, avec le déploiement de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites pilotes (siège central, centres régionaux, data centers). Ces installations permettront à terme d'alimenter partiellement les besoins énergétiques propres, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles du mix électrique national.

Le pilotage de cette trajectoire est assuré via un bilan carbone consolidé, réalisé annuellement par un cabinet externe, couvrant les scopes 1 et 2 selon la méthodologie du GHG Protocol. Un tableau de bord énergétique Groupe a été mis en place en 2024 pour assurer le suivi mensuel des consommations, alerter sur les dérives, et identifier les opportunités de réduction.

Indicateur	2024	2023	2018	Variation entre 2023 et 2024	TCAM 2018-2024
Émissions directes et indirectes (Scope 1,2) en TeqCO ₂	13 799	14 680	-	-6%	-
Consommation électrique en TeqCO ₂	13 604	14 594	20 297	-6%	-6%
Part des énergies renouvelables utilisées dans le mix énergétique	33%	28%	-	+5 pts	-

Périmètre banque au Maroc

2. Gestion des ressources hydriques

La gestion durable de l'eau constitue un axe stratégique de la politique environnementale d'Attijariwafa bank, en lien direct avec l'ODD 6 – Eau propre et assainissement. Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources hydriques au Maroc et dans plusieurs pays de présence du Groupe, cette thématique revêt une importance particulière. L'objectif du Groupe est de limiter son empreinte hydrique, sécuriser l'approvisionnement de ses sites critiques, et anticiper les futures obligations de sobriété.

En 2024, le Groupe a lancé un audit hydrique approfondi sur plusieurs sites pilotes à forte consommation, tels que le

siège social, les centres de traitement informatique et certaines agences régionales. Cet audit, mené avec des partenaires spécialisés, a permis de cartographier les usages, d'identifier les gisements d'économies et de concevoir un plan d'action triennal structuré autour de trois axes :

- **Réduction des consommations** : grâce à l'installation de **capteurs de consommation intelligents (IoT)** et à des dispositifs de détection automatique de fuites, les équipes techniques peuvent désormais intervenir rapidement en cas d'anomalie. Des équipements économes ont été installés (robinets à débit contrôlé, chasses d'eau à double volume).
- **Réutilisation et valorisation** : des systèmes de **recupération des eaux grises** et pluviales ont été mis en place sur certains sites pilotes, notamment pour l'arrosage des espaces verts, le lavage des véhicules ou l'alimentation des sanitaires. Ces projets s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire et pourraient être généralisés en 2025.
- **Sensibilisation et engagement des collaborateurs** : des campagnes de sensibilisation aux éco-gestes liés à l'usage de l'eau ont été menées dans toutes les directions régionales et filiales, via des supports internes, challenges participatifs et dispositifs de formation ciblée pour les fonctions support.

Par ailleurs, le Groupe explore la modélisation du risque hydrique physique à l'échelle de son portefeuille, notamment pour les agences situées dans des zones exposées (stress hydrique chronique, dépendance aux nappes phréatiques). Cette approche est en cours d'intégration dans les outils de scoring environnemental et dans le cadre de la taxonomie verte.

Indicateur	2024	2023	2020	Variation entre 2020 et 2024	TCAM 2020-2024
Consommation de l'eau en dam ³	278	301	519	-8%	-14%

Périmètre banque au Maroc

3. Gestion des déchets

Conformément à son engagement en faveur de l'économie circulaire et de la sobriété des ressources, Attijariwafa bank a renforcé en 2024 son dispositif de gestion des déchets, avec pour ambition de limiter les externalités négatives de ses opérations et de promouvoir une culture d'entreprise responsable. Cette action s'inscrit dans le cadre des ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 11 (Villes et communautés durables).

Le Groupe a mis en œuvre une stratégie intégrée autour de trois axes complémentaires : la réduction à la source, le tri

sélectif et la valorisation des déchets. Ces efforts ont permis la valorisation* de 32 tonnes soit un taux de valorisation global de 24 %, avec un objectif de 50 % d'ici 2027, selon une trajectoire progressive et réaliste.

(*) la valorisation couvre les 3 principaux sites centraux

Réduction des volumes à la source

Des actions concrètes ont été déployées pour diminuer les déchets produits dans les agences, sièges et filiales :

- Dématérialisation des processus administratifs et réduction de l'usage du papier via l'automatisation (e-signature, digital onboarding).
- Réduction des consommables à usage unique dans les espaces de travail (gobelets plastiques, accessoires jetables).
- Optimisation des commandes et mutualisation de certains équipements pour éviter les excédents.

Tri sélectif et filières de recyclage

Le tri sélectif a été déployé dans l'ensemble des sièges régionaux et centres de services partagés, avec des bacs codifiés par type de déchets (papier, carton, plastique, verre, déchets organiques). Ces flux sont ensuite traités via des filières certifiées de recyclage ou de valorisation.

Une attention particulière est portée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), notamment issus du renouvellement des postes informatiques, des imprimantes ou des dispositifs de sécurité. Ces équipements sont pris en charge par des prestataires spécialisés assurant la traçabilité et la conformité aux normes environnementales en vigueur.

Valorisation et réemploi

Dans une logique d'économie circulaire, certains équipements (mobilier, IT) sont reconditionnés et réutilisés dans des structures du Groupe à moindre impact, ou donnés à des associations partenaires. Le Groupe évalue également la mise en place de filières de compostage local pour les déchets organiques dans les sièges équipés de cafétérias.

Sensibilisation interne

La réussite de cette stratégie repose sur l'implication des collaborateurs. Des campagnes de communication interne ont été menées pour favoriser l'adoption des éco-gestes liés à la gestion des déchets, via des affichages, challenges verts, newsletters internes et sessions de sensibilisation.

Un référent environnement est désigné dans chaque entité régionale ou filiale, chargé de superviser le déploiement de la politique de tri et de centraliser les remontées terrain.

Indicateur	2024	2023	2019	Variation entre 2023 et 2024	TCAM 2019-2024
Consommation du papier (en tonnes)	414	458	544	-10%	-5%

Périmètre banque au Maroc

Partie 2 : Accompagnement de la transition

Attijariwafa bank place les produits et financements durables au cœur de son modèle de développement responsable, avec pour ambition d'accompagner activement la transition écologique de ses clients, tout en promouvant l'innovation sociale et l'inclusion environnementale. Cette démarche contribue pleinement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD 7, 8, 9 et 13) et s'inscrit dans la feuille de route ESG du Groupe à horizon 2030.

1. Financement de la transition énergétique

Attijariwafa bank place le financement de la transition énergétique au cœur de sa mission d'acteur bancaire responsable. Consciente du rôle structurant du secteur financier dans l'atteinte des objectifs climatiques, la banque a mobilisé en 2024 des moyens significatifs pour accompagner les entreprises, les collectivités et les porteurs de projets dans leurs efforts de décarbonation, en ligne avec les ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et ODD 13 (Lutte contre le changement climatique).

L'approche du Groupe s'articule autour de trois piliers : le développement de financements verts, la structuration de produits innovants et l'accompagnement technique des porteurs de projets.

Portefeuille croissant de crédits verts

En ligne avec les priorités stratégiques du Maroc en matière de transition énergétique et de résilience climatique, notamment la lutte contre le stress hydrique, le développement de projets liés au gaz naturel et l'accélération de l'adoption des énergies renouvelables, Attijariwafa bank s'engage activement à soutenir cette dynamique nationale. À travers le déploiement de solutions de financement sur mesure, adaptées aux besoins des entreprises, des collectivités et des particuliers, la banque s'est positionnée comme un acteur de référence. Cet engagement lui a permis de capter des parts de marché significativement supérieures à celles historiquement enregistrées dans le financement des projets verts et durables.

Les projets financés couvrent :

- La production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectricité),
- L'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés industriels,
- La mobilité durable (flottes électriques, infrastructures bas carbone),
- L'adaptation climatique (dessalement, irrigation efficiente, agriculture résiliente).

Les grands projets environnementaux financés par le Groupe depuis 2010 :

- Parcs éoliens de Fom El Oued, Akhfennir et Haouma au Maroc, 2011
- Mise en place du système antipollution de la Lydec au Maroc, 2011
- Parc éolien de Tarfaya au Maroc, 2012 - Alimentation en eau potable de zones enclavées au Maroc (ONEP), 2014
- Extension du parc éolien d'Akhfennir au Maroc, 2015
- Parc éolien d'Aftissat au Maroc, 2016
- Sauvegarde de la Baie de Cocody à Abidjan en Côte d'Ivoire, 2016
- Projet de ferme éolienne de Ras Ghareb en Égypte, 2017
- Projet hydroélectrique de Nachtigal au Cameroun, 2018
- Parc éolien de Boujdour au Maroc, 2019
- Centre d'enfouissement technique d'Abidjan en Côte d'Ivoire, 2019
- Centre d'enfouissement et de valorisation des déchets au Maroc, 2020
- Parc éolien d'Aftissat 2 au Maroc, 2021
- Trois parcs photovoltaïques dans la région de TangerTétouan-Al Hoceïma au Maroc, 2022
- Parc éolien Al Koudia Al baida à Tétouan au Maroc, 2022
- Projet dessalement au Maroc, 2023.

L'accréditation au Fonds vert pour le climat des Nations-Unies

Le groupe Attijariwafa bank est la 7e banque commerciale à l'échelle mondiale à avoir obtenu la prestigieuse accréditation auprès du Fonds vert pour le climat des Nations-Unies en février 2019 avec une couverture régionale. Grâce à cette accréditation, Attijariwafa bank pourra soutenir ses clients publics et privés dans leurs projets de développement durable sur le continent africain, à travers des co-financements ou garanties d'investissements importants de la part du Fonds, pouvant excéder 250 millions USD par projet. Dans cette continuité, le Groupe a adopté en 2019 les standards des Nations-Unies et a formalisé la démarche relative aux financements qui feront appel à ce Fonds, telle que la politique genre et la politique relative aux peuples autochtones.

Produits financiers durables et solutions structurées

Le Groupe a développé un panel de produits financiers alignés sur les standards internationaux :

- Lignes de financement climatique obtenues auprès

d'institutions financières de développement incluant une assistance technique et des incitations tarifaires,

- Assistance technique structurée, destinée à maximiser la faisabilité financière, la qualité environnementale et la durabilité des projets financés,
- Partenariats public-privé pour des projets à fort impact environnemental, notamment dans le domaine de l'eau et des déchets

Accompagnement technique et évaluation ESG

Afin d'améliorer l'accessibilité au financement vert, Attijariwafa bank propose des services de conseil et d'assistance aux porteurs de projets, notamment les PME, via :

- Des diagnostics énergétiques simplifiés,
- Un appui à la labellisation verte (EDGE, HQE, LEED...),
- Un accompagnement au montage technique et réglementaire.

Chaque projet fait l'objet d'une évaluation ESG ex ante selon les critères du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) du Groupe. Des plans de gestion environnementale sont exigés lorsque les impacts sont significatifs.

2. Intégration des risques climatiques dans la gestion du portefeuille

Dans le cadre de sa démarche ESG, Attijariwafa bank a engagé une évaluation approfondie de l'exposition de son portefeuille de financement aux risques climatiques, tant physiques que de transition. Cette analyse repose sur un exercice de Portfolio Scan structuré, aligné sur les meilleures pratiques internationales, visant à identifier les vulnérabilités sectorielles et à anticiper les impacts climatiques à moyen et long terme.

Concernant les risques physiques, l'analyse s'appuie sur huit aléas climatiques majeurs (sécheresse, incendies, stress thermique et hydrique, etc.), projetés selon des modèles scientifiques à l'horizon 2040, 2070 et 2100. Il en ressort une forte vulnérabilité de certains secteurs, notamment l'agriculture, la pêche, le BTP ou l'industrie extractive, bien que ces secteurs représentent un poids limité dans le portefeuille global. À l'inverse, les secteurs fortement représentés dans le portefeuille (comme la production et distribution d'électricité, le commerce ou la finance) font l'objet d'une attention particulière en raison de leur exposition croisée aux aléas climatiques.

Pour les risques de transition, l'évaluation s'appuie sur des scénarios réglementaires de décarbonation à horizon 2030, 2040 et 2050, en intégrant les effets d'une tarification carbone progressive. Une approche quantitative permet de mesurer

l'exposition de chaque secteur aux évolutions réglementaires et économiques induites par la transition vers une économie bas carbone.

Parallèlement, la banque a entamé le calcul de ses émissions financées, conformément au référentiel du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Cette approche standardisée permet de mesurer les émissions indirectes (scope 3) générées par les activités financées, et de consolider les engagements de décarbonation du portefeuille. L'implémentation de la méthodologie PCAF est en cours, avec une priorisation de la collecte, de la fiabilisation et de l'automatisation des données nécessaires.

3. Formation et conduite du changement

La réussite de la stratégie ESG d'Attijariwafa bank repose sur une mobilisation transversale de l'ensemble des collaborateurs. En effet, au-delà des processus et des politiques, c'est l'adhésion des équipes à une culture durable et responsable qui garantit l'alignement stratégique du Groupe. C'est pourquoi le déploiement d'un programme structuré de sensibilisation, de formation et de conduite du changement constitue un pilier essentiel de la feuille de route ESG. Cette démarche soutient notamment les ODD 4 (Éducation de qualité), 8 (Travail décent) et 13 (Climat).

Intégration de l'ESG dans les parcours de formation

Attijariwafa bank a intégré depuis 2022 des **modules ESG obligatoires** dans ses plans de formation, tant pour les nouveaux entrants que pour les collaborateurs en poste. Ces modules sont déployés via des formats hybrides :

- **E-learning interactif** couvrant les enjeux ESG globaux, les politiques du Groupe et les responsabilités individuelles,
- **Sessions présentielles** animées par des experts internes ou externes pour les fonctions critiques (risques, achats, crédit, RH),
- **Parcours spécialisés** certifiants pour les fonctions métiers clés : analystes crédit, banquiers corporate, gestionnaires d'actifs.

Programme de conduite du changement ESG

Afin de transformer durablement les comportements et les réflexes professionnels, un **programme global de conduite du changement** a été lancé en 2023. Il comprend :

- Un **réseau de référents ESG** dans chaque entité (filiale, direction, région), formés pour relayer les messages clés et accompagner le déploiement local des politiques ESG,
- Des **outils de communication interne** (newsletters, vidéos

pédagogiques, campagnes de sensibilisation mensuelles),

- Des **challenges internes** (« Green Challenge », « Mois du Climat », etc.) pour encourager la participation volontaire,
- Un **portail ESG collaboratif** en cours de développement, qui proposera des contenus éducatifs, des bonnes pratiques, et des modules interactifs d'auto-évaluation.

Ce dispositif permet d'ancrer progressivement les enjeux ESG dans les pratiques quotidiennes de chaque collaborateur, et de renforcer la dimension responsable de la culture d'entreprise.

Intégration dans les évaluations et dispositifs RH

Le Groupe a également engagé un travail de **sensibilisation des managers** sur l'importance de l'ESG dans les évaluations de performance. À partir de 2025, des **indicateurs ESG comportementaux** seront intégrés dans les entretiens annuels de performance des cadres dirigeants et managers, en lien avec leur rôle dans le déploiement opérationnel de la stratégie ESG.

Pilier II - Social : Inclusion, développement du capital humain et engagement sociétal

1. Inclusion financière et accessibilité des services

Attijariwafa bank poursuit son engagement historique en faveur de **l'inclusion financière**, notamment dans les zones rurales, excentrées ou à faible bancarisation. Le Groupe contribue ainsi activement aux ODD 1 (**Lutte contre la pauvreté**), 8 (**Travail décent**) et 9 (**Industrie, innovation et infrastructure**).

Les leviers d'action principaux sont :

- **L'extension du réseau bancaire** au niveau des **localités rurales** desservies,
- Le développement d'**offres simplifiées et accessibles** : comptes à coûts réduits, packages inclusifs,
- La **digitalisation massive des parcours client** : onboarding en ligne, agences mobiles, applications accessibles,
- Des **campagnes d'éducation financière** ciblées sur les jeunes, les femmes rurales, les porteurs de projets.

Wafacash, filiale du groupe Attijariwafa bank, joue un rôle central dans le renforcement de l'inclusion financière au Maroc. En s'appuyant sur un réseau étendu, y compris dans les zones rurales et périurbaines, Wafacash propose une gamme de services financiers accessibles aux populations traditionnellement exclues du système bancaire. À travers des solutions innovantes telles que le compte « Hissab Bikhir », l'application mobile « Jibi » ou encore les produits d'assurance

inclusive, Wafacash facilite l'accès aux services essentiels comme les transferts d'argent, le paiement de factures, l'épargne et l'assurance. Son action contribue à la bancarisation progressive des ménages à faible revenu et au soutien des commerçants de proximité, notamment via des partenariats structurants avec les réseaux professionnels. Engagée dans une dynamique de transformation digitale et sociale, Wafacash s'inscrit pleinement dans les priorités nationales de développement économique inclusif.

Plus récemment, Wafacash a lancé un projet stratégique visant à renforcer sa présence dans les localités rurales et excentrées, à travers le déploiement d'agences mobiles et de points de service délégués. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la filiale de contribuer activement à la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès aux services financiers. En complément de cette extension géographique, Wafacash prévoit également de participer à des actions d'éducation financière auprès des populations ciblées, afin de renforcer leur compréhension des produits financiers de base et encourager une gestion plus responsable de leurs ressources. Ce double engagement, opérationnel et pédagogique, répond pleinement aux ambitions nationales en matière d'inclusion économique et sociale.

Indicateur	2024	2023	2018	Variation entre 2023 et 2024
Nombre de clients LIB (Hissab Bikhir)	3,4m	3,3m	1,5m	+3%
Nombre de clients JIBI	1m	966K	31K	+4%
Taux de satisfaction	93%	93%	92%	-

2. Accompagnement entrepreneurial – Dar Al Moukawil

Attijariwafa bank s'impose comme un acteur majeur de la promotion de l'entrepreneuriat et du soutien aux très petites entreprises (TPE). Grâce à son programme intégré Dar Al Moukawil, le Groupe offre un accompagnement sur mesure aux porteurs de projets, jeunes créateurs, auto-entrepreneurs et TPME, avec une approche fondée sur la proximité, la pédagogie et l'impact.

Le dispositif repose sur plusieurs composantes :

- Un réseau de centres physiques (plus de 20 sites) répartis sur le territoire national, dotés de conseillers spécialisés,
- Une plateforme digitale multilingue, consultée par des centaines de milliers d'utilisateurs, offrant des formations, des webinaires, et des simulateurs,

- Des partenariats avec les autorités locales, les CRI, l'ANAPEC, les chambres professionnelles, et les acteurs du financement participatif.

En 2024, plus de 273 000 TPE accompagnées gratuitement dont 218 000 formées, 31 000 conseillées et 24 000 mises en relation (710 000 TPE accompagnées gratuitement depuis le lancement du programme Dar Al Moukawil)

Dar Al Moukawil, dispositif phare d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), est en cours de déploiement progressif dans les pays de présence du Groupe Attijariwafa bank. Fort de son succès au Maroc, ce modèle innovant, qui combine conseils, formations, services digitaux et mise en relation d'affaires, vise à soutenir l'entrepreneuriat local et à renforcer l'inclusion économique dans les différents marchés où le Groupe opère. Ce déploiement international s'inscrit dans la stratégie du Groupe de partager ses initiatives à fort impact et de contribuer au développement du tissu entrepreneurial à l'échelle continentale.

3. Aménagement des espaces pour l'inclusion des personnes à besoins spécifiques

Attijariwafa bank mène une politique volontariste en faveur de l'accessibilité de ses sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR), en conformité avec les standards du référentiel PSH. Cette démarche se traduit par l'aménagement progressif de différentes typologies d'agences du Groupe, incluant notamment des agences classiques, des centres Dar Al Moukawil et des agences spécialisées. Les installations mises en place comprennent des rampes d'accès, des dispositifs d'orientation et de signalétique adaptés, ainsi que des équipements facilitant l'autonomie des personnes en situation de handicap. Le Groupe agit aussi bien par des aménagements spécifiques que par des relocalisations vers des locaux conformes, avec pour objectif d'assurer une accessibilité effective et durable sur l'ensemble de son réseau.

Locaux résidentiels et sites sociaux :

- Un appartement au chalet IFRANE a été conçu au rez-de-chaussée selon l'intégralité des normes PSH en résidentiel (sanitaires, douches, largeur des couloirs, portes...).
- Les clubs sociaux de Bouskoura, Marrakech Médina et Sidi Bouzid Hacienda sont en cours d'adaptation.

Sites centraux et directions régionales :

- Les sites centraux de Moulay Youssef, YEM et Borj Attijari sont désormais accessibles à 100 %.

- Côté régions, les Directions Régionales de Rabat et Fès-Meknès sont entièrement conformes.

Sites tertiaires et entreprises :

- Plusieurs implantations du réseau corporate sont également aménagées, notamment : Centre entreprises Porte d'Anfa, Succursale Rabat Annakhil, Rabat Ennahda et Essaouira Istiqlal.

4. Diversité, équité et inclusion (DEI)

La diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont au cœur de la politique RH d'Attijariwafa bank, reflétant sa conviction qu'une organisation inclusive est plus performante, plus résiliente, et plus représentative des sociétés qu'elle sert. Cette ambition est pleinement alignée avec les **ODD 5 (Égalité des sexes)**, **ODD 10 (Inégalités réduites)** et **ODD 8 (Travail décent)**.

Le Groupe a poursuivi en 2024 le déploiement de sa **charte DEI**, traduite en engagements opérationnels auprès des managers et des collaborateurs. Les actions mises en œuvre concernent notamment :

- La parité femmes-hommes : les femmes représentent **44,6 % des effectifs** et la part des femmes dans les fonctions managériales est en progression continue (18,2% des cadres dirigeants sont des femmes contre 14,3% en 2023). Des objectifs ont été intégrés dans les plans d'action RH.
- **L'égalité des chances à l'embauche** : les processus de recrutement ont été revus pour garantir la neutralité des annonces, des tests et des critères de sélection.
- **L'accessibilité des locaux et des outils digitaux** pour les collaborateurs en situation de handicap.
- Le programme « **Yeelen** », conçu pour promouvoir l'intégration de jeunes talents africains issus des pays de présence du Groupe. Depuis son lancement, **plus de 220 jeunes diplômés** en ont bénéficié, dans une logique de mobilité intra-africaine et de valorisation des compétences locales.

5. Santé, bien-être et qualité de vie au travail

Conformément à une approche de développement durable centrée sur l'humain, Attijariwafa bank veille à préserver la santé physique, mentale et sociale de ses collaborateurs. Cette priorité s'inscrit dans le prolongement de sa politique RH responsable, et répond aux attentes exprimées lors des enquêtes d'engagement internes.

Le programme « **Coaching & Wellbeing** », lancé en 2022 et renforcé en 2024, comprend :

- Un **accompagnement psychologique** confidentiel assuré par des professionnels externes,
- Des **bilans de santé annuels gratuits** pour l'ensemble des collaborateurs permanents,
- Des **activités physiques et sportives** régulières (yoga, course, activités en salle),
- La mise en place de **centres de vacances**.

Le télétravail encadré, désormais généralisé aux fonctions éligibles, concerne près de 85 % des postes au sein du Groupe. Ce mode d'organisation favorise un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, contribue à la prévention des risques psychosociaux, et participe à la réduction de l'empreinte carbone, notamment en limitant les déplacements domicile-travail.

6. Formation, employabilité et développement des compétences

Le développement des compétences est un axe structurant de la politique RH d'Attijariwafa bank, dans une logique **d'employabilité durable**, d'adaptation à la transformation digitale et d'accompagnement de l'innovation. Le Groupe investit fortement dans la **formation continue** et la montée en compétence de ses collaborateurs, en lien avec les **ODD 4 (Éducation de qualité)** et **ODD 8 (Croissance inclusive)**.

En 2024, Attijariwafa bank a poursuivi son engagement en faveur du développement continu des compétences de ses collaborateurs. L'intégralité des salariés du Groupe, soit **100% des effectifs**, ont suivi **au moins une action de formation** au cours de l'année, confirmant la diffusion systématique de la culture d'apprentissage au sein de l'organisation. Pour soutenir cet effort, un **budget de formation de 35 millions de dirhams** a été mobilisé, couvrant aussi bien les formations techniques, comportementales que stratégiques. Au total, **49 129 jours-homme de formation** ont été réalisés au niveau de la banque au Maroc, traduisant l'ampleur des dispositifs déployés et la priorité accordée à l'employabilité durable, à l'innovation et à l'adaptation aux enjeux de transformation.

Les modules couvrent un large spectre de compétences techniques, comportementales et stratégiques :

- Finance durable, RSE, réglementations ESG,
- Management responsable, agilité organisationnelle,
- Intelligence artificielle, cybersécurité, innovation client.

Le plan de développement des talents repose sur des dispositifs de :

- **gestion des mobilités internes** (3 000 mobilités internes réalisées en moyenne par an),
- **plan de relève** pour les postes stratégiques,
- programmes **“high potential”** à l'échelle du Groupe.

7. Éducation, art et culture

En cohérence avec sa vocation citoyenne et son engagement pour le développement humain, Attijariwafa bank déploie, à travers sa Fondation, une stratégie ambitieuse de **soutien à la culture et à l'éducation artistique**, visant à démocratiser l'accès aux arts visuels, renforcer l'inclusion sociale et accompagner les jeunes générations dans leur épanouissement culturel et créatif.

Une Académie des Arts au service de la jeunesse et de l'égalité des chances.

L'**Académie des Arts** de la Fondation constitue un dispositif d'éducation artistique gratuit et encadré, ouvert prioritairement aux jeunes issus de milieux modestes. Depuis sa création, elle a permis de former plus de **2 000 élèves à Casablanca**. Un programme pédagogique innovant, développé en partenariat avec l'Académie Régionale de l'Éducation, touche chaque année **plus de 120 collégiens et lycéens défavorisés**, via des ateliers en arts plastiques, numérique et écriture.

Ce modèle d'éducation artistique est progressivement déployé à **l'échelle nationale et continentale**, sous l'impulsion de la **Fondation Al Mada**, avec **7 140 bénéficiaires dans 12 régions au Maroc**, et **près de 2 jeunes touchés annuellement dans les pays de présence du Groupe**.

Valorisation des talents et démocratisation de l'accès à la culture.

Dans une logique de diffusion culturelle, la Fondation organise régulièrement des **expositions temporaires** à fort rayonnement, valorisant la collection artistique du Groupe, les travaux **000 des élèves de l'Académie** et les œuvres de jeunes talents africains. Au cours des trois dernières années, **5 grandes expositions** ont été organisées, attirant un public de **plus de 5 000 visiteurs**, dont **2 100 jeunes élèves et étudiants**.

Une version digitale de la collection a été déclinée en format itinérant dans plusieurs directions régionales, afin de favoriser l'accès à l'art contemporain sur l'ensemble du territoire.

Encouragement de la création contemporaine africaine

Dans le cadre du programme **Génération Contemporaine**, deux concours d'arts visuels ont été lancés pour identifier et accompagner les jeunes artistes émergents, rassemblant **500 candidats issus de 12 régions**. Ces initiatives nourrissent la dynamique du futur **musée d'art contemporain africain**, soutenu par le Groupe.

Numérisation de l'expérience artistique

Le Groupe confirme son engagement en faveur de la transformation digitale de l'offre culturelle par :

- Le lancement d'un musée virtuel, qui compte à ce jour **plus de 250 000 utilisateurs**,
- Le développement d'un **musée physique à rayonnement continental**, qui accueille **100 000 visiteurs par an**,
- La production et la diffusion d'œuvres de **70 artistes africains issus de 14 pays**, dans une logique de promotion du patrimoine artistique africain contemporain

8. Engagement et satisfaction des collaborateurs

La satisfaction et l'engagement des collaborateurs constituent un indicateur-clé de la vitalité sociale du Groupe et un levier déterminant de performance organisationnelle. Attijariwafa bank accorde une attention constante au climat interne en mesurant régulièrement la perception des équipes et en traduisant les enseignements recueillis en plans d'action concrets portés par le management.

En 2024, le Groupe a poursuivi l'évaluation de l'engagement de ses collaborateurs en s'appuyant sur le référentiel international Gallup. Les résultats obtenus révèlent un niveau d'engagement supérieur à la moyenne observée dans le secteur financier au niveau mondial, traduisant une forte adhésion aux valeurs du Groupe et un sentiment d'appartenance solide.

Cette performance résulte d'une politique RH centrée sur :

- le développement professionnel et la formation continue, avec un accès généralisé à des dispositifs adaptés,
- des parcours de mobilité et de promotion interne favorisant l'évolution des talents,
- une culture d'écoute active à travers des enquêtes internes régulières,
- des actions ciblées d'amélioration des conditions de travail et de reconnaissance managériale.

9. Politique de rémunération équitable et durable

Attijariwafa bank met en œuvre une politique de rémunération fondée sur **l'équité interne, la compétitivité externe et l'alignement avec la performance durable**, dans le respect des principes de transparence, de reconnaissance et de responsabilité. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de création de valeur partagée entre les collaborateurs, les actionnaires et les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, en intégrant des spécificités pour

les fonctions managériales et stratégiques. Elle repose sur les composantes suivantes :

- une **rémunération fixe**, alignée avec la nature des fonctions, le niveau de responsabilité et les conditions de marché ;
- une **rémunération variable**, liée à la performance individuelle, collective, et – pour les cadres dirigeants – à la réalisation d'**objectifs ESG clairement définis** dans le cadre de la feuille de route de durabilité du Groupe ;
- des **avantages sociaux et collectifs** (prévoyance, santé, aides sociales, retraite complémentaire) ;
- des **dispositifs d'actionnariat salarié**, proposés à des conditions avantageuses pour associer les collaborateurs à la performance à long terme du Groupe.

Une **politique spécifique de rémunération des cadres dirigeants** est également en place, offrant un cadre à la fois compétitif et motivant. Elle vise à soutenir la réalisation des ambitions stratégiques du Groupe, tout en garantissant sa pérennité dans le respect des valeurs d'entreprise et de l'intérêt social à long terme. Ce dispositif repose sur une architecture cohérente entre les objectifs opérationnels, financiers et extra-financiers.

Dans une logique de reconnaissance et d'engagement, Attijariwafa bank propose régulièrement à ses collaborateurs des **plans d'actionnariat salarié**. Ces plans sont soumis à la validation du **Conseil d'administration** et approuvés en **Assemblée Générale Extraordinaire**, assurant ainsi un alignement avec les intérêts de l'ensemble des actionnaires.

10. Respect des droits humains et conditions de travail

Attijariwafa bank est pleinement engagée dans le **respect des droits fondamentaux** tels que définis par les conventions de l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)**, la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**, les **Principes directeurs des Nations Unies** et les normes du **Pacte Mondial** auquel le Groupe adhère.

Cet engagement se traduit par :

- Une **interdiction absolue du travail forcé et du travail des enfants**, aussi bien en interne que dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe,
- Des clauses contractuelles spécifiques imposées aux fournisseurs dans le cadre des politiques d'achats responsables,
- Une **politique anti-discrimination** active (genre, origine, handicap, orientation), avec des voies de recours claires et confidentielles,
- Des **conditions de travail sûres, équitables et respectueuses**, y compris dans les filiales internationales et zones sensibles,
- La garantie du **dialogue social**, avec des représentants du personnel, des accords collectifs et un climat social surveillé en continu.

Indicateurs sociaux

Indicateur de pilotage	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif global	Nombre	8 769	8 639	8 345	8 094	8 051	8 317
Dont femmes	%	39,6%	40,1%	40,5%	41,2%	42,5%	44,62%
Nombre de stagiaires (Etudiants stagiaires)	Nombre	1 050	226	229	388	759	896
Part des CDI	%	95%	97,9%	98,5%	96,9%	96,3%	94,5%
Part des CDD	%	5%	2,1%	1,5%	3,1%	3,7%	5,5%
Nombre d'embauches	Nombre	766	306	231	418	696	838
Dont femmes	%	47,39%	43,8%	45,9%	46,9%	50%	60%
Dont cadres	%	48,56%	63%	54,5%	50,5%	50,1%	41,3%
Dont employés	%	51,44%	37%	45,5%	49,5%	49,9%	58,7%
Nombre de licenciements	Nombre	31	20	25	35	32	36
Dont cadres	%	35,48%	20%	32%	40%	40,6%	36%
Dont employés	%	64,52%	80%	68%	60%	59,4%	64%
Taux de démission (démissions / Effectif moyen de la période)	%	5,21%	3,03%	3,9%	6%	6,55%	4,67%
Dont femmes (Démissions femmes / Total démissions)	%	32,60%	36,2%	39,9%	39,3%	38,5%	42,4%
Dont cadres (Démissions cadres / Total démissions)	%	61%	57%	55,3%	56,7%	46,2%	52,2%
Dont employés (Démissions employés / Total démissions)	%	39%	43%	44,7%	43,3%	53,8%	47,8%
Part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans	%	58,48%	54,9%	51,23%	47,47%	45,14%	44,8%
Part des collaborateurs âgés entre 36 et 55 ans	%	36,35%	40%	44,1%	47,56%	49,98%	50,3%
Part des collaborateurs âgés de plus de 55 ans	%	5,17%	5,1%	4,67%	4,97%	4,88%	4,9%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	%	32,30%	29,3%	25,4%	21,7%	24,6%	26,9%
Dont femmes	%	43,80%	45,4%	46,3%	46,2%	47,27%	52,6%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	%	38,70%	37,5%	35,5%	33,9%	28%	25,3%
Dont femmes	%	38%	38,3%	39%	42,7%	45,76%	46,2%
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 12 ans	%	29%	33,2%	39,1%	44,4%	47,4%	47,8%
Dont femmes	%	36,90%	37,2%	38%	37,5%	38,19%	39,3%
Part des cadres	%	55,25%	58,12%	58,32%	60,51%	62,82%	62,3%
Dont femmes	%	41,57%	41,56%	41,81%	41,98%	42,33%	43,4%
Part des non cadres	%	44,40%	41,54%	41,33%	39,1%	36,75%	37,3%
Dont femmes	%	37,31%	38,17%	38,79%	40,2%	43,24%	46,9%
Part des cadres dirigeants	%	0,35%	0,34%	0,35%	0,39%	0,43%	0,39%
Dont femmes	%	17%	17,24%	13,8%	12,5%	14,28%	18,2%
Part de l'effectif déclaré en situation de handicap	%	0,137%	0,139%	0,143%	0,148%	0,137%	0,144%
Taux de fréquence des accidents de travail	%	8,9%	7%	7,2%	7,8%	8,7%	10,5%
Taux de gravité des accidents de travail	%	0,13%	0,09%	0,23%	0,25%	0,24%	0,31%
Taux d'absentéisme	%	2%	3,07%	5,64%	5,88%	4,52%	4,5%
Nombre de visites médicales	Nombre	3 970	770	1262	4011	3 664	3 458
Nombre de bilans de santé	Nombre	1 323	179	3653	3471	2797	5490
Budget total de formation	KDHS	44 400	21 500	23 532	28 436	31 067	34 926
Nombre total de jours de formation (J/H)	Nombre	54 150	48 720	55 911	56 100	49 341	49 129
Nombre moyen de jours de formation réparti par salarié	Nombre	6,17	5,64	6,7	6,9	6,1	5,9
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	%	96,60%	79%	94%	98%	99%	100%
Taux de promotion interne (évolution verticale)	%	27%	26,3%	26%	26%	29%	13,5%
Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques	%	10%	6%	8%	8%	4,5%	8,2%
Part des employés couverts par les conventions collectives	%	95%	97,9%	98,5%	96,9%	96,32%	94,54%
Nombre d'accords signés	Nombre	0	0	0	0	1	0
Nombre de jours de grève	Nombre	0	0	0	0	0	0
Nombre de litiges sociaux	Nombre	0	0	0	20	24	21
Nombre de représentants du personnel	Nombre	239	217	289	285	266	246
Nombre de réunion avec les représentants du personnel	Nombre	52	48	48	48	48	48

Périmètre Banque au Maroc

*Ces indicateurs sont calculés selon le référentiel GRI standards.

Pilier II - Gouvernance : Intégrité, transparence et gouvernance responsable

1. Gouvernance de l'entreprise

Attijariwafa bank a mis en place un dispositif de gouvernance solide, conforme aux exigences réglementaires en vigueur dans ses pays de présence, ainsi qu'aux standards internationaux de gouvernance d'entreprise, et des bonnes pratiques.

Ce dispositif repose sur une organisation structurée autour du **Conseil d'Administration**, de **comités spécialisés issus du Conseil**, et d'une **direction ESG Groupe dédiée**, assurant le pilotage stratégique et opérationnel de la feuille de route durable du Groupe.

Une Charte de Gouvernance Groupe, présentant le dispositif de gouvernance mis en place au sein du Groupe Attijariwafa bank, formalise les principes, règles, procédures et processus définis pour encadrer le fonctionnement du dispositif de la banque et de ses filiales, dans le but de promouvoir une saine gouvernance.

Dans le cadre de ce dispositif, un ensemble de règles régissent le fonctionnement du Conseil d'Administration de la banque, un règlement intérieur définissant ses missions et les modalités d'organisation et de tenue de ses réunions, tandis qu'une charte de l'administrateur regroupe les droits et obligations liés à la fonction d'Administrateur, notamment sur le plan de la confidentialité des informations, de la gestion d'intérêts et des opérations portant sur les valeurs de la banque.

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance, le Conseil d'Administration a institué en son sein 6 comités

spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller dans ces domaines. Ces Comités sont régis par une charte ou règlement intérieur définissant leur mandat, composition, périmètre et règles de fonctionnement.

Le Conseil d'administration d'Attijariwafa bank est composé de 13 membres, dont 38,5 % sont des administrateurs indépendants. Il bénéficie d'une diversité de profils et d'expertises, illustrant la richesse des parcours professionnels de ses membres. Cette pluralité se reflète dans la couverture de 8 domaines de compétences clés. Cette composition équilibrée renforce la capacité du Conseil à exercer une gouvernance efficace et à accompagner les ambitions stratégiques du Groupe dans un environnement en constante évolution.

Six comités spécialisés assistent le Conseil dans ses missions de supervision, dont :

- Le **Comité Stratégique**,
- Le **Comité d'Audit Groupe**,
- Le **Comité des Risques Groupe**,
- Le **Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération**,
- Le **Comité des Grands Crédits Groupe**,
- Le **Comité ESG**, chargé d'examiner les sujets Environnement, Social et Gouvernance à l'échelle du Groupe, et de formuler des recommandations stratégiques.

Ce dernier incarne l'engagement du Conseil à intégrer durablement les enjeux ESG dans les orientations de la banque. Il se réunit au moins deux fois par an et comprend des administrateurs, dont des indépendants, ainsi que des membres de la direction exécutive en charge du développement durable.

ADMINISTRATEUR	ÉCHÉANCE DU MANDAT	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT GROUPE	COMITÉ DES RISQUES GROUPE	COMITÉ DE GOUVERNANCE, DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION GROUPE	COMITÉ STRATÉGIQUE	COMITÉ DES GRANDS CRÉDITS	COMITÉ ESG
M. Mohamed EL KETTANI Président du Conseil d'Administration	Mandat actuel: 2020-2025							
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI Administrateur, Representant SIGER	Mandat actuel: 2021-2026							
M. HASSAN OURIAGLI Administrateur, Representant AL MADA	Mandat actuel: 2023-2028							
M. Abdelmjid TAZLAOUI Administrateur	Mandat actuel: 2023-2028							
M. Aymane TAUD Administrateur	Mandat actuel: 2022-2027							
M. Jose REIG Administrateur	Mandat actuel: 2018-2029							
M. Aldo OLCESE SANTONJA Administrateur Indépendant	Mandat actuel: 2020-2025							
M. Lionel ZINSOU Administrateur Indépendant	Mandat actuel: 2019-2024							
M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH Administrateur	Mandat actuel: 2020-2025							
M. Soulaymane KACHANI Administrateur Indépendant	Mandat actuel: 2024-2029							
M. Abed YACOUBI SOUSSANE Administrateur	Mandat actuel: 2023-2029							
Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES Administratrice Indépendante	Mandat actuel: 2023-2028							
Mme Laurence DORS Administratrice Indépendante	Mandat actuel: 2024-2029							
NOMBRE DE RÉUNIONS		7	9	6	11	7	10	1*
ASSIDUITÉ		91%	96%	100%	100%	98%	95%	100%

: Président

: Membre

* Première réunion tenue le 07 Février 2025

Actionnariat et la gouvernance actionnariale

Attijariwafa bank bénéficie d'un actionnariat stable, structuré autour d'investisseurs institutionnels de long terme, gage de solidité financière et de vision stratégique à long terme. La gouvernance actionnariale repose sur un dialogue constant avec les actionnaires, dans un cadre transparent, équitable et conforme aux meilleures pratiques.

Gouvernance des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales constituent un pilier fondamental de la gouvernance actionnariale. Elles se tiennent dans le respect strict des dispositions légales et statutaires en vigueur :

- Le Conseil d'Administration convoque les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires conformément à l'article 29 des statuts.
- Les conditions de quorum et de majorité sont précisées selon les cas (première ou seconde convocation), en conformité avec la législation marocaine sur les sociétés anonymes.
- Le droit de vote appartient à chaque actionnaire à hauteur de sa participation ; des règles spécifiques s'appliquent en cas d'usufruit, de nantissement ou d'actions détenues par la société elle-même.

Engagement envers la transparence actionnariale

Une équipe est en charge de la communication financière au sein du Groupe. Elle produit différents communiqués, lettres et rapports qui sont partagés avec les investisseurs et actionnaires d'Attijariwafa bank, ainsi que la communauté financière. Par ailleurs, le site internet ir.attijariwafabank.com dédié aux investisseurs publie de l'information en continu sur la performance financière et extra-financière du Groupe Attijariwafa bank ainsi que les actualités tout au long de l'année

Attijariwafa bank entretient un dialogue actif et structuré avec ses actionnaires :

- Une politique claire de communication financière garantit un accès régulier, équitable et transparent à l'information stratégique et réglementée.
- Un portail investisseurs dédié permet aux actionnaires de consulter l'ensemble des publications financières, extra-financières et les documents relatifs à la gouvernance (rapports annuels, présentations, procès-verbaux, résolutions...).
- La banque veille à maintenir un niveau élevé de conformité aux recommandations de bonne gouvernance, tant au niveau national qu'international, notamment en matière de droits des actionnaires, d'accès à l'information et de participation aux décisions.

2. Éthique, conformité et prévention des risques de déviance

Dans le cadre de sa gouvernance responsable, Attijariwafa bank déploie un système rigoureux de **prévention des risques de non-conformité, de corruption et de comportements contraires à l'éthique**. Ce dispositif s'appuie sur une culture d'intégrité partagée, des mécanismes de formation continue, un système d'alerte interne performant et un alignement aux standards internationaux.

Diffusion de la culture éthique auprès des collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs du Groupe est engagé formellement à travers le **Code de Bonne Conduite**, signé par **100 % des effectifs**, et intégré dans les programmes d'accueil, de formation et d'évaluation interne. La totalité des collaborateurs a également suivi une formation spécifique à ce code, portant ainsi le **taux de couverture des formations déontologiques à 100 %**.

En complément, **98 % des effectifs** ont bénéficié de formations relatives au dispositif **S.I.M.A.C. (Système Intégré de Management Anticorruption et de Conformité)**, consolidant l'appropriation des principes d'éthique professionnelle, de gestion des conflits d'intérêts, et de conformité réglementaire.

Prévention du blanchiment, du terrorisme et de la corruption

En 2024, le Groupe a renforcé ses actions de sensibilisation à **la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme (LCB/FT)** et la **prévention de la corruption**, à travers :

- Des **formations e-learning dispensées à 5 538 collaborateurs** sur les devoirs de vigilance, les risques BCFT et les bonnes pratiques opérationnelles ;
- Un programme spécialisé pour **130 collaborateurs** formés au sein de l'Académie AWB, axé sur les scénarios de filtrage et les dispositifs de contrôle renforcé.

Ces actions sont adossées à une veille réglementaire active, et à un système intégré de gestion des risques LCB/FT aligné aux standards FATF/GAFI.

Intégrité des relations d'affaires et signalement

Le **dispositif de whistleblowing** du Groupe permet à tout collaborateur ou partenaire de signaler anonymement une situation suspecte. **En 2024, aucun incident déontologique ou cas avéré de corruption n'a été signalé**. En cas de transgression, les sanctions sont appliquées selon le principe de **tolérance zéro**, conformément à la politique anti-corruption en vigueur.

De plus, **aucune amende ni sanction substantielle ou non pécuniaire** n'a été enregistrée sur la période au titre du non-respect de la réglementation en matière de gouvernance éthique.

Certification et protection des données

Depuis 2022, Attijariwafa bank est certifiée **ISO 37001** pour son Système de Management Anticorruption, une certification reconduite en 2024 à l'issue du second audit externe, confirmant la robustesse du dispositif sur le périmètre Banque Maroc.

En matière de **protection des données personnelles**, 98 % des collaborateurs ont suivi une formation dédiée. Le Groupe continue d'aligner ses pratiques aux standards KYC, PCI DSS, ISO 37 001 et aux dispositions du RGPD, en intégrant ces référentiels dans ses processus métier critiques

3. Achats responsables

Attijariwafa bank intègre une politique d'achats responsables dans sa stratégie de gouvernance durable, avec pour ambition de **concilier performance économique, exigence éthique et impact positif sur l'environnement et la société**. Cette approche vise à mobiliser son pouvoir d'achat au service de la transition, à réduire les externalités négatives sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, et à renforcer la transparence dans la relation fournisseur.

La politique d'achats responsables du Groupe s'aligne sur les **principes de l'ISO 20400**. Elle contribue directement à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD 8 – Travail décent, ODD 12 – Consommation responsable, ODD 16 – Institutions efficaces).

Principes fondateurs de la politique

La politique repose sur quatre piliers :

- 1. Favoriser les achats locaux et inclusifs**, avec une attention particulière aux PME, coopératives, entreprises sociales ou fournisseurs régionaux.
- 2. Intégrer des critères ESG dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs**, couvrant les aspects environnementaux (consommation de ressources, déchets, émissions), sociaux (conditions de travail, non-discrimination) et de gouvernance (éthique, traçabilité, anticorruption).
- 3. Encadrer la relation fournisseur par des clauses contractuelles précises**, incluant des engagements en matière de droits humains, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.
- 4. Accompagner la montée en maturité ESG des partenaires stratégiques**, notamment via des guides pratiques, des évaluations partagées et des dispositifs d'incitation.

Dispositif opérationnel

Depuis 2022, le Groupe a mis en place un **référentiel d'analyse ESG des fournisseurs**, déployé progressivement au sein des directions achats métiers et filiales. Les appels d'offres incluent désormais un volet ESG dans les critères de notation, dont

le poids est modulé selon la criticité du marché.

Un **comité achats responsables** a été constitué pour piloter la stratégie Groupe. Il réunit la direction des achats, la direction ESG, la conformité et les principaux métiers utilisateurs.

Des campagnes de **sensibilisation des acheteurs internes** ont été lancées afin d'acculturer les équipes aux enjeux de sourcing durable, d'éco-conception, de cycle de vie et de devoir de vigilance.

Le Groupe prévoit également de **cartographier les risques ESG par catégorie d'achat** (immobilier, IT, prestations intellectuelles, logistique...) et de renforcer le contrôle de la sous-traitance dans les filiales.

Engagements éthiques et clauses ESG

Les contrats cadres signés avec les fournisseurs stratégiques incluent :

- Une **charte fournisseur responsable** à respecter,
- Des **clauses d'adhésion aux valeurs éthiques du Groupe** (éthique professionnelle, prévention de la corruption),
- Des dispositions sur le **respect des droits humains fondamentaux**, l'interdiction du travail des enfants, et le respect de l'environnement.

4. Intégration ESG dans les investissements

Au-delà de sa mission de financement, Attijariwafa bank s'attache à intégrer les considérations ESG dans la gestion de ses investissements propres. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une gestion prudente, alignée avec les principes de responsabilité fiduciaire, de maîtrise des risques de transition et de cohérence avec les engagements climatiques et sociaux du Groupe. Elle répond notamment aux exigences des ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 12 (Consommation et production responsables).

Principes d'investissement responsable

Depuis 2022, le Groupe applique une grille d'analyse ESG interne à tous ses projets d'investissement stratégiques, notamment dans les domaines de :

- l'immobilier d'exploitation (sièges, agences, centres techniques),
- les infrastructures IT et télécom,
- la flotte automobile et la logistique,
- les projets digitaux.

Cette grille évalue chaque projet selon une série de critères environnementaux (consommation d'énergie, eau, matériaux, émissions), sociaux (santé et sécurité, accessibilité, intégration territoriale), et de gouvernance (conformité, transparence, éthique fournisseur).

Immobilier durable et éco-performance

Dans le domaine immobilier, Attijariwafa bank intègre des **standards de construction durable** (HQE, BREEAM, EDGE) dans ses nouveaux projets et opérations de rénovation. Des certifications sont envisagées pour les grands sièges régionaux et le siège central.

Les projets intègrent également des dispositifs de récupération des eaux, de gestion automatisée des consommations (BMS), et de production d'énergies renouvelables. Le mobilier et les matériaux utilisés sont évalués sur des critères d'impact environnemental (provenance locale, recyclabilité, émissions).

Équipements et technologies responsables

Les investissements en équipements IT sont orientés vers des solutions à faible impact : serveurs basse consommation, data centers verts, virtualisation massive, gestion centralisée de l'énergie.

Le Groupe prévoit de déployer des politiques d'achat numérique responsable, avec des critères de durabilité intégrés dès les phases d'appel d'offres (label EPEAT, RoHS, Energy Star...).

- **80%** de fournisseurs signataires de la charte achats responsables
- **103** fournisseurs évalué sur des critères environnementaux et sociaux
- **105** nouveaux fournisseurs homologués
- **30%** des entreprises dirigées par des femmes parmi les fournisseurs
- **36%** des fournisseurs PME et **35%** TPE
- Délai de paiement moyen : **5 Jours**
- **79%** de fournisseurs marocains et **34%** régionaux

Liste des communiqués publiés au cours de l'exercice 2024 et 2025

Février 2024 :

Résultats au 31 décembre 2023

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/5828199a-6613-4be0-a720-54991f49fd62>

Avril 2024 :

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires, obligations émises le 28 décembre 2023

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/cc83958c-d646-4f66-ae01-33ec8518c7f4>

Mai 2024 :

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/ae5ab3b-a70d-4620-a3f6-b9e7b5511f73>

- Rapport financier au 31 décembre 2023

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/1fe0ef6d-05bb-4cf4-b45f-a9b5c8ff35ec>

- Résultats au 31 Mars 2024

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/a231c05a-54a0-48b7-8020-41bbc8e55ee6>

Juin 2024 :

- Note d'opération pour l'émission d'obligations subordonnées par Attijariwafa bank

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/0895dae9-eb8a-4f52-84ac-2a41d780218a>

- Avis d'émission d'obligations subordonnées

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/2c939768-9f42-4788-b22b-004c8dc4f6bf>

- Communiqué de presse d'émission d'obligations subordonnées :

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/1ab3410f-4549-458f-b188-b96ec66ce25f>

- Document de référence au 31 décembre 2023

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/f0204df7-a803-4897-afdf-588d5aaa0975>

Août 2024 :

- Résultats du 2ème trimestre 2024

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/3df42bad-9133-43a0-86b9-93d17d07f502>

Septembre 2024 :

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/5cf471c0-997b-4f7b-9310-5e2547a83b9c>

Novembre 2024 :

- Résultats du 3ème trimestre 2024

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/6de2cb49-cf46-4604-968b-b9c32b9f3b7a>

Décembre 2024 :

- Actualisation N°1 du document de référence au 31 décembre 2023

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/23a30216-c834-414f-85d4-202aa54980e8>

- Note d'opération pour l'émission d'obligations subordonnées par Attijariwafa bank

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/41c30837-ccfb-4f53-b1c5-646b91c73427>

- Extrait du prospectus pour l'émission d'obligations subordonnée par Attijariwafa bank

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/66bf0c5e-cc2c-4f6e-a032-2e524aa34395>

- Communiqué l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/95dbd6a2-f09a-4f44-aa7a-caacf2b57544>

- Résultats de l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/e5389e2f-7685-4fcf-a612-ccbde3909677>

Février 2025 :

- Résultats au 31 décembre 2024

<https://ir.attijariwafabank.com/static-files/6dac964a-fe48-4557-b954-6e5f30fc1487>

Avril 2025 :

- Rapport financier au 31 décembre 2024

<https://ir.attijariwafabank.com/financial-information/annual-reports>

FILIALES À L'INTERNATIONAL

Afrique du Nord

Attijari bank Tunisie

Rue Hédi Karray lot n°12-Centre Urbain Nord-1080 Tunis
Téléphone +216 70 012 000

Attijari bank Mauritanie

91-92, rue Mamadou Konaté, Ilot O BP 415 - Nouakchott, Mauritanie
Téléphone +222 45 29 63 74

Attijariwafa bank Egypt

Star Capital A1-City Stars, Ali Rashed Street, Nasr City, Cairo 11361, Egypt
Téléphone + 202 2366 2600

Afrique de l'Ouest

CBAO

1, place de l'indépendance, BP129 - Dakar, Sénégal
Téléphone +221 33 83 99 600

CBAO Benin

Avenue St Michel Immeuble « espace DINA » Boulevard Saint Michel - Cotonou, BENIN
Téléphone +229 213 65 902

Crédit du Sénégal

Bvd Djily Mbaye, angle rue Huart, BP. 56 - Dakar, Sénégal
Téléphone +221 33 84 90 202

CBAO Burkina Faso

Avenue du Président Sangoulé Lamizana Koulouba 11 BP 161 Ouaga CMS 11.
Burkina Faso
Téléphone +226 50 33 77 77
Fax +226 50 33 20 99

Banque Internationale pour le Mali

Boulevard de l'indépendance, BP15 - Bamako, Mali
Téléphone +223 20 23 30 08

Société Ivoirienne de Banque

34, boulevard de la République, immeuble alpha 2000
01, BP 1300 - Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone +225 20 20 00 10

CBAO Succursale du Niger

Terminus, rue Heinrich Lubke n°7 - Niamey, Niger
Téléphone +227 20 73 98 10

BIA Togo

13, avenue Sylvanus Olympio, BP 346 - Lomé, Togo
Téléphone +228 22 21 32 86

Afrique Centrale

Crédit du Congo

Avenue Amilcar Cabral, centre-ville,
BP 2470 - Brazzaville, Congo
Téléphone +242 05 530 06 49

Union Gabonaise de Banque

Rue du Colonel Parant, BP 315 - Libreville, Gabon
Téléphone +241 77 73 10

Société Commerciale de Banque Cameroun

530, rue du roi George Bonanjo, BP 300 - Douala, Cameroun
Téléphone +237 33 43 54 02

Attijari bank Tchad

Avenue Charles de Gaulle, N'Djamena, Tchad
Téléphone +235 96 99 85 81

Amérique

Bureau de représentation Canada

3480, rue St-Denis le plateau, Mont-Royal - Montréal, Canada H2xL3
Téléphone 00 438 993 57 81

Europe

Bureau de représentation Suisse

Les Arcades, 9, rue de Fribourg - Genève, Suisse
Téléphone +41 225 566 200

Attijariwafa bank Europe

6-8, rue Chauchat, BP 75009 - Paris, France
Téléphone +33 1 53 75 75 00

Succursale Belgique

128 -130, boulevard Maurice Lemonnier,
BP 1000 - Bruxelles, Belgique
Téléphone +32 2 250 02 30

Succursale Espagne

Avenida de Roma, 17 - Barcelona, Espagne
Téléphone +34 934 15 58 99

Succursale Italie

Via Abbadessa, 44 - Milan, Italie
Téléphone +39 02 87 383 217

Succursale Allemagne

47, KAISERSTR, BP 60329 - Frankfurt, Deutschland
Téléphone +49 0 69 23 46 54

Bureau de représentation Royaume-Uni

95-95A, Praed Street - London W2 1NT, United Kingdom
Téléphone +44 207 706 8323

Moyen-Orient

Bureaux de représentation Émirats arabes unis

Adresse Abu Dhabi:

Showroom C 15 Mozza Building, Number 3, Khalifa
Street Intersection with Liwa Street - Abu Dhabi
POBOX : 33098 ABU DHABI UAE
Téléphone +97126660437

Adresse Dubai:

Bureau de représentation, N/2 City Bay Business Center
Abuhail Street Deira - Dubai
P.O. BOX : 183073 DUBAI UAE
Téléphone +97142599955

Desk commercial Arabie saoudite

Direction Régionale Moyen Orient PO Box 94392-11693 Riyadh
Tél: +966 1 480 19 15.

Desk commercial Qatar

Asie

Bureau de représentation Chine

Unité 3851-3852, China World Tower B Niveau 38,
N°1 Jianguomenwai Avenue, Chaoyang District,
Pékin 100004

CONTACTS

SIÈGE SOCIAL

2, boulevard Moulay Youssef, BP 20000 - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 22 41 69
ou +212 5 22 29 88 88
Fax +212 5 22 29 41 25

www.attijariwafabank.com

Wafa Assurance

1, boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 54 55 55
Fax +212 5 22 20 91 03

Wafasalaf

72, angle boulevard Abdelmoumen et rue Ramallah -
Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 54 51 00 / 22 54 51 51
Fax +212 5 22 25 48 17

Wafacash

15, rue Driss Lahrizi - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 05 22 / 22 43 50 00
Fax +212 5 22 27 27 29

Wafa Immobilier

112, angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt -
Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 29 02 45 00/46
Fax +212 5 22 77 60 02

Wafabail

39,41 Angle Bd Moulay Youssef et rue Abdelkader El Mazini - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 60 00
Fax +212 5 22 26 06 31

Wafa LLD

5, boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 17 70
Fax +212 5 22 34 21 61

Attijari Factoring Maroc

5, Rue Duhaume - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 22 93 01/04
Fax +212 5 22 22 92 95

INFORMATION FINANCIÈRE ET RELATIONS INVESTISSEURS

Omima BAQA
Téléphone +212 5 22 29 88 88
e-mail : o.baqa@attijariwafa.com
ir.attijariwafabank.com

Wafa Gestion

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 45 38 38
Fax +212 5 22 22 99 81

Attijari Finances Corp.

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 47 64 35 / 22 47 64 36
Fax +212 5 22 47 64 32

Attijari Intermédiation

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 68 09
Fax +212 5 22 20 25 15 / 22 20 95 25

Wafa Bourse

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 49 59 69
Fax +212 5 22 47 46 91

Attijari Invest

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 20 08 78 / 22 49 57 80
Fax +212 5 22 20 86 46

Attijari International bank

Lot n° 41, Zone Franche d'Exportation,
route de Rabat - Tanger, Maroc
Téléphone +212 5 39 39 41 75/77/76
Fax +212 5 39 39 41 78

Bank Assafa

19, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 29 02 24 75



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 151 408 390 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0) 5 22 41 69 ou +212 (0) 5 22 88 88 - RC 333 - IF 01085221.

www.attijariwafabank.com